

Dossier de Diagnostic Technique

articles L271.4 à L 271.6 du code de la construction et de l'habitation

Seuls les rapports de diagnostics demandés par le vendeur ou un mandataire figurent dans le présent dossier. L'existence et le contenu de diagnostics réalisés antérieurement ou par un autre opérateur de diagnostic ne sont pas connus. En conséquence, EMERAUDE DIAGNOSTIC / HUE Corentin ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable en cas d'absence d'un ou plusieurs diagnostics. Il appartient au vendeur de compléter le présent dossier autant que de besoin afin de constituer un dossier de diagnostics techniques complet et conforme aux articles L 271-4 à L 271-6 du code de la construction et de l'habitation.

MISSION N° : 350601212

PROPRIETAIRE

Nom : **LECRUBIER - BAILLY**
 Adresse : **9 RUE CHARLES MALARD**
 Ville : **35300 FOUGERES**

MISSION

Adresse : **1 RUE DES TENNIS**
 Ville : **35800 DINARD**

DONNEUR D'ORDRE

Nom : **LECRUBIER - BAILLY**
 Adresse : **9 RUE CHARLES MALARD**
 Ville : **35300 FOUGERES**

MISSION

Type : Maison	Nbre pièces :	Lot :
Cadastre : AX 222	Bâtiment :	Lot secondaire :
Porte :	Date de visite : 06/10/2022	Escalier :
Accompagnateur : PAS D'ACCOMPAGNATEUR	Opérateur : HUE Corentin	Étage :

DIAGNOSTICS

-  Diagnostic plomb
-  Diagnostic état parasites
-  Diagnostic gaz
-  Diagnostic électrique
-  Diagnostic amiante
-  Diagnostic DPE
-  Audit énergétique réglementaire
-  État des Risques et Pollutions (ERP)



Société

EMERAUDE DIAGNOSTIC / HUE Corentin
 3 Rue de la Condamine - 35400 SAINT MALO
 Tel : 06 30 16 37 00 | Mail : corentin.hue@bc2e.com
 Web : emeraudediagnostic.bc2e.com
 Siret : 848 902 912

Rapport

n° de rapport : 350601212
 DDT : 1 sur 122



Attestation sur l'**Honneur**

DECLARATION SUR L'HONNEUR - R271-3 CCH

Je soussigné(e), HUE Corentin, agissant à la demande de LECUBRIER , déclare sur l'honneur avoir procédé à l'ensemble des diagnostics compris dans le DOSSIER DE DIAGNOSTIC TECHNIQUE établi par mes soins le 06/10/2022

- En toute impartialité et indépendance,
- Être en situation régulière au regard des dispositions de l'article L.271-6 du CCH,
- Disposer de moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le dossier.

Pour faire valoir ce que de droit.

Etablie le : 06/10/2022

Cachet:



Signature :



Société

EMERAUDE DIAGNOSTIC / HUE Corentin
3 Rue de la Condamine - 35400 SAINT MALO
Tel : 06 30 16 37 00 | Mail : corentin.hue@bc2e.com
Web : emeraudediagnostic.bc2e.com
Siret : 848 902 912

Rapport

n° de rapport : 350601212
DDT : 2 sur 122



Fiche de Synthèse

Cette fiche de synthèse ne dispense pas de la lecture des rapports de diagnostics. Elle ne peut pas être utilisée seule et ne peut remplacer en aucun cas les rapports de diagnostic qui doivent être annexés à la promesse et au contrat de vente ou location.

a Diagnostic amiante

A - CONCLUSIONS DU REPÉRAGE EFFECTIF DANS LES ZONES EXAMINÉES (SE RÉFÉRER AUX TABLEAUX (POINT C) POUR CONNAÎTRE LES ZONES OU ÉLÉMENTS N'AYANT PU ÊTRE EXAMINÉS) :

Dans le cadre réglementaire de la mission décrit au paragraphe 2.2, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante sur décision de l'opérateur (jugement personnel) dans :
Toiture Garage 02 (Plaques (EP)) : Toiture

Il est rappelé la nécessité réglementaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

Se référer aux recommandations au paragraphe 5.2.

B - OBLIGATIONS ET RECOMMANDATIONS RÉGLEMENTAIRES ISSUES DES RÉSULTATS DU REPÉRAGE RÉGLEMENTAIRE POUR LES MATÉRIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE :

Matériaux et produits de la liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique : :

Aucune obligation réglementaire à signaler.

Matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique :

Une ou plusieurs évaluations périodiques sont recommandées

Se reporter au paragraphe 5.2 du présent rapport pour connaître le détail des recommandations réglementaires.

En cas de retrait ou de confinement des matériaux ou produits de la liste B contenant de l'amiante, le propriétaire fait procéder, avant toute restitution des locaux traités, à l'examen visuel et à la mesure du niveau d'empoussièrement dans l'air, conformément notamment à l'article R.1334-29-3 du code de la santé publique.

Il est rappelé que pour tout retrait ou confinement de matériaux ou produits contenant de l'amiante des listes A ou B, il doit être fait appel à une entreprise certifiée pour ce type d'intervention.

C - PARTIES D'IMMEUBLE, LOCAUX OU PARTIES DE LOCAUX, MATÉRIAUX OU PRODUITS POUR LESQUELS DES INVESTIGATIONS COMPLÉMENTAIRES SONT NÉCESSAIRES LIMITANT LA RÉALISATION COMPLÈTE DE LA MISSION :

Dans le cadre de la mission décrit au paragraphe 2.2, les locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants, matériaux ou produits qui n'ont pu être visités, sondés ou prélevés et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante sont :

LOCAUX NON VISITES

Etage	Local	Motif
Néant	Néant	Néant

ÉLÉMENTS NON EXAMINÉS

Etage	Local	Éléments et motif
Néant	Néant	Néant

Matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires

Etage	Local	Localisation	Composant	Motif
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

pb Diagnostic plomb

Ce(s) bien(s) ne comporte(nt) pas des revêtements contenant du PLOMB à une concentration supérieure ou égale au seuil réglementaire

Société

EMERAUDE DIAGNOSTIC / HUE Corentin
3 Rue de la Condamine - 35400 SAINT MALO
Tel : 06 30 16 37 00 | Mail : corentin.hue@bc2e.com
Web : emeraudediagnostic.bc2e.com
Siret : 848 902 912

Rapport

n° de rapport : 350601212
DDT : 3 sur 122



Diagnostic électrique

Diagnostic elec. n°1

2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre

3. Dispositif de protection contre les surintensités adaptée à la section des conducteurs, sur chaque circuit.

L'installation intérieure fait l'objet d'avertissements particuliers (voir paragraphe 6 du rapport).



Diagnostic gaz

Diagnostic gaz n°1

L'installation comporte une ou des anomalie(s) : A1, A2



Diagnostic état parasites

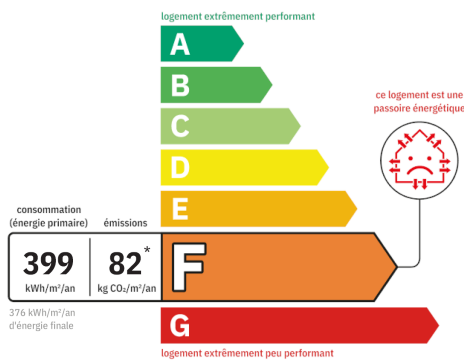
Présence de traces de petites vrillettes sur le bâtiment examiné

Absence sur les abords immédiats du bâtiment.

Cette synthèse n'est qu'informative. Les résultats réglementaires et normatifs du diagnostic état parasite sont constitués par la totalité du tableau du rapport de constat de l'état parasite intitulé 'D - IDENTIFICATION DES BÂTIMENTS ET PARTIES DE BÂTIMENTS VISITES ET RESULTATS DU DIAGNOSTIC (identification des éléments infestés ou ayant été infestés par des agents de dégradation du bois et de ceux qui ne le sont pas)'.

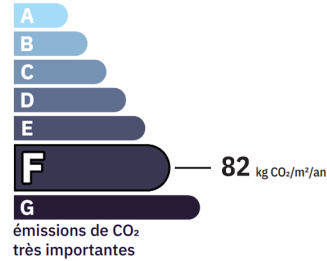


Diagnostic DPE



* Dont émissions de gaz à effet de serre

peu d'émissions de CO₂



Société

EMERAUDE DIAGNOSTIC / HUE Corentin
3 Rue de la Condamine - 35400 SAINT MALO
Tel : 06 30 16 37 00 | Mail : corentin.hue@bc2e.com
Web : emeraudediagnostic.bc2e.com
Siret : 848 902 912

Rapport

n° de rapport : 350601212
DDT : 4 sur 122

Constat des Risques d'Exposition au **Plomb**

PARTIE PRIVATIVE - AVANT VENTE

Articles L 271-4 à -6 et R271-1 à -5 du code de la construction et de l'habitation, articles L1334-5, L1334-6, L1334-8 et 8-1, L1334-9 et -10, L1334-12, R1334-3 à -5, R1334-10 à -13 du code de la santé publique, Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb

MISSION N° : 350601212

PROPRIETAIRE

Nom : **LECRUBIER - BAILLY**
Adresse : **9 RUE CHARLES MALARD**
Ville : **35300 FOUGERES**

MISSION

Adresse : **1 RUE DES TENNIS**
Ville : **35800 DINARD**

DONNEUR D'ORDRE

Nom : **LECRUBIER - BAILLY**
Adresse : **9 RUE CHARLES MALARD**
Ville : **35300 FOUGERES**

MISSION

Type : Maison	Nbre pièces :	Cadastre : AX 222
Lot :	Bâtiment :	Porte :
Lot secondaire :	Date de visite : 11/10/2022	Date Rapport : 11/10/2022
Escalier :	Référence client :	Étage :
Accompagnateur : PAS D'ACCOMPAGNATEUR	Opérateur : HUE Corentin	

Signature de l'opérateur :



CONCLUSIONS

Ce(s) bien(s) ne comporte(nt) pas des revêtements contenant du PLOMB à une concentration supérieure ou égale au seuil réglementaire

Société

EMERAUDE DIAGNOSTIC / HUE Corentin
3 Rue de la Condamine - 35400 SAINT MALO
Tel : 06 30 16 37 00 | Mail : corentin.hue@bc2e.com
Web : emeraudediagnostic.bc2e.com
Siret : 848 902 912

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 350601212
PLOMB : 1 sur 17
DDT : 5 sur 122

Résumé du tableau de mesures :

	Nombre d'unités de diagnostic :	Pourcentage d'unités de diagnostic :
Nombre total d'unités de diagnostic :	320	100%
Unités de diagnostic en classe 0 :	263	82.2 %
Unités de diagnostic en classe 1 :	0	0.0 %
Unités de diagnostic en classe 2 :	0	0.0 %
Unités de diagnostic en classe 3 :	0	0.0 %
Unités de diagnostic non mesuré :	57	17.8 %

Situations de risque de saturnisme infantile :

Au moins une pièce du local objet du constat présente au moins 50% d'unités de diagnostic en classe 3	NON
L'ensemble des locaux objets du constat présente au moins 20% d'unités de diagnostic en classe 3	NON

Situations de dégradation du bâti mis en évidence :

Les locaux objets du constat présentent au moins un plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en partie ou tout effondré	NON
Les locaux objets du constat présentent des traces importantes de coulure, de ruissellement ou d'écoulement sur plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce	NON
Les locaux objets du constat présentent plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce recouvertes de moisissures ou de nombreuses tâches d'humidité	NON

Le rapport n'a pas été envoyé à l'agence régionale de santé.

EMERAUDE DIAGNOSTIC / HUE Corentin - 3 Rue de la Condamine 35400 SAINT MALO, atteste que le présent constat des risques d'exposition au plomb dans les locaux (annexes comprises) ci-avant référencés, réalisé avec un appareil portable à fluorescence X à source radioactive (autorisation de ASN n° T350499 valide jusqu'au 31/03/2023), a été rédigé conformément à la réglementation en vigueur, notamment à l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb.

Rappel du cadre réglementaire et des objectifs du CREP :

Le constat de risque d'exposition au plomb (CREP), défini à l'Article L.1334-5 du code de la santé publique, consiste à mesurer la concentration en plomb de tous les revêtements du bien concerné, afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non, à décrire leur état de conservation et à repérer, le cas échéant, les facteurs de dégradation du bâti permettant d'identifier les situations d'insalubrité. Les résultats du CREP doivent permettre de connaître non seulement le risque immédiat lié à la présence de revêtements dégradés contenant du plomb (qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles pouvant être ingérées par un enfant), mais aussi le risque potentiel lié à la présence de revêtements en bon état contenant du plomb (encore non accessible). Le CREP est réalisé en application des Articles L.1334-6 et L.1334-7, il porte uniquement sur les revêtements privatifs d'un logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, ...). La recherche de canalisations en plomb ne fait pas partie du champ d'application du CREP. Si le bien immobilier concerné est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le CREP ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Dans les locaux annexes de l'habitation, le CREP porte sur ceux qui sont destinés à un usage courant, tels que la buanderie. Durée de validité d'un CREP si présence de plomb :
 - pour un CREP Vente : 1 an
 - pour un CREP locatif : 6 ans
 En cas d'absence de revêtements contenant du plomb ou de présence de revêtements contenant du plomb à des concentrations inférieures au seuil réglementaire il n'y a pas lieu de faire établir un nouveau constat.

Liste détaillée des locaux visités :

Cuisine 01, Degagement 01, Local 01, Garage 01, Degagement 02, WC 01, Entrée, Chambre 01, Salle d'eau 01, Sejour, Degagement 03, Chambre 02, Dressing, Palier, Chambre 03, Cave 01, Cave 02, Garage 02, Local 02

Liste détaillée des locaux non visités avec motif de l'absence de la visite :

Néant

État d'occupation du bien :

Le local est-il habité lors de la visite : NON

Présence de mineurs de -6 ans : NON RENSEIGNÉ

Type d'appareil portable utilisé :

Les relevés de mesure du plomb ont été réalisés sur place par un appareil portable à fluorescence X, de marque PB200I permettant de déterminer la concentration surfacique en plomb supérieure ou égale à 1 milligramme par centimètre carré (1mg/cm²) contenant du plomb. Caractéristiques de l'appareil : N° 8333 - Date de chargement de la source : 05/07/2022 - Nature du radionucléide : Co 57 - Activité à la date de chargement de la source: 185 MBq

Constatations diverses :

Aucune

Contrat d'assurance : ALLIANZ : 62 490 415

Année de construction : < 1948



1. NOM ET COORDONNÉES DE L'ORGANISME AYANT PROCÉDÉ AU CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB :

HUE Corentin membre du réseau BC2E

- Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **abcidia - 102, route de Limours - 78470 Daint-RÂ@my-les-Chevreuse**, numéro de certification : **19-1393**
- Assurance : **ALLIANZ : 62 490 415** - Date de validité : 31/12/2024
- EMERAUDE DIAGNOSTIC / HUE Corentin - 3 Rue de la Condamine - 35400 SAINT MALO

2. DÉSIGNATION DU BIEN AYANT FAIT L'OBJET DU CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB :

Maison - Propriétaire : LECRUBIER - BAILLY - 1 RUE DES TENNIS 35800 DINARD (annexes comprises)

- Le propriétaire a été informé qu'à titre exceptionnel des prélèvements pourront être réalisés au cours du constat.

3. DÉTAIL DE LA MISSION DE CONSTAT :

Le 11/10/2022 nous nous sommes rendus sur place afin de visiter l'ensemble des locaux, ci dessus désignés, selon la procédure détaillée ci-dessous :

- Visite exhaustive des locaux ou parties communes
- Réalisation d'un croquis sommaire.
- Etablissement de la liste détaillée des locaux ou parties communes visités et de ceux non visités.
- Observation de l'état de surface de chaque unité de diagnostic et établissement de la liste de ces unités dont la surface est dégradée et susceptibles de rendre du plomb accessible, et en complément la liste de celles qui ne sont pas dégradées et qui contiennent du plomb. Dans chaque local, des unités de diagnostics sont définies. Elles correspondent à des éléments à priori une même substrat et un même historique en matière de construction et de revêtement. Ainsi, chaque pan de mur, chaque fenêtre, chaque porte d'un local sont des unités de diagnostic à part entière. Lorsque, à l'évidence, il n'y a aucun revêtement, la recherche de plomb n'est pas nécessaire (béton, pierre apparente, brique, carrelage, faïence ...). Il en va de même si les éléments ne peuvent avoir de revêtement susceptible de contenir du plomb (rénovation ou construction récente).
- Détermination des unités de diagnostic devant faire l'objet de mesure de concentration en plomb.
- Réalisation de ces mesures.
- Qualification de l'état de conservation du revêtement de chaque unité de diagnostic.
- Rédaction d'un rapport complet détaillé.

4. MÉTHODOLOGIE EMPLOYÉE :

La recherche et la mesure du plomb présent dans les peintures ou les revêtements ont été réalisées selon l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat des risques d'exposition au plomb.

Les mesures de la concentration surfacique en plomb sont réalisées à l'aide d'un appareil à fluorescence X (XRF) à lecture directe permettant d'analyser au moins une raie K du spectre de fluorescence du plomb, et sont exprimées en mg/cm².

Les éléments de construction de facture récente ou clairement identifiables comme postérieurs au 1er janvier 1949 ne sont pas mesurés, à l'exception des huisseries ou autres éléments métalliques tels que volets, grilles, ...

4.1. Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence X :

Les mesures par fluorescence X effectuées sur des revêtements sont interprétées en fonction de la valeur de référence fixée par l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb (article 5) : 1 mg/cm².

4.2. Stratégie de mesurage :

Sur chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement, l'auteur du constat effectue :

- 1 seule mesure si celle-ci montre la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ;
- 2 mesures si la première ne montre pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ;
- 3 mesures si les deux premières ne montrent pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²), mais qu'au moins une unité de diagnostic du même type a été mesurée avec une concentration en plomb supérieure ou égale à ce seuil dans un même local.

Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de diagnostic, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs.

4.3. Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire :

Lorsque l'auteur du constat repère des revêtements dégradés et qu'il estime ne pas pouvoir conclure quant à la présence de plomb dans ces revêtements, il peut effectuer un prélèvement qui sera analysé en laboratoire.

Le prélèvement est réalisé conformément aux préconisations de la norme NF X 46-031 « *Diagnostic Plomb - Protocole de réalisation du Constat de Risque d'Exposition au Plomb* » sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).



5. PRÉSENTATION DES RÉSULTATS :

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-après :

- la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», ... dans le sens des aiguilles d'une montre ;
- la zone «plafond» est indiquée en clair.

Les unités de diagnostic (UD) (par exemple : un mur d'un local, les plinthes similaires d'un même local, chaque côté d'une porte ou d'une fenêtre, ...) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le tableau des mesures en fonction de la concentration en plomb et de l'état de conservation, comme ci-dessous :

Concentration en plomb	État de conservation	Classement
		0
>= seuil	Non dégradé ou non visible	1
	État d'usage	2
	Dégradé	3

Les unités n'ayant pas fait l'objet de mesure ne sont pas classées.

6. RAPPORT DU CONSTAT :

Le présent rapport a pour objet de donner l'ensemble des informations permettant d'établir le constat des risques d'exposition au plomb, conformément aux articles L. 1334-5, L. 1334-6, L. 1334-9 et L. 1334-10 et L. 1334-13 du Code la Santé Publique et à l'arrêté du 19 aout 2011 relatif au CREP. .

Il récapitule sous forme de tableau, l'ensemble des unités de diagnostic ayant fait l'objet d'une mesure et les unités n'ayant pu faire l'objet d'une mesure avec motif de l'absence de mesure.

Il donne notamment leurs localisations, le substrat de l'unité de diagnostic (par examen visuel), le revêtement apparent, le résultat de la mesure, la nature de la dégradation et le classement correspondant.

Il mentionne également, en complément, la liste de celles qui ne sont pas dégradées et qui contiennent du plomb.

7. MESURES D'ÉTALONNAGES :

Mesure de début : 1 - Mesure de fin : 1.2

Etabli le 11/10/2022

Cachet:



Signature :

RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : Les rapports demeurent la propriété de notre société et ne pourront être utilisés jusqu'au complet paiement du prix par l'acheteur (Loi du 12 mai 1980).

Société

EMERAUDE DIAGNOSTIC / HUE Corentin
3 Rue de la Condamine - 35400 SAINT MALO
Tel : 06 30 16 37 00 | Mail : corentin.hue@bc2e.com
Web : emeraudediagnostic.bc2e.com
Siret : 848 902 912

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 350601212
PLOMB : 4 sur 17
DDT : 8 sur 122



Récapitulatif des mesures et informations nécessaires au constat de repérage Plomb



RDC - Cuisine 01										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg / cm²	Résultat	Etat de conservation / Nature	Classement	Observation
1 2		Plafond	Plâtre	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
3 4	A	Mur	Fibre de verre	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
5 6	B	Mur	Fibre de verre	Peinture		0.00 0.07	NEG		0	
7 8	C	Mur	Fibre de verre	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
9 10	D	Mur	Fibre de verre	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
11 12	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
13 14	A	Porte 1 : extérieure	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
15 16	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
17 18	A	Porte 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
19 20	A	Porte 1 : encadrement	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
21 22	A	Porte 1 : embrasure	Fibre de verre	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
23 24	B	Porte 2 : intérieure	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
25 26	B	Porte 2 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
27 28	D	Porte 3 : intérieure	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
29 30	D	Porte 3 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
31 32	A	Fenêtre 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
33 34	A	Fenêtre 1 : extérieure	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
35 36	A	Fenêtre 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
37 38	A	Fenêtre 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
39 40	A	Fenêtre 1 : encadrement	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
41 42	A	Fenêtre 1 : embrasure	Fibre de verre	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
43 44	A	Fenêtre 1 : appui	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
-		Plinthe	Carrelage			-	-	-	-	Abs. revêtement
Nombre total d'unités de diagnostic			23	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3			0.00 %

RDC - Degagement 01										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg / cm²	Résultat	Etat de conservation / Nature	Classement	Observation
45 46		Plafond	Plâtre	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
47 48	A	Mur	Fibre de verre	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
49 50	B	Mur	Fibre de verre	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
51 52	C	Mur	Fibre de verre	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
53 54	D	Mur	Fibre de verre	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	

Société

EMERAUDE DIAGNOSTIC / HUE Corentin
3 Rue de la Condamine - 35400 SAINT MALO
Tel : 06 30 16 37 00 | Mail : corentin.hue@bc2e.com
Web : emeraudediagnostic.bc2e.com
Siret : 848 902 912

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 350601212
PLOMB : 5 sur 17
DDT : 9 sur 122



55 56	E	Mur	Fibre de verre	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
57 58	F	Mur	Fibre de verre	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
59 60	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
61 62	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
63 64	A	Porte 1 : encadrement	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
65 66	A	Porte 1 : embrasure	Fibre de verre	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
67 68	F	Porte 2 : intérieure	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
69 70	F	Porte 2 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
71 72	E	Fenêtre 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
73 74	E	Fenêtre 1 : extérieure	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
75 76	E	Fenêtre 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.03 0.06	NEG		0	
77 78	E	Fenêtre 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
79 80	E	Fenêtre 1 : encadrement	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
81 82	E	Fenêtre 1 : embrasure	Fibre de verre	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
83 84	B	Escalier 1 : limon	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
85 86	D	Placard 1 : porte intérieure	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
87 88	D	Placard 1 : porte extérieure	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
89 90	D	Placard 1 : encadrement intérieure	Bois	Peinture		0.03 0.06	NEG		0	
91 92	D	Placard 1 : encadrement extérieure	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
93 94	D	Placard 1 : intérieur	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
-		Plinthe	Carrelage			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	B	Escalier 1 : marche	Bois			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	B	Escalier 1 : contre-marche	Bois			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	B	Escalier 1 : sous-face	Bois			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	B	Escalier 1 : garde corps	Bois			-	-	-	-	Abs. revêtement
Nombre total d'unités de diagnostic			30	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3			0.00 %

RDC - Local 01										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg / cm²	Résultat	Etat de conservation / Nature	Classement	Observation
95 96		Plafond	Plâtre	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
97 98	A	Mur	Fibre de verre	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
99 100	B	Mur	Fibre de verre	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
101 102	C	Mur	Fibre de verre	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
103 104	D	Mur	Fibre de verre	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
105 106	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
107 108	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
109 110	C	Fenêtre 1 : embrasure	Fibre de verre	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
111 112	C	Fenêtre 1 : appui	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	

Société

EMERAUDE DIAGNOSTIC / HUE Corentin
3 Rue de la Condamine - 35400 SAINT MALO
Tel : 06 30 16 37 00 | Mail : corentin.hue@bc2e.com
Web : emeraudediagnostic.bc2e.com
Siret : 848 902 912

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 350601212
PLOMB : 6 sur 17
DDT : 10 sur 122



113 114	C	Fenêtre 1 : garde corps 1	Métal	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
-		Plinthe	Carrelage			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	C	Fenêtre 1 : intérieure	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	C	Fenêtre 1 : extérieure	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	C	Fenêtre 1 : dormant intérieur	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	C	Fenêtre 1 : dormant extérieur	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
Nombre total d'unités de diagnostic			15	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3			0.00 %

RDC - Garage 01										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg / cm²	Résultat	Etat de conservation / Nature	Classement	Observation
115 116	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
117 118	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
119 120	B	Porte 2 : intérieure	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
121 122	B	Porte 2 : extérieure	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
123 124	B	Porte 2 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
125 126	B	Porte 2 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
127 128	C	Fenêtre 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
129 130	C	Fenêtre 1 : extérieure	Bois	Peinture		0.01 0.05	NEG		0	
131 132	C	Fenêtre 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
133 134	C	Fenêtre 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
135 136	C	Fenêtre 1 : garde corps 1	Métal	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
-	C	Porte 3 : intérieure	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	C	Porte 3 : extérieure	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	C	Porte 3 : dormant intérieur	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	C	Porte 3 : dormant extérieur	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
Nombre total d'unités de diagnostic			15	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3			0.00 %

RDC - Degagement 02										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg / cm²	Résultat	Etat de conservation / Nature	Classement	Observation
137 138		Plinthe	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
139 140		Plafond	Plâtre	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
141 142	A	Mur	Fibre de verre	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
143 144	B	Mur	Fibre de verre	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
145 146	C	Mur	Fibre de verre	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
147 148	D	Mur	Fibre de verre	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
149 150	E	Mur	Fibre de verre	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
151 152	F	Mur	Fibre de verre	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
153 154	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
155 156	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
157 158	B	Porte 2 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	

Société

EMERAUDE DIAGNOSTIC / HUE Corentin
3 Rue de la Condamine - 35400 SAINT MALO
Tel : 06 30 16 37 00 | Mail : corentin.hue@bc2e.com
Web : emeraudediagnostic.bc2e.com
Siret : 848 902 912

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 350601212
PLOMB : 7 sur 17
DDT : 11 sur 122



159 160	E	Porte 3 : intérieure	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
161 162	E	Porte 3 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
163 164	F	Fenêtre 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
165 166	F	Fenêtre 1 : extérieure	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
167 168	F	Fenêtre 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
169 170	F	Fenêtre 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
171 172	F	Fenêtre 1 : appui	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
Nombre total d'unités de diagnostic			18	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3			0.00 %

RDC - WC 01										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg / cm²	Résultat	Etat de conservation / Nature	Classement	Observation
173 174		Plinthe	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
175 176		Plafond	Plâtre	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
177 178	A	Mur	Fibre de verre	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
179 180	B	Mur	Fibre de verre	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
181 182	C	Mur	Fibre de verre	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
183 184	D	Mur	Fibre de verre	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
185 186	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
187 188	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
189 190	C	Fenêtre 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
191 192	C	Fenêtre 1 : extérieure	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
193 194	C	Fenêtre 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
195 196	C	Fenêtre 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
197 198	C	Fenêtre 1 : encadrement	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
199 200	C	Fenêtre 1 : embrasure	Fibre de verre	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
201 202	C	Fenêtre 1 : appui	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
Nombre total d'unités de diagnostic			15	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3			0.00 %

RDC - Entrée										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg / cm²	Résultat	Etat de conservation / Nature	Classement	Observation
203 204		Plinthe	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
205 206		Plafond	Plâtre	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
207 208	A	Mur	Plâtre	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
209 210	B	Mur	Plâtre	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
211 212	C	Mur	Plâtre	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
213 214	D	Mur	Plâtre	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
215 216	C	Porte 2 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
217 218	D	Porte 3 : intérieure	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	



219 220	D	Porte 3 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
-	A	Porte 1 : intérieure	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	A	Porte 1 : extérieure	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	A	Porte 1 : dormant intérieur	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	A	Porte 1 : dormant extérieur	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
Nombre total d'unités de diagnostic			13	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3			0.00 %

RDC - Chambre 01										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg / cm²	Résultat	Etat de conservation / Nature	Classement	Observation
221 222		Plinthe	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
223 224		Plafond	Plâtre	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
225 226	A	Mur	Plâtre	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
227 228	B	Mur	Plâtre	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
229 230	C	Mur	Plâtre	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
231 232	D	Mur	Plâtre	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
233 234	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
235 236	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
237 238	C	Porte 2 : intérieure	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
239 240	C	Porte 2 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
241 242	D	Fenêtre 1 : embrasure	Plâtre	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
243 244	D	Fenêtre 1 : appui	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
-	D	Fenêtre 1 : intérieure	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	D	Fenêtre 1 : extérieure	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	D	Fenêtre 1 : dormant intérieur	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	D	Fenêtre 1 : dormant extérieur	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
Nombre total d'unités de diagnostic			16	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3			0.00 %

RDC - Salle d'eau 01										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg / cm²	Résultat	Etat de conservation / Nature	Classement	Observation
245 246		Plafond	Plâtre	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
247 248	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
249 250	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
251 252	C	Fenêtre 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
253 254	C	Fenêtre 1 : extérieure	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
255 256	C	Fenêtre 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
257 258	C	Fenêtre 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
259 260	C	Fenêtre 1 : garde corps 1	Métal	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
261 262	C	Fenêtre 2 : intérieure	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
263 264	C	Fenêtre 2 : extérieure	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	

Société

EMERAUDE DIAGNOSTIC / HUE Corentin
3 Rue de la Condamine - 35400 SAINT MALO
Tel : 06 30 16 37 00 | Mail : corentin.hue@bc2e.com
Web : emeraudediagnostic.bc2e.com
Siret : 848 902 912

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 350601212
PLOMB : 9 sur 17
DDT : 13 sur 122



265 266	C	Fenêtre 2 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
267 268	C	Fenêtre 2 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
269 270	C	Fenêtre 2 : garde corps 1	Métal	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
271 272	D	Fenêtre 3 : intérieure	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
273 274	D	Fenêtre 3 : extérieure	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
275 276	D	Fenêtre 3 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
277 278	D	Fenêtre 3 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
279 280	D	Fenêtre 3 : garde corps 1	Métal	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
-		Plinthe	Carrelage			-	-	-	-	Abs. revêtement
Nombre total d'unités de diagnostic			19	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3			0.00 %

RDC - Sejour										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg / cm²	Résultat	Etat de conservation / Nature	Classement	Observation
281 282		Plinthe	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
283 284		Plafond	Plâtre	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
285 286	A	Mur	Plâtre	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
287 288	B	Mur	Plâtre	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
289 290	C	Mur	Plâtre	Peinture		0.00 0.07	NEG		0	
291 292	D	Mur	Plâtre	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
293 294	B	Fenêtre 3 : embrasure	Plâtre	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
295 296	D	Fenêtre 4 : intérieure	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
297 298	D	Fenêtre 4 : extérieure	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
299 300	D	Fenêtre 4 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
301 302	D	Fenêtre 4 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
303 304	D	Fenêtre 4 : embrasure	Plâtre	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
305 306	D	Fenêtre 4 : appui	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
307 308	D	Fenêtre 4 : garde corps 1	Métal	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
309 310	B	Porte-fenêtre 1 : intérieure	Métal	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
311 312	B	Porte-fenêtre 1 : extérieure	Métal	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
313 314	B	Porte-fenêtre 1 : dormant intérieur	Métal	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
315 316	B	Porte-fenêtre 1 : dormant extérieur	Métal	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
-	B	Fenêtre 1 : intérieure	Métal	Peinture		-	-	-	-	Récent
-	B	Fenêtre 1 : extérieure	Métal	Peinture		-	-	-	-	Récent
-	B	Fenêtre 1 : dormant intérieur	Métal	Peinture		-	-	-	-	Récent
-	B	Fenêtre 1 : dormant extérieur	Métal	Peinture		-	-	-	-	Récent
-	B	Fenêtre 2 : intérieure	Métal	Peinture		-	-	-	-	Récent
-	B	Fenêtre 2 : extérieure	Métal	Peinture		-	-	-	-	Récent
-	B	Fenêtre 2 : dormant intérieur	Métal	Peinture		-	-	-	-	Récent
-	B	Fenêtre 2 : dormant extérieur	Métal	Peinture		-	-	-	-	Récent
-	B	Fenêtre 3 : intérieure	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement



-	B	Fenêtre 3 : extérieure	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	B	Fenêtre 3 : dormant intérieur	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	B	Fenêtre 3 : dormant extérieur	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	D	Escalier 1 : limon	Bois			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	D	Escalier 1 : marche	Bois			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	D	Escalier 1 : contre-marche	Bois			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	D	Escalier 1 : sous-face	Bois			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	D	Escalier 1 : garde corps	Bois			-	-	-	-	Abs. revêtement
Nombre total d'unités de diagnostic			35	Nombre d'unités de classe 3	0	% de classe 3			0.00 %	

01 - Degagement 03

N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg / cm²	Résultat	Etat de conservation / Nature	Classement	Observation
317 318		Plinthe	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
319 320		Plafond	Plâtre	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
321 322	A	Mur	Plâtre	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
323 324	B	Mur	Plâtre	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
325 326	C	Mur	Plâtre	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
327 328	D	Mur	Plâtre	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
329 330	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
331 332	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
333 334	A	Porte 1 : embrasure	Plâtre	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
335 336	D	Porte 2 : intérieure	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
337 338	D	Porte 2 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
-	B	Fenêtre 1 : intérieure	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	B	Fenêtre 1 : extérieure	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	B	Fenêtre 1 : dormant intérieur	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	B	Fenêtre 1 : dormant extérieur	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	D	Fenêtre 2 : intérieure	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	D	Fenêtre 2 : extérieure	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	D	Fenêtre 2 : dormant intérieur	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	D	Fenêtre 2 : dormant extérieur	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
Nombre total d'unités de diagnostic			19	Nombre d'unités de classe 3	0	% de classe 3			0.00 %	

01 - Chambre 02

N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg / cm²	Résultat	Etat de conservation / Nature	Classement	Observation
339 340		Plinthe	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
341 342		Plafond	Plâtre	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
343 344	A	Mur	Fibre de verre	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
345 346	B	Mur	Fibre de verre	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
347 348	C	Mur	Fibre de verre	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	

Société

EMERAUDE DIAGNOSTIC / HUE Corentin
3 Rue de la Condamine - 35400 SAINT MALO
Tel : 06 30 16 37 00 | Mail : corentin.hue@bc2e.com
Web : emeraudediagnostic.bc2e.com
Siret : 848 902 912

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 350601212
PLOMB : 11 sur 17
DDT : 15 sur 122



349 350	D	Mur	Fibre de verre	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
351 352	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
353 354	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
355 356	C	Porte 2 : intérieure	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
357 358	C	Porte 2 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
359 360	D	Fenêtre 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
361 362	D	Fenêtre 1 : extérieure	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
363 364	D	Fenêtre 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
365 366	D	Fenêtre 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
367 368	D	Fenêtre 1 : embrasure	Fibre de verre	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
369 370	D	Fenêtre 1 : appui	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
371 372	B	Fenêtre 2 : intérieure	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
373 374	B	Fenêtre 2 : extérieure	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
375 376	B	Fenêtre 2 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
377 378	B	Fenêtre 2 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.01 0.08	NEG		0	
379 380	B	Fenêtre 2 : embrasure	Fibre de verre	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
381 382	B	Fenêtre 2 : appui	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
Nombre total d'unités de diagnostic			22	Nombre d'unités de classe 3	0	% de classe 3			0.00 %	

01 - Dressing										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg / cm²	Résultat	Etat de conservation / Nature	Classement	Observation
383 384		Plinthe	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
385 386		Plafond	Plâtre	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
387 388	A	Mur	Fibre de verre	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
389 390	B	Mur	Fibre de verre	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
391 392	C	Mur	Fibre de verre	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
393 394	D	Mur	Fibre de verre	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
395 396	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
397 398	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
399 400	B	Porte 2 : intérieure	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
401 402	B	Porte 2 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.03 0.06	NEG		0	
403 404	B	Porte 2 : embrasure	Fibre de verre	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
-	D	Fenêtre 1 : intérieure	Bois	Peinture		-	-	-	-	Récent
-	D	Fenêtre 1 : extérieure	Bois	Peinture		-	-	-	-	Récent
-	D	Fenêtre 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		-	-	-	-	Récent
-	D	Fenêtre 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		-	-	-	-	Récent
-	A	Escalier 1 : limon	Bois			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	A	Escalier 1 : marche	Bois			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	A	Escalier 1 : contre-marche	Bois			-	-	-	-	Abs. revêtement



-	A	Escalier 1 : sous-face	Bois			-	-	-	-	Abs. revêtement
Nombre total d'unités de diagnostic			19	Nombre d'unités de classe 3	0	% de classe 3			0.00 %	

01 - Palier

N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg / cm²	Résultat	Etat de conservation / Nature	Classement	Observation
405 406		Plinthe	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
407 408		Plafond	Plâtre	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
409 410	A	Mur	Fibre de verre	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
411 412	B	Mur	Fibre de verre	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
413 414	C	Mur	Fibre de verre	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
415 416	D	Mur	Fibre de verre	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
417 418	E	Mur	Fibre de verre	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
419 420	F	Mur	Fibre de verre	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
421 422	C	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
423 424	C	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
425 426	D	Porte 2 : intérieure	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
427 428	D	Porte 2 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
429 430	F	Fenêtre 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
431 432	F	Fenêtre 1 : extérieure	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
433 434	F	Fenêtre 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
435 436	F	Fenêtre 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
Nombre total d'unités de diagnostic			16	Nombre d'unités de classe 3	0	% de classe 3			0.00 %	

01 - Chambre 03

N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg / cm²	Résultat	Etat de conservation / Nature	Classement	Observation
437 438		Plinthe	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
439 440		Plafond	Plâtre	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
441 442	A	Mur	Fibre de verre	Peinture		0.01 0.08	NEG		0	
443 444	B	Mur	Fibre de verre	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
445 446	C	Mur	Fibre de verre	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
447 448	D	Mur	Fibre de verre	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
449 450	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
451 452	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
453 454	C	Fenêtre 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
455 456	C	Fenêtre 1 : extérieure	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
457 458	C	Fenêtre 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
459 460	C	Fenêtre 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
461 462	C	Fenêtre 1 : embrasure	Fibre de verre	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	



Nombre total d'unités de diagnostic	13	Nombre d'unités de classe 3	0	% de classe 3	0.00 %
--	-----------	------------------------------------	----------	----------------------	---------------

SOUS-SOL - Cave 01

N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg / cm²	Résultat	Etat de conservation / Nature	Classement	Observation
463 464	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
465 466	A	Porte 1 : extérieure	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
467 468	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
469 470	A	Porte 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
471 472	C	Porte 2 : intérieure	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
473 474	C	Porte 2 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
475 476	A	Fenêtre 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
477 478	A	Fenêtre 1 : extérieure	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
479 480	A	Fenêtre 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
481 482	A	Fenêtre 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
483 484	A	Fenêtre 1 : garde corps 1	Métal	Peinture		0.01 0.08	NEG		0	
Nombre total d'unités de diagnostic		11	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3		0.00 %		

SOUS-SOL - Cave 02

N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg / cm²	Résultat	Etat de conservation / Nature	Classement	Observation
485 486	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
487 488	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
489 490	D	Fenêtre 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
491 492	D	Fenêtre 1 : extérieure	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
493 494	D	Fenêtre 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
495 496	D	Fenêtre 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
497 498	D	Fenêtre 1 : garde corps 1	Métal	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
Nombre total d'unités de diagnostic		7	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3		0.00 %		

RDC - Garage 02

N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg / cm²	Résultat	Etat de conservation / Nature	Classement	Observation
499 500		Plafond	Plâtre	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
501 502	A	Mur	Plâtre	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
503 504	B	Mur	Plâtre	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
505 506	C	Mur	Plâtre	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
507 508	D	Mur	Plâtre	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
509 510	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
511 512	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
Nombre total d'unités de diagnostic		7	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3		0.00 %		

Société

EMERAUDE DIAGNOSTIC / HUE Corentin
3 Rue de la Condamine - 35400 SAINT MALO
Tel : 06 30 16 37 00 | Mail : corentin.hue@bc2e.com
Web : emeraudediagnostic.bc2e.com
Siret : 848 902 912

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 350601212
PLOMB : 14 sur 17
DDT : 18 sur 122



RDC - Local 02

N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg / cm²	Résultat	Etat de conservation / Nature	Classement	Observation
513 514		Plafond	Plâtre	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
515 516	A	Mur	Plâtre	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
517 518	B	Mur	Plâtre	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
519 520	C	Mur	Plâtre	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
521 522	D	Mur	Plâtre	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
523 524	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
525 526	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
Nombre total d'unités de diagnostic			7	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3			0.00 %

Société

EMERAUDE DIAGNOSTIC / HUE Corentin
 3 Rue de la Condamine - 35400 SAINT MALO
 Tel : 06 30 16 37 00 | Mail : corentin.hue@bc2e.com
 Web : emeraudediagnostic.bc2e.com
 Siret : 848 902 912

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

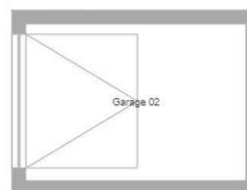
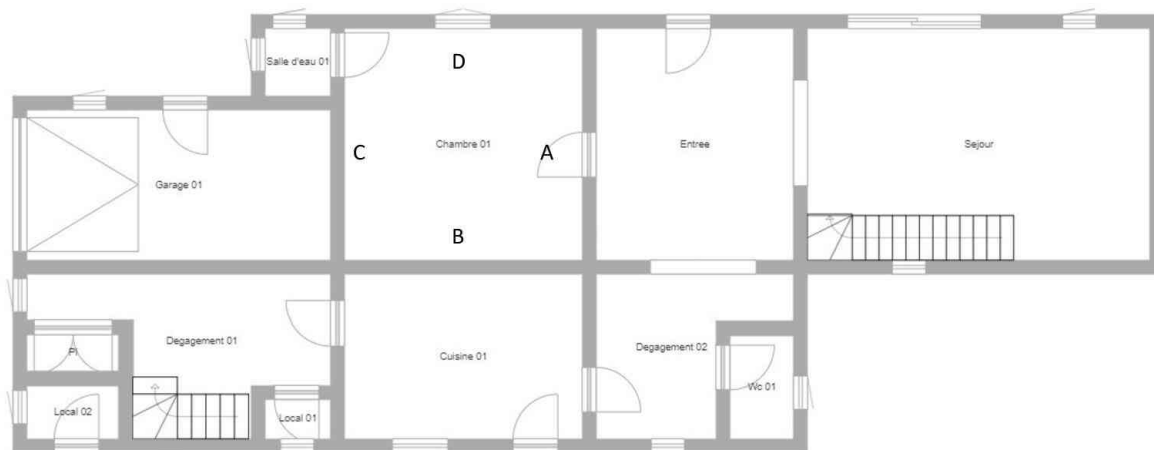
n° de rapport : 350601212
 PLOMB : 15 sur 17
 DDT : 19 sur 122



Croquis

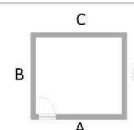


RDC



Repérage dans la pièce

A l'intérieur de chaque pièce, les mesures sont effectuées sur les unités de diagnostic dans le sens des aiguilles d'une montre en commençant par la cloison ou le mur correspondant à la porte d'entrée dans la pièce



Société

EMERAUDE DIAGNOSTIC / HUE Corentin
3 Rue de la Condamine - 35400 SAINT MALO
Tel : 06 30 16 37 00 | Mail : corentin.hue@bc2e.com
Web : emeraudediagnostic.bc2e.com
Siret : 848 902 912

Scannez et téléchargez votre rapport

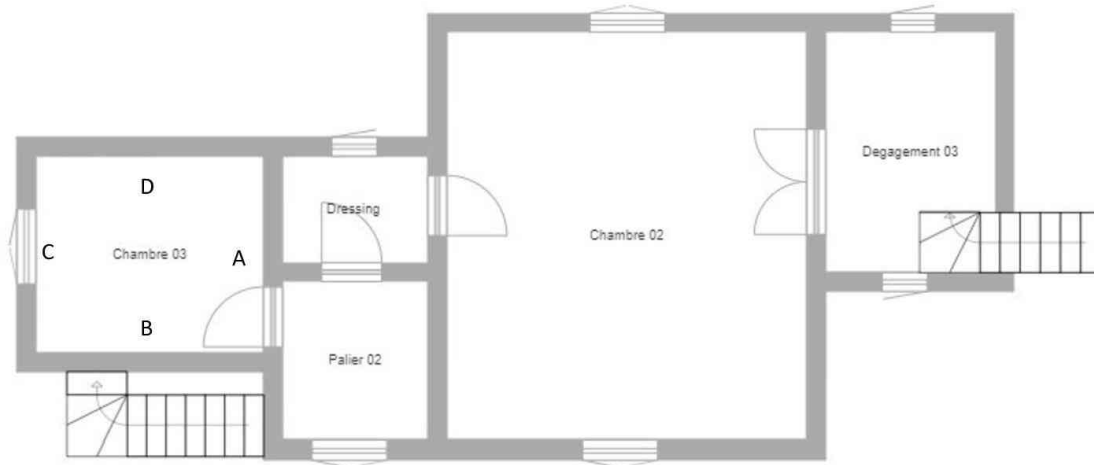


Rapport

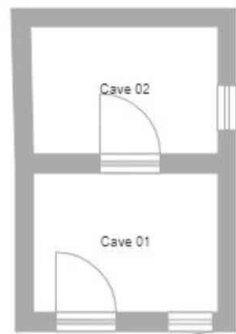
n° de rapport : 350601212
PLOMB : 16 sur 17
DDT : 20 sur 122



R+1

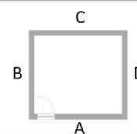


SOUS SOL



Repérage dans la pièce

A l'intérieur de chaque pièce, les mesures sont effectuées sur les unités de diagnostic dans le sens des aiguilles d'une montre en commençant par la cloison ou le mur correspondant à la porte d'entrée dans la pièce



Société

EMERAUDE DIAGNOSTIC / HUE Corentin
3 Rue de la Condamine - 35400 SAINT MALO
Tel : 06 30 16 37 00 | Mail : corentin.hue@bc2e.com
Web : emeraudediagnostic.bc2e.com
Siret : 848 902 912

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 350601212
PLOMB : 17 sur 17
DDT : 21 sur 122





Rapport de Constat de l'État Parasitaire d'un Immeuble

Références normatives : NF P 03-200.
Si présence de mэрule : Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 article 76 (art. L. 133-7, 133-8 et 133-9)

MISSION N° : 350601212

A. PROPRIETAIRE

Nom : **LECRUBIER - BAILLY**
Adresse : **9 RUE CHARLES MALARD**
Ville : **35300 FOUGERES**

A. IMMEUBLE OBJET DU PRÉSENT ÉTAT

Adresse : **1 RUE DES TENNIS**
Ville : **35800 DINARD**

A. DONNEUR D'ORDRE

Nom : **LECRUBIER - BAILLY**
Adresse : **9 RUE CHARLES MALARD**
Ville : **35300 FOUGERES**

B. MISSION

Type : Maison	Nbre pièces :	Lot :
Cadastre : AX 222	Bâtiment :	Lot secondaire :
Étage :	Porte :	Escalier :
Nb de niveau : 3	Date de visite : 29/02/2024	Heure début / fin : 15h00 - 16h30
Accompagnateur : PAS D'ACCOMPAGNATEUR	Opérateur : HUE Corentin	

Informations collectées auprès du donneur d'ordre relatives à des traitements antérieures contre des agents de dégradation du bois ou à la présence d'agents de dégradation du bois dans le bâtiment : **AUCUNES**
Documents fournis par le propriétaire ou le donneur d'ordre : **AUCUN**

Observations : Néant



Société

EMERAUDE DIAGNOSTIC / HUE Corentin
3 Rue de la Condamine - 35400 SAINT MALO
Tel : 06 30 16 37 00 | Mail : corentin.hue@bc2e.com
Web : emeraudediagnostic.bc2e.com
Siret : 848 902 912

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 350601212
ÉTAT PARASITAIRES : 1 sur 12
DDT : 22 sur 122



SYNTHÈSE

Présence de traces de petites vrillettes sur le bâtiment examiné

Absence sur les abords immédiats du bâtiment.

Cette synthèse n'est qu'informatrice. Les résultats réglementaires et normatifs du diagnostic état parasitaire sont constitués par la totalité du tableau du rapport de constat de l'état parasitaire intitulé 'D - IDENTIFICATION DES BÂTIMENTS ET PARTIES DE BÂTIMENTS VISITES ET RESULTATS DU DIAGNOSTIC (identification des éléments infestés ou ayant été infestés par des agents de dégradation du bois et de ceux qui ne le sont pas)'.

Pour les parties de bâtiments mentionnées dans le rapport comme non visitées et pour les ouvrages, parties d'ouvrages et éléments déclarés dans le même rapport comme non examinés, aucun résultat n'est possible quant à la présence ou l'absence d'indices d'infestation par des termites ou autres agents de dégradation biologique du bois.

Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité au constat de présence ou d'absence d'agents de dégradation biologique du bois dans l'immeuble considéré. Il ne saurait servir en aucun cas de garantie pour toutes constatations postérieures à la date de visite. L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux, même s'il y a eu un bûchage (enlèvement de matière afin de vérifier jusqu'où s'est répandu l'attaque), l'intérêt étant de signaler l'état défectueux par la présence ou l'absence d'agents de dégradation biologiques du bois dans l'immeuble et d'établir un rapport de constat de l'état parasitaire d'un immeuble bâti au non bâti.

Société

EMERAUDE DIAGNOSTIC / HUE Corentin
3 Rue de la Condamine - 35400 SAINT MALO
Tel : 06 30 16 37 00 | Mail : corentin.hue@bc2e.com
Web : emeraudediagnostic.bc2e.com
Siret : 848 902 912

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 350601212
ÉTAT PARASITAIRES : 2 sur 12
DDT : 23 sur 122



C. DÉSIGNATION DE L'OPÉRATEUR DE DIAGNOSTIC EFFECTUANT LE CONSTAT :

HUE Corentin

- Assurance :62 490 415 - Date de validité : 31/12/2024

- EMERAUDE DIAGNOSTIC / HUE Corentin - 3 Rue de la Condamine - 35400 SAINT MALO

D. IDENTIFICATION DES BÂTIMENTS ET PARTIES DE BÂTIMENTS VISITES ET RÉSULTATS DU DIAGNOSTIC (identification des éléments infestés ou ayant été infestés par des agents de dégradation biologique du bois et de ceux qui ne le sont pas) :

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultat du diagnostic d'infestation (3)
Étage : RDC - Cuisine 01	Sol (Carrelage) - Plinthe (Carrelage) - Plafond (Peinture Plâtre) - Mur A (Peinture Fibre de verre) - Mur B (Peinture Fibre de verre) - Mur C (Peinture Fibre de verre) - Mur D (Peinture Fibre de verre) - Porte 1 : intérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : extérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant extérieur (Peinture Bois) - Porte 1 : encadrement (Peinture Bois) - Porte 1 : embrasure (Peinture Fibre de verre) - Porte 2 : intérieure (Peinture Bois) - Porte 2 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Porte 3 : intérieure (Peinture Bois) - Porte 3 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : intérieure (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : extérieure (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : dormant extérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : encadrement (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : embrasure (Peinture Fibre de verre) - Fenêtre 1 : appui (Peinture Bois)	Absence d'agents de dégradation biologique du bois
Étage : RDC - Degagement 01	Plinthe (Carrelage) - Plafond (Peinture Plâtre) - Mur A (Peinture Fibre de verre) - Mur B (Peinture Fibre de verre) - Mur C (Peinture Fibre de verre) - Mur D (Peinture Fibre de verre) - Mur E (Peinture Fibre de verre) - Mur F (Peinture Fibre de verre) - Porte 1 : intérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Porte 1 : encadrement (Peinture Bois) - Porte 1 : embrasure (Peinture Fibre de verre) - Porte 2 : intérieure (Peinture Bois) - Porte 2 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : intérieure (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : extérieure (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : dormant extérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : encadrement (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : embrasure (Peinture Fibre de verre) - Escalier 1 : limon (Peinture Bois) - Escalier 1 : marche (Bois) - Escalier 1 : contre-marche (Bois) - Escalier 1 : sous-face (Bois) - Escalier 1 : garde corps (Bois) - Placard 1 : porte intérieure (Peinture Bois) - Placard 1 : porte extérieure (Peinture Bois) - Placard 1 : encadrement intérieure (Peinture Bois) - Placard 1 : encadrement extérieure (Peinture Bois) - Placard 1 : intérieur (Peinture Bois) - Placard 1 : sol (Carrelage)	Absence d'agents de dégradation biologique du bois
Étage : RDC - Local 01	Sol (Carrelage) - Plinthe (Carrelage) - Plafond (Peinture Plâtre) - Mur A (Peinture Fibre de verre) - Mur B (Peinture Fibre de verre) - Mur C (Peinture Fibre de verre) - Mur D (Peinture Fibre de verre) - Porte 1 : intérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : intérieure (PVC) - Fenêtre 1 : extérieure (PVC) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (PVC) - Fenêtre 1 : dormant extérieur (PVC) - Fenêtre 1 : embrasure (Peinture Fibre de verre) - Fenêtre 1 : appui (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : garde corps (Peinture Métal)	Absence d'agents de dégradation biologique du bois

Société

EMERAUDE DIAGNOSTIC / HUE Corentin
 3 Rue de la Condamine - 35400 SAINT MALO
 Tel : 06 30 16 37 00 | Mail : corentin.hue@bc2e.com
 Web : emeraudediagnostic.bc2e.com
 Siret : 848 902 912

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 350601212
 ÉTAT PARASITAIRES : 3 sur 12
 DDT : 24 sur 122



Étage : RDC - Garage 01	Sol (<i>Béton</i>) - Plafond (<i>Bois</i>) - Mur A (<i>Bois</i>) - Mur B (<i>Pierre</i>) - Mur C (<i>Pierre</i>) - Mur D (<i>Pierre</i>) - Porte 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 2 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 2 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 2 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 2 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 3 : intérieure (<i>PVC</i>) - Porte 3 : extérieure (<i>PVC</i>) - Porte 3 : dormant intérieur (<i>PVC</i>) - Porte 3 : dormant extérieur (<i>PVC</i>) - Fenêtre 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : garde corps 1 (<i>Peinture Métal</i>)	Présence de traces de petites vrillettes (<i>Localisation : plancher haut</i>)
Étage : RDC - Degagement 02	Sol (<i>Carrelage</i>) - Plinthe (<i>Peinture Bois</i>) - Plafond (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur A (<i>Peinture Fibre de verre</i>) - Mur B (<i>Peinture Fibre de verre</i>) - Mur C (<i>Peinture Fibre de verre</i>) - Mur D (<i>Peinture Fibre de verre</i>) - Mur E (<i>Peinture Fibre de verre</i>) - Mur F (<i>Peinture Fibre de verre</i>) - Porte 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 2 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 3 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 3 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : appui (<i>Peinture Bois</i>)	Absence d'agents de dégradation biologique du bois
Étage : RDC - WC 01	Sol (<i>Carrelage</i>) - Plinthe (<i>Peinture Bois</i>) - Plafond (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur A (<i>Peinture Fibre de verre</i>) - Mur B (<i>Peinture Fibre de verre</i>) - Mur C (<i>Peinture Fibre de verre</i>) - Mur D (<i>Peinture Fibre de verre</i>) - Porte 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : encadrement (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : embrasure (<i>Peinture Fibre de verre</i>) - Fenêtre 1 : appui (<i>Peinture Bois</i>)	Absence d'agents de dégradation biologique du bois
Étage : RDC - Entrée	Sol (<i>Carrelage</i>) - Plinthe (<i>Peinture Bois</i>) - Plafond (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur A (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur B (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur C (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur D (<i>Peinture Plâtre</i>) - Porte 1 : intérieure (<i>PVC</i>) - Porte 1 : extérieure (<i>PVC</i>) - Porte 1 : dormant intérieur (<i>PVC</i>) - Porte 1 : dormant extérieur (<i>PVC</i>) - Porte 2 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 3 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 3 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>)	Absence d'agents de dégradation biologique du bois
Étage : RDC - Chambre 01	Sol (<i>Parquet</i>) - Plinthe (<i>Peinture Bois</i>) - Plafond (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur A (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur B (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur C (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur D (<i>Peinture Plâtre</i>) - Porte 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 2 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 2 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : intérieure (<i>PVC</i>) - Fenêtre 1 : extérieure (<i>PVC</i>) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (<i>PVC</i>) - Fenêtre 1 : dormant extérieur (<i>PVC</i>) - Fenêtre 1 : embrasure (<i>Peinture Plâtre</i>) - Fenêtre 1 : appui (<i>Peinture Bois</i>)	Absence d'agents de dégradation biologique du bois



<p>Étage : RDC - Salle d'eau 01</p>	<p>Sol (<i>Carrelage</i>) - Plinthe (<i>Carrelage</i>) - Plafond (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur A (<i>Faïence</i>) - Mur B (<i>Faïence</i>) - Mur C (<i>Faïence</i>) - Mur D (<i>Faïence</i>) - Porte 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : embrasure (<i>Faïence</i>) - Fenêtre 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : garde corps 1 (<i>Peinture Métal</i>) - Fenêtre 2 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 2 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 2 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 2 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 2 : garde corps 1 (<i>Peinture Métal</i>) - Fenêtre 3 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 3 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 3 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 3 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>)</p>	<p>Absence d'agents de dégradation biologique du bois</p>
<p>Étage : RDC - Sejour</p>	<p>(<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 3 : garde corps 1 (<i>Peinture Métal</i>) - Sol (<i>Carrelage</i>) - Plinthe (<i>Peinture Bois</i>) - Plafond (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur A (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur B (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur C (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur D (<i>Peinture Plâtre</i>) - Fenêtre 1 : intérieure (<i>Peinture Métal</i>) - Fenêtre 1 : extérieure (<i>Peinture Métal</i>) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Métal</i>) - Fenêtre 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Métal</i>) - Fenêtre 2 : intérieure (<i>Peinture Métal</i>) - Fenêtre 2 : extérieure (<i>Peinture Métal</i>) - Fenêtre 2 : dormant intérieur (<i>Peinture Métal</i>) - Fenêtre 2 : dormant extérieur (<i>Peinture Métal</i>) - Fenêtre 3 : intérieure (<i>PVC</i>) - Fenêtre 3 : extérieure (<i>PVC</i>) - Fenêtre 3 : dormant intérieur (<i>PVC</i>) - Fenêtre 3 : dormant extérieur (<i>PVC</i>) - Fenêtre 3 : embrasure (<i>Peinture Plâtre</i>) - Fenêtre 4 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 4 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 4 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 4 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 4 : embrasure (<i>Peinture Plâtre</i>) - Fenêtre 4 : appui (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 4 : garde corps 1 (<i>Peinture Métal</i>) - Porte-fenêtre 1 : intérieure (<i>Peinture Métal</i>) - Porte-fenêtre 1 : extérieure (<i>Peinture Métal</i>) - Porte-fenêtre 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Métal</i>) - Porte-fenêtre 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Métal</i>) - Escalier 1 : limon (<i>Bois</i>) - Escalier 1 : marche (<i>Bois</i>) - Escalier 1 : contre-marche (<i>Bois</i>) - Escalier 1 : sous-face (<i>Bois</i>) - Escalier 1 : garde corps (<i>Bois</i>)</p>	<p>Absence d'agents de dégradation biologique du bois</p>
<p>Étage : 01 - Degagement 03</p>	<p>Sol (<i>Parquet</i>) - Plinthe (<i>Peinture Bois</i>) - Plafond (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur A (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur B (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur C (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur D (<i>Peinture Plâtre</i>) - Porte 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : embrasure (<i>Peinture Plâtre</i>) - Porte 2 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 2 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : intérieure (<i>PVC</i>) - Fenêtre 1 : extérieure (<i>PVC</i>) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (<i>PVC</i>) - Fenêtre 1 : dormant extérieur (<i>PVC</i>) - Fenêtre 2 : intérieure (<i>PVC</i>) - Fenêtre 2 : extérieure (<i>PVC</i>) - Fenêtre 2 : dormant intérieur (<i>PVC</i>) - Fenêtre 2 : dormant extérieur (<i>PVC</i>)</p>	<p>Absence d'agents de dégradation biologique du bois</p>
<p>Étage : 01 - Chambre 02</p>	<p>Sol (<i>Parquet</i>) - Plinthe (<i>Peinture Bois</i>) - Plafond (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur A (<i>Peinture Fibre de verre</i>) - Mur B (<i>Peinture Fibre de verre</i>) - Mur C (<i>Peinture Fibre de verre</i>) - Mur D (<i>Peinture Fibre de verre</i>) - Porte 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 2 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 2 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : embrasure (<i>Peinture Fibre de verre</i>) - Fenêtre 1 : appui (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 2 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 2 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 2 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 2 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 2 : embrasure (<i>Peinture Fibre de verre</i>) - Fenêtre 2 : appui (<i>Peinture Bois</i>)</p>	<p>Absence d'agents de dégradation biologique du bois</p>



Étage : 01 - Dressing	Sol (<i>Parquet</i>) - Plinthe (<i>Peinture Bois</i>) - Plafond (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur A (<i>Peinture Fibre de verre</i>) - Mur B (<i>Peinture Fibre de verre</i>) - Mur C (<i>Peinture Fibre de verre</i>) - Mur D (<i>Peinture Fibre de verre</i>) - Porte 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 2 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 2 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 2 : embrasure (<i>Peinture Fibre de verre</i>) - Fenêtre 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Escalier 1 : limon (<i>Bois</i>) - Escalier 1 : marche (<i>Bois</i>) - Escalier 1 : contre-marche (<i>Bois</i>) - Escalier 1 : sous-face (<i>Bois</i>)	Absence d'agents de dégradation biologique du bois
Étage : 01 - Palier	Sol (<i>Parquet</i>) - Plinthe (<i>Peinture Bois</i>) - Plafond (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur A (<i>Peinture Fibre de verre</i>) - Mur B (<i>Peinture Fibre de verre</i>) - Mur C (<i>Peinture Fibre de verre</i>) - Mur D (<i>Peinture Fibre de verre</i>) - Mur E (<i>Peinture Fibre de verre</i>) - Mur F (<i>Peinture Fibre de verre</i>) - Porte 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 2 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 2 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>)	Absence d'agents de dégradation biologique du bois
Étage : 01 - Chambre 03	Sol (<i>Parquet</i>) - Plinthe (<i>Peinture Bois</i>) - Plafond (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur A (<i>Peinture Fibre de verre</i>) - Mur B (<i>Peinture Fibre de verre</i>) - Mur C (<i>Peinture Fibre de verre</i>) - Mur D (<i>Peinture Fibre de verre</i>) - Porte 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : embrasure (<i>Peinture Fibre de verre</i>)	Absence d'agents de dégradation biologique du bois
Étage : SOUS-SOL - Cave 01	Sol (<i>Béton</i>) - Plafond (<i>Bois</i>) - Mur A (<i>Pierre</i>) - Mur B (<i>Pierre</i>) - Mur C (<i>Pierre</i>) - Mur D (<i>Pierre</i>) - Porte 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 2 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 2 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : garde corps 1 (<i>Peinture Métal</i>)	Absence d'agents de dégradation biologique du bois
Étage : SOUS-SOL - Cave 02	Sol (<i>Béton</i>) - Plafond (<i>Bois</i>) - Mur A (<i>Pierre</i>) - Mur B (<i>Pierre</i>) - Mur C (<i>Pierre</i>) - Mur D (<i>Pierre</i>) - Porte 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : garde corps 1 (<i>Peinture Métal</i>)	Absence d'agents de dégradation biologique du bois
Étage : RDC - Garage 02	Plafond (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur A (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur B (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur C (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur D (<i>Peinture Plâtre</i>) - Porte 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>)	Absence d'agents de dégradation biologique du bois
Étage : RDC - Local 02	Sol (<i>Béton</i>) - Plafond (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur A (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur B (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur C (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur D (<i>Peinture Plâtre</i>) - Porte 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : encadrement (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : embrasure (<i>Peinture Plâtre</i>)	Absence d'agents de dégradation biologique du bois



- (1) Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.
- (2) Identifier notamment : ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes...
- (3) Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation d'agents biologiques de dégradation du bois.

E. IDENTIFICATION DES BÂTIMENTS ET PARTIES DE BÂTIMENTS (PIÈCE ET VOLUMES) N'AYANT PU ÊTRE VISITÉS ET JUSTIFICATION :

Néant

F. IDENTIFICATION DES OUVRAGES, PARTIES D'OUVRAGES ET ÉLÉMENTS QUI N'ONT PAS ÉTÉ EXAMINÉS ET JUSTIFICATION :

Pièces	Éléments non examinés
Cuisine 01	sous-faces des planchers (non démontable) présence de doublages de murs masquant des éléments de construction (non démontable)
Dégagement 01	sous-faces des planchers (non démontable) présence de doublages de murs masquant des éléments de construction (non démontable)
Local 01	sous-faces des planchers (non démontable) présence de doublages de murs masquant des éléments de construction (non démontable)
Dégagement 02	sous-faces des planchers (non démontable) présence de doublages de murs masquant des éléments de construction (non démontable)
WC 01	sous-faces des planchers (non démontable) présence de doublages de murs masquant des éléments de construction (non démontable)
Entrée	sous-faces des planchers (non démontable) présence de doublages de murs masquant des éléments de construction (non démontable)
Chambre 01	sous-faces des planchers (non démontable) présence de doublages de murs masquant des éléments de construction (non démontable)
Salle d'eau 01	sous-faces des planchers (non démontable) présence de doublages de murs masquant des éléments de construction (non démontable)
Sejour	sous-faces des planchers (non démontable) présence de doublages de murs masquant des éléments de construction (non démontable)
Dégagement 03	sous-faces des planchers (non démontable) présence de doublages de murs masquant des éléments de construction (non démontable)
Chambre 02	sous-faces des planchers (non démontable) présence de doublages de murs masquant des éléments de construction (non démontable)
Dressing	sous-faces des planchers (non démontable) présence de doublages de murs masquant des éléments de construction (non démontable)
Palier	sous-faces des planchers (non démontable) présence de doublages de murs masquant des éléments de construction (non démontable)
Chambre 03	sous-faces des planchers (non démontable) présence de doublages de murs masquant des éléments de construction (non démontable)

G. MOYENS D'INVESTIGATION UTILISÉS : OUTILS ET MÉTHODES

Sauf écart ou adjonction mentionné dans le rapport, les préconisations méthodologiques de la norme NF P 03-200 sont appliquées. Plus précisément, là où c'est réalisable sans démontage ni détérioration, l'investigation consiste à faire un examen le plus complet possible de la situation du bâtiment considéré. Pour y parvenir, l'opérateur utilise les outils appropriés associés à la méthodologie de prospection et d'investigation, comme décrit ci-après :

- Outils : outre le sondage (visuel et physique) et le poinçon qui sont systématiquement utilisés, une lampe torche est utilisée autant que de besoin.
- Méthodologie de prospection :
 - * vision de loin
 - * observation visuelle de tous les supports (pas seulement en bois)
 - * observation rapprochée des points sensibles avec sondage physique à l'aide du poinçon
 - * sondages visuels et physiques de tous les éléments en bois
- Méthodologie d'investigation :
 - * à l'extérieur : observation générale (et particulière si besoin) du bâti et du non bâti
 - * à l'intérieur : recherche des zones propices au passage ainsi qu'au développement des termites (sources de nourriture : bois, cellulose ..., sources d'eau et de matériaux de construction : terre, plâtre ..., partie enterrée de la colonie, galeries de circulation (d'aspect terreux notamment))

H. OBSERVATIONS :

Néant

I. ECARTS / ADJONCTIONS PAR RAPPORT A LA NORME NF P 03-200 :

Néant



Cachet de l'entreprise



Dates de visite et d'établissement de l'état

Visite effectuée le 29/02/2024
Fait à SAINT MALO, le 29/02/2024
Nom / Prénom : HUE Corentin

RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : Les rapports demeurent la propriété de notre société et ne pourront être utilisés jusqu'au complet paiement du prix par l'acheteur (Loi du 12 mai 1980).

Société

EMERAUDE DIAGNOSTIC / HUE Corentin
3 Rue de la Condamine - 35400 SAINT MALO
Tel : 06 30 16 37 00 | Mail : corentin.hue@bc2e.com
Web : emeraudediagnostic.bc2e.com
Siret : 848 902 912

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 350601212
ÉTAT PARASITAIRES : 8 sur 12
DDT : 29 sur 122



Rapport Photos



Garage 01 (Plancher haut) : Présence de traces de petites vrillettes avec altération biologique Vermoulures, Trous de sortie circulaires.



Entrée (Murs) : Enduit cloqué soufflé



Chambre 01 (Plinthes) : Taux d'humidité 22%. Risque de développement de champignons lignivores.



Garage 02 (Charpente) : Taux d'humidité 22%. Risque de développement de champignons lignivores.

Société

EMERAUDE DIAGNOSTIC / HUE Corentin
3 Rue de la Condamine - 35400 SAINT MALO
Tel : 06 30 16 37 00 | Mail : corentin.hue@bc2e.com
Web : emeraudediagnostic.bc2e.com
Siret : 848 902 912

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 350601212
ÉTAT PARASITAIRES : 9 sur 12
DDT : 30 sur 122





Entrée : Cloquage des murs. Présence de salpêtre signe d'une humidité importante



Degagement 01 : Présence de traces d'humidité

Société

EMERAUDE DIAGNOSTIC / HUE Corentin
3 Rue de la Condamine - 35400 SAINT MALO
Tel : 06 30 16 37 00 | Mail : corentin.hue@bc2e.com
Web : emeraudediagnostic.bc2e.com
Siret : 848 902 912

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 350601212
ÉTAT PARASITAIRES : 10 sur 12
DDT : 31 sur 122



LES INSECTES À LARVES XYLOPHAGES :

Insectes volants qui déposent leurs œufs dans les pores ou les fissures du bois. Durant tout le stade larvaire qui peut durer plusieurs années, les larves se nourrissent du bois dans lequel elles creusent des galeries. Ils sont présents partout en Europe, mais le risque d'attaque varie d'insignifiant à très important. Dans les DOM les risques sont d'autant plus grands que les bois utilisés proviennent de tous les continents et sont souvent déjà infestés avant d'être importés dans ces territoires. Certains insectes d'origine tropicale continuent à se développer, voire à s'installer durablement.

- Capricorne des maisons (Hyloterpes bajulus)

Insecte responsable d'attaques dans l'aubier et le bois parfait non duraminisé de certaines essences de résineux. Sa vitalité et sa longévité dépendent principalement de la température ambiante et de l'humidité du bois. Sa présence peut provoquer de sérieuses conséquences sur les éléments structurels des bâtiments.

- Petite vrillette (Anobium punctatum)

Insecte responsable d'attaques dans l'aubier et le bois parfait non duraminisé de certaines essences de résineux et de feuillus. Sa présence peut provoquer occasionnellement des conséquences pour les éléments structurels des bâtiments.

- Grosse vrillette (Xestobium rufovillosum)

Insecte responsable d'attaques dans l'aubier et le bois parfait non duraminisé de certaines essences de résineux et de feuillus dont le bois est déjà attaqué par les champignons. Sa présence peut provoquer de sérieuses conséquences pour les éléments structurels des bâtiments.

- Lyctus (Lyctus brunus)

Insecte responsable d'attaques dans l'aubier de certaines essences de feuillus des milieux tempérés et tropicaux riches en amidon. Sa présence peut provoquer occasionnellement des conséquences pour les éléments structurels des bâtiments.

- Hesperophanes (Hesperophanes cinereus)

Insecte responsable d'attaques dans l'aubier et le bois parfait non duraminisé de certaines essences de feuillus. Sa vitalité et sa longévité dépendent principalement de la température ambiante et de l'humidité du bois. Sa présence peut provoquer de sérieuses conséquences sur les éléments structurels des bâtiments.

- Bostryche capucin (Bostrychus capucinus)

Insecte responsable d'attaques dans l'aubier de certaines essences de résineux et de feuillus des milieux tempérés. Sa présence peut provoquer occasionnellement des conséquences pour les éléments structurels des bâtiments.

- Charançon du bois (Curculionidae)

Insecte responsable d'attaques dans l'aubier et le bois parfait non duraminisé de certaines essences de résineux et de feuillus dont le bois est déjà attaqué par les champignons. Sa présence peut provoquer occasionnellement des conséquences pour les éléments structurels des bâtiments.

- Capricorne de bois frais (Cerambycidae)

Insecte responsable d'attaques dans l'aubier et le bois parfait non duraminisé de certaines essences de résineux et de feuillus. Il existe une quinzaine d'espèces qui dégradent en priorité les arbres malades ou fraîchement abattus.

LES TERMITES :

En France métropolitaine et dans les DOM, les zones contaminées ou susceptibles de l'être font l'objet de mesures réglementaires (arrêtés préfectoraux et/ou municipaux). Dans les DOM, il est fréquent que des espèces différentes attaquent la même construction.

Il existe une carte précisant les départements soumis à arrêtés préfectoraux, disponible sur le site :

www.developpement-durable.gouv.fr

Termites présents en Francemétropolitaine :**Termites souterraines**

À ce jour, en France métropolitaine, cinq espèces de termites souterraines sont identifiées :

- Reticulitermes flavipes ;
- Reticulitermes lucifugus ;
- Reticulitermes banyulensis ;
- Reticulitermes grassei ;
- Reticulitermes urbis.

L'infestation d'un bâtiment débute le plus souvent à partir de ses assises, caves, sous-sols, sols, vides sanitaires, mitoyennetés, et d'une manière générale de tout contact avec la terre. Lors de la réalisation d'un état relatif à la présence de termites, une attention toute particulière est portée à l'examen de ces zones.

Les termites progressent du sol vers les niveaux supérieurs. Il est rare que la charpente d'un immeuble isolé soit attaquée par des termites s'il n'y a pas d'infestation ailleurs dans le bâtiment, en particulier dans les niveaux inférieurs. Par contre dans le cadre des immeubles en mitoyennetés, la vigilance est de rigueur dans la recherche d'infestation qui peut débiter du haut vers le bas. Ces différentes espèces peuvent provoquer des dégâts importants sur les éléments structurels des bâtiments.

Termites dits « de bois sec »

L'espèce Kalotermites :

Le genre flavicolisest présent dans le sud de la France métropolitaine, principalement sur le pourtour méditerranéen. Fréquente dans les jardins sur les arbres fruitiers, dans les espaces verts et dans les vignes, cette espèce ne provoque qu'exceptionnellement des dégâts dans les lieux habités. Si c'est le cas, les dégradations sont très localisées.

Le genre Cryptotermites est présent sur le territoire métropolitain, où il est signalé de façon très ponctuelle.

Termites présents dans les DOM :**Termites souterraines**

Dans les Départements d'Outre-Mer, les espèces de termites souterraines provoquent des dégâts importants sur les éléments structurels des bâtiments et sont très actives. Les conditions climatiques favorisent leur développement.

On rencontre essentiellement deux genres :

- Coptotermites: Réunion, Guyane ;
- Heterotermites: Guyane, Guadeloupe, Martinique.

Termites dits « de bois sec »

Dans tous ces départements, les espèces rencontrées appartiennent au genre Cryptotermites. Leurs besoins en eau sont peu importants. L'humidité des bois n'est pas essentielle pour assurer leur développement.

Termites arboricoles

Certaines espèces de termites à nids épigés (souvent sur les arbres) peuvent provoquer des dégâts importants. Elles passent également par des réseaux de galeries souterraines pour exploiter des végétaux ou s'attaquer aux maisons.

Le genre Nasutitermites: Guyane, Guadeloupe, Martinique.

LES CHAMPIGNONS LIGNIVORES :

Les champignons sont des êtres vivants très particuliers qui ne possèdent pas de chlorophylle (à la différence des plantes) et ne peuvent donc pas assurer la photosynthèse. Ne pouvant pas se nourrir seuls, ils dépendent d'autres organismes pour obtenir leurs éléments nutritifs. Pour cela ils ont recours à différents modes :

- la symbiose : échanges à bénéfices mutuels et réciproques avec des végétaux (cas des bolets, amanites, etc.) ;
- le parasitisme : développement aux dépens d'un hôte vivant (cas du mildiou, des chancre, etc.) ;
- la saprotrophie : développement aux dépens de matière organique morte (cas des champignons lignivores, de décoloration, etc.).

Les différents types de champignons lignivores :

La destruction du bois par les champignons lignivores se caractérise entre autre par de la pourriture et éventuellement par des émissions d'odeurs. Ces champignons sont classés selon l'aspect que prend le bois qu'ils dégradent : en formant des cubes, en se délitant en fibres, ou par un aspect spongieux. Ainsi, les champignons sont qualifiés d'agents de pourriture cubique, d'agents de pourriture fibreuse et d'agents de pourriture molle.

- Champignons de pourriture cubique

Parmi les espèces les plus courantes : Mèrulle pleureuse (Serpula lacrymans), Coniophore des caves (Coniophora puteana), Lenzite des poutres (Lenzites sepiara), Antrodia xantha (Antrodaxantha).

Les mérules sont les plus dangereux de ces champignons car leurs besoins en eau sont moins élevés que les autres, un taux d'humidité situé entre 22% et 50%, idéalement 35%. Puis une température moyenne située entre 20° et 26°, mais peuvent aussi se développer entre 7° et 20°. Elles ne résistent pas aux hautes températures. En outre, elles possèdent des cordonnets (ressemble à des racines) capables de traverser les matériaux pour transporter leurs éléments nutritifs d'un bois à un autre, parfois distants de plusieurs mètres. Elles nécessitent des mesures de lutte plus importantes que les autres champignons.

- Champignons de pourriture fibreuse

Parmi les espèces les plus courantes : Polyvore des caves (Donkioporia expansa), Coprin domestique (Coprinus domesticus), Asterostroma (Asterostroma chromium).

Pour se développer il leur faut un taux d'humidité situé entre 40% et 50%, et une température moyenne de 25°.

- Champignons de pourriture molle

Espèce la plus courante : Chaetomium (Chaetomium globosum).

Pour se développer il leur faut un taux d'humidité supérieur à 60%, et une température moyenne située entre 25° et 30° (résistent aux températures élevées 50°).

- Cas particulier des DOM

Dans les DOM, si les espèces de champignons lignivores sont différentes de celles rencontrées en métropole, les attaques sont du même type mais les dégâts encore plus importants. Les conditions climatiques sont très favorables à la prolifération de ces altérations.

LES CHAMPIGNONS LIGNICOLE ET LIGNIVORES :

Ces champignons n'affectent en pratique que la présentation esthétique. Ils peuvent dégrader les revêtements décoratifs.

- Champignons de bleuissement

Champignons lignicoles de décoloration permanente de bleue à noire, d'intensité et de profondeur variables, principalement dans l'aubier de certains feuillus et résineux. Pour se développer il leur faut un taux d'humidité supérieur à 30%, et une température moyenne située entre 22° et 30° (résistent aux basses températures).

Ceci n'entraîne pas de changement important des propriétés mécaniques mais peut augmenter la perméabilité.

- Moisissures

Champignons lignicoles apparaissant sur la surface des bois humides en taches ou filaments diversement colorés. Pour se développer il leur faut un taux d'humidité minimum de 20% idéalement dans une atmosphère confinée, puis une température moyenne située à partir de 20°. Ils n'entraînent pas de modifications des propriétés mécaniques du bois. Ces champignons ne sont pas spécifiques au bois et peuvent apparaître sur divers matériaux présentant une humidité élevée.

Ces champignons peuvent induire des gênes respiratoires et des réactions allergiques chez les personnes sensibles.

- Echauffure

Champignons lignicoles et lignivores à la fois créant des décolorations profondes et irréversibles. Un liseré noir entoure la tache de décoloration du bois. Pour se développer il leur faut un taux d'humidité supérieur à 50%, et une température moyenne située entre 20° et 25°.

Que faire en cas d'infestation ?

Les champignons, comme le salpêtre, la maladie de la pierre et les moisissures, ne sont que des symptômes d'un excès d'eau dans le bâtiment. Si les champignons peuvent dégrader complètement un plancher, une charpente etc., l'excès d'eau dans un mur peut entraîner la désagrégation et la chute de pierres, et le développement des moisissures peut engendrer des maladies respiratoires.

Pour une bonne conservation des bois et du bâti, et la bonne santé des occupants, il faut donc remédier à cet excès d'eau en rétablissant les conditions normales d'humidité dans le bâtiment. De plus, l'excès d'eau dans les matériaux rend plus difficile à chauffer : rétablir les conditions normales d'humidité permet également de faire des économies d'énergie.

Supprimer l'excès d'eau suffit à tuer les champignons et à mettre les bois à l'abri de toute nouvelle infestation. Les traitements fongicides, destinés uniquement à accélérer la mort des champignons, ne sont pas toujours utiles. Ils peuvent parfois être source d'autres problèmes (efflorescences, retardement de l'assèchement des murs, etc.).

Les mesures à prendre peuvent être déterminées par un spécialiste (expert bâtiment, expert bois) à l'occasion d'une expertise, qui déterminera (selon la norme européenne NF EN 14128) :

- la nature et l'état d'activité du champignon ;
- l'ampleur des dégradations, les bois à remplacer ou à renforcer ;
- les mesures d'assainissement et d'assèchement nécessaires et adaptées au bâti ;
- la nécessité ou non d'accélérer la mort du champignon par un traitement fongicide ;
- les mesures de surveillance et d'entretien éventuelles.

Il n'existe pas de solution prédéfinie !

Chaque bâtiment est un cas particulier qui doit être étudié en détail pour envisager les remèdes adaptés.

Mais que l'on soit en présence d'infestation de mérules ou d'autres champignons lignivores, le principe essentiel reste que :

- un bâtiment normalement humide = pas de risque d'infestation de mérules ni d'autres champignons (une humidité du bois de plus de 20 % est nécessaire au développement de ces champignons) ;
- un bâtiment asséché durablement = mort des mérules et autres champignons.

Différence entre lignivore et lignicole :

Un organisme **lignivore** est un animal ou micro-organisme qui se nourrit de bois, et plus précisément de lignine.

Un organisme **lignicole** est un végétal, animal ou micro-organisme ayant le bois (matière ligneuse, lignine) comme substrat, vivant dans ou sur le bois :

- insecte lignicole : qui vit à l'intérieur du bois ;
- champignon lignicole : qui pousse sur le bois.

Scannez et téléchargez votre rapport

Rapport





État des Installations Intérieures de **Gaz**

articles L 271-4 à L 271-6, L. 134-6, R. 134-6 à R. 134-9 du code de la construction et de l'habitation, arrêté du 6 avril 2007 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure de gaz modifié par arrêté du 12 février 2014, arrêté du 18 novembre 2013 portant reconnaissance de la norme NF P45-500 en application des dispositions de l'article 1er de l'arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure de gaz

Référence normative : d'après la norme NF P 45-500 du 12 janvier 2013

MISSION N° : 350601212

A. PROPRIETAIRE

Nom : **LECRUBIER - BAILLY**
Adresse : **9 RUE CHARLES MALARD**
Ville : **35300 FOUGERES**

A. MISSION

Adresse : **1 RUE DES TENNIS**
Ville : **35800 DINARD**

DONNEUR D'ORDRE

Nom : **LECRUBIER - BAILLY**
Adresse : **9 RUE CHARLES MALARD**
Ville : **35300 FOUGERES**

A. MISSION

Type : Maison	Nbre pièces :	Lot :
Cadastre : AX 222	Bâtiment :	Lot secondaire :
Porte :	Date de visite : 11/10/2022	Escalier :
Accompagnateur : PAS D'ACCOMPAGNATEUR	Opérateur : HUE Corentin	Étage :
Distributeur Gaz : GrDF	Nature du gaz : Gaz naturel	Installation alimentée : NON
Référence client :		

CONCLUSIONS

L'installation comporte une ou des anomalie(s) : A1, A2

Il est rappelé que :
- seules les anomalies prévues par la norme NF P45-500 «Installations de gaz situées à l'intérieur des bâtiments d'habitation - Etat des installations intérieures de gaz - Diagnostic» sont prises en compte dans le présent document ;
- les présences ou absences d'anomalies mentionnées dans les présentes conclusions ne concernent que les parties de l'installation qui ont pu être contrôlées par l'opérateur de diagnostic.

Société

EMERAUDE DIAGNOSTIC / HUE Corentin
3 Rue de la Condamine - 35400 SAINT MALO
Tel : 06 30 16 37 00 | Mail : corentin.hue@bc2e.com
Web : emeraudediagnostic.bc2e.com
Siret : 848 902 912

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 350601212
GAZ : 1 sur 4
DDT : 34 sur 122



B. DÉSIGNATION DU TITULAIRE DU CONTRAT DE FOURNITURE DE GAZ :

Nom :
Adresse :
Cp/Ville :
Tel :
Qualité :
Informations sur le compteur non lisible et factures non communiquées.

C. IDENTIFICATION DE L'OPÉRATEUR DE DIAGNOSTIC :

HUE Corentin membre du réseau BC2E
- Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **abcidia - 102, route de Limours - 78470 Daint-RÂ@my-les-Chevreuse, le 10/01/2024**, numéro de certification : **19-1393**
- Assurance : **ALLIANZ 62 490 415** - Date de validité : 31/12/2024
- EMERAUDE DIAGNOSTIC / HUE Corentin - 3 Rue de la Condamine - 35400 SAINT MALO

D. IDENTIFICATION DES APPAREILS :

GENRE (1), MARQUE, MODÈLE	TYPE (2)	PUISSANCE EN KW	LOCALISATION	OBSERVATION : anomalie, débit calorifique, taux de CO mesuré(s), motifs de l'absence ou de l'impossibilité de contrôle pour chaque appareil concerné
Chaudière, Viessmann, LITOLA	Raccordé	23 Kw	Cave 01	L'appareil ne comporte aucune anomalie. Absence de gaz : impossibilité de réaliser le test de CO. Absence de gaz : impossibilité de réaliser le débit d'appareil. Absence de gaz : impossibilité de vérifier si l'appareil est adapté au gaz. Absence de gaz : impossibilité de vérifier le débordement de flamme. Des points de contrôle n'ont pu être réalisés, se référer au tableau K ci-dessous.
Tuyauterie en attente, ,	Non raccordé		Cuisine	L'appareil comporte une ou des anomalies : A1, A2

(1) Cuisinière, table de cuisson, chauffe-eau, chaudière, radiateur, ...

(2) Non raccordé - Raccordé - Étanche

Faire contrôler la vacuité du conduit de fumée par une entreprise qualifiée de fumisterie.

Le ou les appareils doivent être contrôlés périodiquement par une personne qualifiée et entretenus conformément à leur notice d'utilisation.

E. ANOMALIES IDENTIFIÉES :

APPAREIL	POINT DE CONTRÔLE*	A1, A2, DGI, 32C	LIBELLÉ DES ANOMALIES ET RECOMMANDATIONS
Tuyauterie en attente	8b	A2	l'extrémité du robinet de commande ou de la tuyauterie en attente n'est pas obturée.
Tuyauterie en attente	20.1	A1	le local équipé ou prévu pour un appareil d'utilisation n'est pas pourvu de sortie d'air.
Tuyauterie en attente	19.a2	A2	le local équipé ou prévu pour un appareil autre que de cuisson n'est pas pourvu d'une amenée d'air
Tuyauterie en attente	8a2	A1	au moins un robinet de commande d'appareil n'est pas accessible.

Lexique des abréviations utilisées :

A1: l'installation présente une anomalie à prendre en compte lors d'une intervention ultérieure sur l'installation.

A2: l'installation présente une anomalie dont le caractère de gravité ne justifie pas que l'on interrompe aussitôt la fourniture de gaz, mais est suffisamment importante pour que la réparation soit réalisée dans les meilleurs délais.

DGI (Danger Grave Immédiat): l'installation présente une anomalie suffisamment grave pour que l'opérateur de diagnostic interrompe aussitôt l'alimentation en gaz jusqu'à suppression du ou des défauts constituant la source du danger.

32c : la chaudière est de type VMC GAZ et l'installation présente une anomalie relative au dispositif de sécurité collective (DSC) qui justifie une intervention auprès du syndic ou du bailleur social par le distributeur de gaz afin de s'assurer de la présence du dispositif, de sa conformité et de son bon fonctionnement.

* Point de contrôle : «Point de contrôle selon norme NF P45-500 «Installations de gaz situées à l'intérieur des bâtiments d'habitation - Etat des installations intérieures de gaz - Diagnostic»

F. IDENTIFICATION DES BÂTIMENTS ET PARTIES DU BÂTIMENT (PIECES ET VOLUMES) N'AYANT PU ÊTRE CONTRÔLÉS ET MOTIFS, ET IDENTIFICATION DES POINTS DE CONTRÔLE N'AYANT PAS PU ÊTRE RÉALISÉS :

Conformément à la norme NF P45-500, le diagnostic étant réalisé sans aucun démontage, les appareils, équipements et, d'une manière générale, toutes les parties de l'installation non visibles, encastrées dans des parois ou masquées derrière tout parement n'ont pu être contrôlées : leurs parties non visibles sont donc exclues du périmètre du présent Etat de l'installation intérieure de gaz.

Norme NF P 45-500 (extraits) :

L'attention du donneur d'ordre est attirée sur le fait que sa responsabilité resterait pleinement engagée en cas d'accident ou d'incident ayant pour origine une défaillance de toute ou partie de l'installation n'ayant pu être contrôlée.(...)

Il est rappelé au donneur d'ordre que la responsabilité d'opérateur de diagnostic est limitée aux points effectivement vérifiés, et que les contrôles réalisés ne préjugent pas de la conformité de l'installation.

Bâtiments ou parties du bâtiment n'ayant pu être visités ou points de contrôle n'ayant pu être réalisés :

APPAREIL / INSTALLATION	POINT DE CONTRÔLE	MOTIF
Chaudière	10	Absence de gaz : impossibilité de vérifier si l'appareil est adapté au gaz.

Société

EMERAUDE DIAGNOSTIC / HUE Corentin
3 Rue de la Condamine - 35400 SAINT MALO
Tel : 06 30 16 37 00 | Mail : corentin.hue@bc2e.com
Web : emeraudediagnostic.bc2e.com
Siret : 848 902 912

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 350601212
GAZ : 2 sur 4
DDT : 35 sur 122



Chaudière	J	Absence de gaz : impossibilité de vérifier le débordement de flamme.
Chaudière	K	Absence de gaz : impossibilité de réaliser le débit d appareil.
Chaudière	L	Absence de gaz : impossibilité de réaliser le débit d appareil.
Chaudière	S1	Absence de gaz : impossibilité de réaliser le test de CO.

G. CONSTATATIONS DIVERSES :

- Attestation de contrôle de moins d'un an de la vacuité des conduits de fumées non présentée
 - Justificatif d'entretien de moins d'un an de la chaudière non présenté
 - Le conduit de raccordement n'est pas visitable

 - L'installation ne comporte aucune anomalie
 - L'installation comporte des anomalies de type A1 qui devront être réparées ultérieurement
 - L'installation comporte des anomalies de type A2 qui devront être réparées dans les meilleurs délais
 - L'installation comporte des anomalies de type DGI qui devront être réparées avant la remise en service
- Tant que la (ou les) anomalie(s) DGI n'a (ont) pas été corrigée(s), en aucun cas vous ne devez rétablir l'alimentation en gaz de votre installation intérieur de gaz, de la partie d'installation intérieure de gaz, du (ou des) appareil(s) à gaz qui ont été isolé(s) et signalé(s) par la ou les étiquettes de condamnation.**
- L'installation comporte une anomalie 32c qui devra faire l'objet d'un traitement particulier par le syndic ou le bailleur social sous le contrôle du distributeur gaz

H. ACTIONS DE L'OPÉRATEUR DE DIAGNOSTIC EN CAS DE DGI :

- Fermeture totale avec pose d'une étiquette signalant la condamnation de l'installation de gaz
- Fermeture partielle avec pose d'une étiquette signalant la condamnation d'un appareil
- Fermeture partielle avec pose d'une étiquette signalant la condamnation d'une partie de l'installation

I. ACTIONS DE L'OPÉRATEUR DE DIAGNOSTIC EN CAS D'ANOMALIE 32c :

- Transmission au Distributeur de gaz par de la référence du contrat de fourniture gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de Livraison ou du numéro de compteur ;
- Remise au client de la fiche informative distributeur de gaz remplie (annexée au présent rapport de visite). Remise au client de la fiche informative distributeur de gaz remplie (annexée au présent rapport de visite).

J. OBSERVATIONS DIVERSES :

Tous les travaux réalisés sur l'installation de gaz du logement, y compris les remplacements d'appareils, doivent faire l'objet de l'établissement d'un certificat de conformité modèle 2, conformément à l'arrêté du 23 février 2018 modifié. Seules les exceptions mentionnées à l'article 21 - 4° de l'arrêté du 23 février 2018 modifié dans le guide "modifications mineures" dispensent de cette obligation. néant

Etabli le 11/10/2022

Cachet:



Signature :

RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : Les rapports demeurent la propriété de notre société et ne pourront être utilisés jusqu'au complet paiement du prix par l'acheteur (Loi du 12 mai 1980).

Société

EMERAUDE DIAGNOSTIC / HUE Corentin
 3 Rue de la Condamine - 35400 SAINT MALO
 Tel : 06 30 16 37 00 | Mail : corentin.hue@bc2e.com
 Web : emeraudediagnostic.bc2e.com
 Siret : 848 902 912

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 350601212
 GAZ : 3 sur 4
 DDT : 36 sur 122



Rapport Photos



Les photos ne sont pas représentatives de l'ensemble des anomalies présentes



8b : l'extrémité du robinet de commande ou de la tuyauterie en attente n'est pas obturée.
Observation : Cuisine 01 :

Société

EMERAUDE DIAGNOSTIC / HUE Corentin
3 Rue de la Condamine - 35400 SAINT MALO
Tel : 06 30 16 37 00 | Mail : corentin.hue@bc2e.com
Web : emeraudediagnostic.bc2e.com
Siret : 848 902 912

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 350601212
GAZ : 4 sur 4
DDT : 37 sur 122





Rapport de l'État de l'Installation Intérieure d'Électricité

articles L. 271-4 à 6, L 134-7 et R. 134-10 à 13 du code de la construction et de l'habitation, arrêté du 28 septembre 2017 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation.
Référence normative : d'après la norme NF C 16-600 de Juillet 2017

MISSION N° : 350601212

IDENTITE DU PROPRIÉTAIRE DU LOCAL D'HABITATION ET DE SES DÉPENDANCES	
Nom :	LECRUBIER - BAILLY
Adresse :	9 RUE CHARLES MALARD
Ville :	35300 FOUGERES

1. DÉSIGNATION ET DESCRIPTION DU LOCAL D'HABITATION ET DE SES DÉPENDANCES	
Adresse :	1 RUE DES TENNIS
Ville :	35800 DINARD

2. IDENTITE DU DONNEUR D'ORDRE	
Nom :	LECRUBIER - BAILLY
Adresse :	9 RUE CHARLES MALARD
Ville :	35300 FOUGERES
Tel :	
Mail :	
Qualité :	

1. DÉSIGNATION ET DESCRIPTION DU LOCAL D'HABITATION ET DE SES DÉPENDANCES			
Type :	Maison	Nbre pièces :	
Cadastre :	AX 222	Bâtiment :	
Porte :		Date de visite :	11/10/2022
Accompagnateur :	PAS D'ACCOMPAGNATEUR	Opérateur :	HUE Corentin
Référence client :		Bien meublé :	OUI
Installation électrique alimentée : OUI		Mise hors tension de l'installation possible : OUI	
Distributeur d'électricité : ENEDIS		Qualité du donneur d'ordre : Propriétaire	
Année de construction : < 1948		Année de l'installation électrique : Non communiquée	
		Lot : Lot secondaire : Escalier : Étage : Identifiant Fiscal : Inconnu	

CONCLUSIONS

(détail des conclusions en "5")

2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre
3. Dispositif de protection contre les surintensités adaptée à la section des conducteurs, sur chaque circuit.
L'installation intérieure fait l'objet d'avertissements particuliers (voir paragraphe 6).

Société

EMERAUDE DIAGNOSTIC / HUE Corentin
3 Rue de la Condamine - 35400 SAINT MALO
Tel : 06 30 16 37 00 | Mail : corentin.hue@bc2e.com
Web : emeraudediagnostic.bc2e.com
Siret : 848 902 912

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 350601212
ÉLECTRICITÉ : 1 sur 6
DDT : 38 sur 122



3. IDENTIFICATION DE L'OPÉRATEUR AYANT RÉALISÉ L'INTERVENTION ET SIGNÉ LE RAPPORT :

HUE Corentin membre du réseau BC2E

Identité de l'opérateur : **HUE Corentin**

dont les compétences sont certifiées par **abcidia - 102, route de Limours - 78470 Daint-RÃ©my-les-Chevreuse**, numéro de certification **19-1393** le : 12/12/2023 jusqu'au : 11/12/2030

Nom et raison sociale de l'entreprise : EMERAUDE DIAGNOSTIC / HUE Corentin

Adresse de l'entreprise : 3 Rue de la Condamine - 35400 SAINT MALO

N°siret : 848 902 912

Désignation de la compagnie d'assurance de l'opérateur : ALLIANZ

N° de police d'assurance : 62 490 415

Date de validité : 31/12/2024

4. RAPPEL DES LIMITES DU CHAMP DE RÉALISATION DE L'ÉTAT DE L'INSTALLATION INTÉRIEURE D'ÉLECTRICITÉ :

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production ou de stockage par batteries d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc., lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50V en courant alternatif et 120V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible), sans déplacement des meubles, ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros oeuvre ou le second oeuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits ;

5. CONCLUSION RELATIVE À L'ÉVALUATION DES RISQUES POUVANT PORTER ATTEINTE À LA SÉCURITÉ DES PERSONNES :

ANOMALIES AVÉRÉES SELON LES DOMAINES			
N° article (1)	Libellé et localisation(*) des anomalies	N° article (2)	Libellé des mesures compensatoires (3) correctement mises en oeuvre
1 - Appareil général de commande et de protection et son accessibilité :			
néant	néant	néant	néant
2 - Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre :			
B.3.3.6 a3)	Au moins un circuit (n'alimentant pas des socles de prises de courant) n'est pas relié à la terre.		
3 - Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs sur chaque circuit :			
B.4.3 h)	Des conducteurs ou des appareillages présentent des traces d'échauffement.		
4 - Liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire :			
néant	néant	néant	néant
5 - Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - protection mécanique des conducteurs :			
néant	néant	néant	néant
6 - Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage :			
néant	néant	néant	néant

INSTALLATIONS PARTICULIÈRES			
P1 / P2 - Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives ou inversement :			
néant	néant	néant	néant
P3 - Piscine privée et du bassin de fontaine :			
néant	néant	néant	néant

(*) **AVERTISSEMENT** : la localisation des anomalies n'est pas exhaustive. Il est admis que l'opérateur de diagnostic ne procède à la localisation que d'une anomalie par point de contrôle. Toutefois, cet avertissement ne concerne pas le test de déclenchement des dispositifs différentiels.

(1) Référence des anomalies selon la norme ou les spécifications techniques utilisées.

(2) Référence des mesures compensatoires selon la norme ou les spécifications techniques utilisées.

(3) Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Le numéro d'article et le libellé de la mesure compensatoire sont indiqués en regard de l'anomalie concernée.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Société

EMERAUDE DIAGNOSTIC / HUE Corentin
3 Rue de la Condamine - 35400 SAINT MALO
Tel : 06 30 16 37 00 | Mail : corentin.hue@bc2e.com
Web : emeraudediagnostic.bc2e.com
Siret : 848 902 912

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 350601212
ÉLECTRICITÉ : 2 sur 6
DDT : 39 sur 122



N° article (1)	Libellé des informations
B.11 a3)	Il n'y a aucun dispositif différentiel à haute sensibilité inférieure ou égale à 30 mA.
B.11 b1)	L'ensemble des socles de prise de courant est de type à obturateur.
B.11 c1)	L'ensemble des socles de prise de courant possède un puits de 15 mm.

(1) Référence des informations complémentaires selon la norme ou les spécifications techniques utilisées.

6. AVERTISSEMENT PARTICULIER :

Installation, partie d'installation ou spécificités non couvertes :

- a) installation ou partie d'installation consacrée à la production d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection : type de production (photovoltaïque, éolien, etc.) : néant
- b1) poste à haute tension privé ou publique et installation à haute tension éventuellement (installations haute et basse tension situées dans le poste à haute tension privé ou publique)
- b2) les spécificités de l'installation raccordée au réseau public de distribution par l'intermédiaire d'un branchement en puissance surveillée
- c) installation ou partie d'installation soumise à d'autres réglementations (code du travail, établissement recevant du public, etc.) : locaux concernés et type d'exploitation : néant
- d) le logement étant situé dans un immeuble collectif d'habitation :
 - installation de mise à la terre située dans les parties communes de l'immeuble collectif d'habitation (prise de terre, conducteur de terre, borne ou barrette principale de terre, liaison équipotentielle principale, conducteur principal de protection et la ou les dérivation(s) éventuelle(s) de terre situées en parties communes de l'immeuble d'habitation) : plus précisément, il n'a pas été contrôlé son existence ni ses caractéristiques ;
 - le ou les dispositifs différentiels : adéquation entre la valeur de la résistance de la prise de terre et le courant différentiel-résiduel assigné (sensibilité) ;
 - parties d'installation électrique situées dans les parties communes alimentant les matériels d'utilisation placés dans la partie privative : plus précisément, il n'a pas été contrôlé l'état, l'existence de l'ensemble des mesures de protection contre les contacts indirects et surintensités appropriées.;

Points de contrôle du diagnostic n'ayant pu être vérifiés selon l'Annexe C de la norme :

N° article (1)	Libellé des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés selon l'Annexe C	Motifs (2)
2 - Dispositifs de protection différentielle à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre :		
B.3.3.1 b)	Elément constituant la prise de terre approprié	Caractéristiques d'un dispositif non visibles.
B.3.3.2 a)	Présence d'un conducteur de terre	Caractéristiques d'un dispositif non visibles.
B.3.3.2 b)	Section du conducteur de terre satisfaisante	Caractéristiques d'un dispositif non visibles.
B.3.3.3 a)	Qualité satisfaisante de la connexion du conducteur de terre, de la liaison équipotentielle principale, du conducteur principal de protection, sur la borne ou barrette de terre principale	Caractéristiques d'un dispositif non visibles.
B.3.3.4 b)	Section satisfaisante du conducteur de liaison équipotentielle principale	Caractéristiques d'un dispositif non visibles.
B.3.3.4 d)	Qualité satisfaisante de la connexion du conducteur de liaison équipotentielle principale, du conducteur principal de protection, sur éléments conducteurs	Caractéristiques d'un dispositif non visibles.
3 - Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs sur chaque circuit :		
B.4.3 e)	Courant assigné (calibre) de la protection contre les surintensités de chaque circuit adapté à la section des conducteurs	Panachage de conducteurs
4 - Liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire :		
B.5.3 b)	Section satisfaisante du conducteur de liaison équipotentielle supplémentaire	Caractéristiques d'un dispositif non visibles.
B.5.3 d)	Qualité satisfaisante des connexions du conducteur de la liaison équipotentielle supplémentaire aux éléments conducteurs et aux masses	Caractéristiques d'un dispositif non visibles.

Pour les points de contrôle du DIAGNOSTIC n'ayant pu être vérifiés, il est recommandé de faire contrôler ces points par un installateur électricien qualifié ou par un organisme d'inspection accrédité dans le domaine de l'électricité, ou, si l'installation électrique n'était pas alimentée, par un OPERATEUR DE DIAGNOSTIC certifié lorsque l'installation sera alimentée

(1) Références des numéros d'article selon l'Annexe C

(2) Les motifs peuvent être, si c'est le cas :

- "Le tableau électrique est manifestement ancien : son ENVELOPPE (capot), s'il est démonté, risque de ne pouvoir être remonté sans dommage." ;
- "Les supports sur lesquels sont fixés directement les dispositifs de protection ne sont pas à démonter dans le cadre du présent DIAGNOSTIC : de ce fait, la section et l'état des conducteurs n'ont pu être vérifiés." ;
- "L'installation ou une ou plusieurs parties de celle-ci n'étaient pas alimentée(s) en électricité le jour de la visite." ;
- "Le(s) courant(s) d'emploi du (des) CIRCUIT(s) protégé(s) par le(s) INTERRUPTEUR(s) différentiel(s) ne peu(ven)t pas être évalué(s)." ;
- "L'installation est alimentée par un poste à haute tension privé qui est exclu du domaine d'application du présent DIAGNOSTIC et dans lequel peut se trouver la partie de l'installation à vérifier"
- "La nature TBTS de la source n'a pas pu être repérée."
- "Le calibre du ou des dispositifs de PROTECTION CONTRE LES SURINTENSITES est > 63 A pour un DISJONCTEUR ou 32A pour un fusible."
- "Le courant de réglage du DISJONCTEUR de branchement est > 90 A en monophasé ou > 60 A en triphasé."
- "La méthode dite « amont-aval » ne permet pas de vérifier le déclenchement du DISJONCTEUR de branchement lors de l'essai de fonctionnement."
- Les bornes aval du disjoncteur de branchement et/ou la canalisation d'alimentation du ou des tableaux électriques comportent plusieurs conducteurs en parallèle
- toute autre mention, adaptée à l'installation, décrivant la ou les impossibilités de procéder au(x) contrôle(s) concerné(s).

Constatations concernant l'installation électrique et/ou son environnement :

Société

EMERAUDE DIAGNOSTIC / HUE Coentinn
 3 Rue de la Condamine - 35400 SAINT MALO
 Tel : 06 30 16 37 00 | Mail : corentin.hue@bc2e.com
 Web : emeraudediagnostic.bc2e.com
 Siret : 848 902 912

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 350601212
 ÉLECTRICITÉ : 3 sur 6
 DDT : 40 sur 122



- a) Il y a une étiquette sur le tableau qui indique l'absence de prise terre. Il y a donc présomption de l'absence de cette dernière dans l'immeuble ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété ;
- b) Il a été détecté une tension > à 50 V sur le conducteur neutre lors de l'identification du ou des conducteurs de phase ; il est recommandé de consulter un installateur électricien qualifié ;
- c) L'installation électrique, placée en amont du DISJONCTEUR de branchement et dans la partie privative, présente des parties actives sous tension accessibles ; il est recommandé de se rapprocher du gestionnaire du réseau public de distribution
- d) L'installation électrique, placée en amont du DISJONCTEUR de branchement et dans la partie privative, présente un (ou des) CONDUCTEUR(s) non protégé(s) par des conduits ou goulottes » ; il est recommandé de se rapprocher du gestionnaire du réseau public de distribution
- e) MATERIELS D'UTILISATION situés dans des parties privatives et alimentés depuis les parties communes ». Préciser la nature et la localisation des MATERIELS D'UTILISATION concernés et ajouter la (ou les) formule(s) appropriée(s) :
 - 1. Ces matériels sont alimentés en basse tension, mais le MATERIEL DE CLASSE I n'est pas relié à la terre ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété : Néant
 - 2. Ces matériels ne sont pas alimentés en très basse tension de sécurité et sont alimentés par un (des) CIRCUIT(s) ne disposant pas de dispositif de commande et de sectionnement placé dans le logement ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété : Néant
 - 3. Ces matériels ne sont pas alimentés en très basse tension de sécurité et des matériels comportent des parties actives accessibles ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété : Néant
 - 4. Ces matériels sont alimentés en Très Basse Tension, mais la nature de la source (Très Basse Tension de Sécurité) n'a pas pu être identifiée : Néant
- g) La valeur mesurée de la résistance de la PRISE DE TERRE depuis la partie privative n'est pas en adéquation avec la sensibilité du (ou des) dispositifs différentiels ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété ;
- h) Il n'existe pas de DERIVATION INDIVIDUELLE DE TERRE au répartiteur de terre du TABLEAU DE REPARTITION en partie privative ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété ;
- i) La section de la DERIVATION INDIVIDUELLE DE TERRE visible en partie privative est insuffisante ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété ;

Identification des parties du bien (Pièces et emplacements) n'ayant pu être visitées et justification :

Néant

Observation :

Néant

7. CONCLUSION RELATIVE À L'ÉVALUATION DES RISQUES RELEVANT DU DEVOIR DE CONSEIL DE PROFESSIONNEL :

L'installation électrique comportant une ou des anomalies, il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électricien qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elles présentent.

8. EXPLICATIONS DÉTAILLÉES RELATIVES AUX RISQUES ENCOURUS :

DESCRIPTION DES RISQUES ENCOURUS EN FONCTION DES ANOMALIES IDENTIFIEES
<p style="text-align: center;">Appareil général de commande et de protection</p> <p>Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas de d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.</p>
<p style="text-align: center;">Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation</p> <p>Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défait d'isolement sur un matériel électrique. Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p style="text-align: center;">Prise de terre et installation de mise a la terre</p> <p>Ces éléments permettent, lors d'un défait d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.</p>
<p style="text-align: center;">Dispositif de protection contre les surintensités</p> <p>Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits.</p>
<p style="text-align: center;">Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche</p> <p>Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux. Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique dans le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p style="text-align: center;">Conditions particulières des locaux contenant une baignoire ou une douche</p> <p>Les règles de mise en oeuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p style="text-align: center;">Matériels électriques présentant des risques contact direct</p> <p>Les matériels électriques dont les parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
<p style="text-align: center;">Matériels vétustes ou inadaptés à l'usage</p> <p>Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage normal du matériel, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
<p>Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives</p>



Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en oeuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Piscine privée ou bassin de fontaine

Les règles de mise en oeuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électrique, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.

Le non respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voir d'une électrocution.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant tout ou partie de l'installation électrique

L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique ...) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Socles de prises de courant de type à obturateurs

L'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ou l'électrisation, voir l'électrocution.

Socles de prises de courant de type à puits (15mm minimum)

La présence de puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiches mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

Cachet de l'entreprise



Date de visite et établissement de l'état

Visite effectuée le : 11/10/2022
État rédigé à : SAINT MALO le : 11/10/2022
Nom : HUE Coentrin

RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : Les rapports demeurent la propriété de notre société et ne pourront être utilisés jusqu'au complet paiement du prix par l'acheteur (Loi du 12 mai 1980).

Société

EMERAUDE DIAGNOSTIC / HUE Coentrin
3 Rue de la Condamine - 35400 SAINT MALO
Tel : 06 30 16 37 00 | Mail : corentin.hue@bc2e.com
Web : emeraudediagnostic.bc2e.com
Siret : 848 902 912

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 350601212
ÉLECTRICITÉ : 5 sur 6
DDT : 42 sur 122



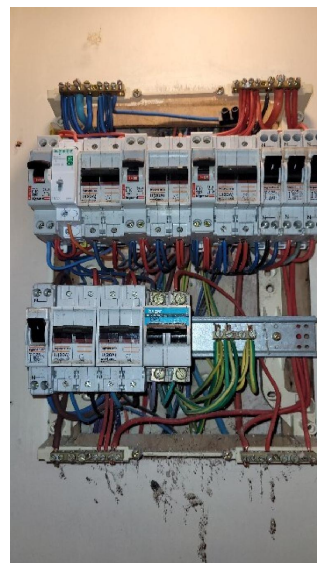
Rapport Photos



Les photos ne sont pas représentatives de l'ensemble des anomalies présentes



Local 01 : AGCP



Local 01 : Tableau



B.4.3 h) : Des conducteurs ou des appareillages présentent des traces d'échauffement.

Observation : Local 01 :

Société

EMERAUDE DIAGNOSTIC / HUE Coentim
3 Rue de la Condamine - 35400 SAINT MALO
Tel : 06 30 16 37 00 | Mail : corentin.hue@bc2e.com
Web : emeraudediagnostic.bc2e.com
Siret : 848 902 912

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 350601212
ÉLECTRICITÉ : 6 sur 6
DDT : 43 sur 122



Constat Amiante

RAPPORT DE MISSION DE REPÉRAGE DES MATÉRIAUX ET PRODUITS DES LISTES A ET B DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE CONTENANT DE L'AMIANTE POUR L'ÉTABLISSEMENT DU CONSTAT ÉTABLI A L'OCCASION DE LA VENTE D'UN IMMEUBLE BATI

Application des articles L. 271-4 à -6 et R.271-1 à -4 du code de la construction et de l'habitation ;
articles L. 1334-13, R.1334-14 et -15, R.1334-20 et -21,
R.1334-23 et -24, R.1334-29-7 et annexe 13-9 du code de la santé publique, du décret 2011-629 du 3 juin 2011, deux arrêtés du 12 décembre 2012 modifiés par l'arrêté du 26 juin 2013 relatifs aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits des listes A et B contenant de l'amiante et du risque de dégradation lié à l'environnement ainsi que le contenu de rapport de repérage.
Références normatives : d'après l'esprit de la norme NF X 46-020 de Aout 2017

MISSION N° : 350601212

PROPRIETAIRE

Nom : **LECRUBIER - BAILLY**
Adresse : 9 RUE CHARLES MALARD
Ville : 35300 FOUGERES

MISSION

Adresse : **1 RUE DES TENNIS**
Ville : **35800 DINARD**

DONNEUR D'ORDRE

Nom : **LECRUBIER - BAILLY**
Adresse : 9 RUE CHARLES MALARD
Ville : 35300 FOUGERES

MISSION

Type : Maison	Nbre pièces :	Lot :
Cadastre : AX 222	Bâtiment :	Lot secondaire :
Porte :	Étage :	Escalier :
Date de commande : 11/10/2022	Date de visite : 11/10/2022	Année de construction : < 1948
Accompagnateur : PAS D'ACCOMPAGNATEUR	Opérateur : HUE Coentin	Référence client :

CONCLUSIONS

(détail des conclusions et mesures d'ordre général en fin du rapport de repérage)

A - CONCLUSIONS DU REPÉRAGE EFFECTIF DANS LES ZONES EXAMINÉES (SE RÉFÉRER AUX TABLEAUX (POINT C) POUR CONNAÎTRE LES ZONES OU ÉLÉMENTS N'AYANT PU ÊTRE EXAMINÉS) :

Dans le cadre réglementaire de la mission décrit au paragraphe 2.2, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante, dans les zones examinées, sur décision de l'opérateur (jugement personnel) dans :

Toiture Garage 02 (Plaques (EP)) : Toiture

Il est rappelé la nécessité réglementaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

Se référer aux recommandations au paragraphe 5.2.



B - OBLIGATIONS ET RECOMMANDATIONS RÉGLEMENTAIRES ISSUES DES RÉSULTATS DU REPÉRAGE RÉGLEMENTAIRE POUR LES MATÉRIEAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE :

Matériaux et produits de la liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique : :
Aucune obligation réglementaire à signaler.

Matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique :
Une ou plusieurs évaluations périodiques sont recommandées

Se reporter au paragraphe 5.2 du présent rapport pour connaître le détail des recommandations réglementaires.

En cas de retrait ou de confinement des matériaux ou produits de la liste B contenant de l'amiante, le propriétaire fait procéder, avant toute restitution des locaux traités, à l'examen visuel et à la mesure du niveau d'empoussièrément dans l'air, conformément notamment à l'article R.1334-29-3 du code de la santé publique.

Il est rappelé que pour tout retrait ou confinement de matériaux ou produits contenant de l'amiante des listes A ou B, il doit être fait appel à une entreprise certifiée pour ce type d'intervention.

C - PARTIES D'IMMEUBLE, LOCAUX OU PARTIES DE LOCAUX, MATÉRIEAUX OU PRODUITS POUR LESQUELS DES INVESTIGATIONS COMPLÉMENTAIRES SONT NÉCESSAIRES LIMITANT LA RÉALISATION COMPLÈTE DE LA MISSION :

Dans le cadre de la mission décrit au paragraphe 2.2, les locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants, matériaux ou produits qui n'ont pu être visités, sondés ou prélevés et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante sont :

LOCAUX NON VISITES		
Etage	Local	Motif
Néant	Néant	Néant

ÉLÉMENTS NON EXAMINÉS		
Etage	Local	Éléments et motif
Néant	Néant	Néant

Matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires				
Etage	Local	Localisation	Composant	Motif
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

Avertissement : les textes ont prévu plusieurs cadres réglementaires pour le repérage des matériaux ou produits contenant de l'amiante, notamment pour les cas de démolition d'immeuble. **La présente mission de repérage ne répond pas aux exigences prévues pour les missions de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition ou avant réalisation de travaux dans l'immeuble concerné et son rapport ne peut donc pas être utilisé à ces fins.**

Le cas échéant d'autres recherches devront être entamées selon le type de mission.

Observation :

Néant



SOMMAIRE

1	Le laboratoire d'analyses
2	La mission de repérage
2.1	L'objet de la mission
2.2	Le cadre de la mission
2.2.1	L'intitulé de la mission
2.2.2	Le cadre réglementaire de la mission
2.2.3	L'objectif de la mission
2.2.4	Le programme de repérage de la mission réglementaire
2.2.5	Programme de repérage complémentaire (le cas échéant)
2.2.6	Le périmètre à repérer
3	Conditions de réalisation du repérage
3.1	Bilan de l'analyse documentaire
3.2	Date d'exécution des visites du repérage in situ
3.3	Identification de l'opérateur de repérage
3.4	Plan et procédures de prélèvements
4	Résultats détaillés du repérage des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante
4.1	Matériaux ou produits de la liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique
4.2	Matériaux ou produits de la liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique
4.3	Matériaux ou produits du programme de repérage complémentaire
4.4	Zones présentant des similitudes d'ouvrage
5	Conclusions et recommandations préconisées pour les matériaux et produits contenant de l'amiante
5.1	Conclusions réglementaires concernant les matériaux ou produits de la liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique contenant de l'amiante
5.2	Recommandations réglementaires préconisées pour les matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique contenant de l'amiante
5.3	Conclusion et recommandations réglementaires préconisées pour les matériaux et produit contenant de l'amiante du programme de repérage complémentaire
5.4	Compléments et précisions à ces conclusions et recommandations par l'opérateur de repérage
6	Ecarts /adjonctions par rapport à la norme NF X 46-020
7	Signature
8	Remarques
8.1	Remarques importantes
9	Annexes

1. LABORATOIRE D'ANALYSE :

Aucune analyse effectuée

2. LA MISSION DE REPÉRAGE :

2.1. L'objet de la mission :

Dans le cadre de la vente de l'immeuble bâti ou de la partie d'immeuble bâti décrit en page de couverture du présent rapport, la mission consiste à repérer dans cet immeuble ou partie d'immeuble certains matériaux ou produits contenant de l'amiante conformément à la législation en vigueur.

Pour s'exonérer de tout ou partie de sa garantie des vices cachés, le propriétaire vendeur annexe à la promesse de vente ou au contrat de vente le présent rapport.

2.2. Le cadre de la mission :

2.2.1. L'intitulé de la mission :

Repérage en vue de l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente de tout ou partie d'un immeuble bâti.

2.2.2. Le cadre réglementaire de la mission :

L'article L.271-4 du code de la construction et de l'habitation prévoit qu'en cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti, un dossier de diagnostic technique fourni par le vendeur est annexé à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente. En cas de vente publique, le dossier de diagnostic technique est annexé au cahier des charges.

Le dossier de diagnostic technique comprend, entre autre, l'état mentionnant la présence ou l'absence de certains matériaux ou produits contenant de l'amiante prévu à l'article L.1334-13 du même code.

La mission, s'inscrivant dans ce cadre, se veut conforme aux textes réglementaires de référence mentionnés en page de couverture du présent rapport..

2.2.3. L'objectif de la mission :

Il s'agit de procéder au repérage des matériaux et produits des listes A et B contenant de l'amiante exigé par l'article R.1334-15 du code de la santé publique.

Les listes A et B de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante sont détaillées par l'annexe 13-9 du code de la santé publique (article 1334-14 alinéa IV du code de la santé publique).

La recherche concernant les enduits projetés se limitera aux enduits identifiables comme le Progypsol et non aux enduits projetés qui auraient un aspect lisse ou taloché, soumis à ce jour à interprétation.

Société

EMERAUDE DIAGNOSTIC / HUE Corentin
3 Rue de la Condamine - 35400 SAINT MALO
Tel : 06 30 16 37 00 | Mail : corentin.hue@bc2e.com
Web : emeraudediagnostic.bc2e.com
Siret : 848 902 912

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 350601212
AMIANTE : 3 sur 14
DDT : 46 sur 122

2.2.4. Le programme de repérage de la mission réglementaire :

Le programme de repérage est défini par les listes A et B de l'Annexe 13.9. du Code de la santé publique et se limite pour une mission normale à la recherche de matériaux et produits contenant de l'amiante dans les composants et parties de composants de la construction y figurant.

L'examen consiste en une inspection visuelle des composants et parties de composants de la construction, accessibles sans travaux destructifs, et ne concerne exclusivement que les parties privatives de l'immeuble.

Produits et matériaux appartenant au programme de repérage de l'amiante défini en annexe 13-9 du code de la santé publique :

CODE DE LA SANTE PUBLIQUE
ANNEXE 13-9
PROGRAMMES DE REPERAGE DE L'AMIANTE MENTIONNES
AUX ARTICLES R.1334-20, R.1334-21 ET R.1334-22

LISTE A mentionnée à l'article R.1334-20:

COMPOSANT À SONDER OU À VÉRIFIER
Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

LISTE B mentionnée à l'article R.1334-21

COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT À VÉRIFIER OU À SONDER
1. Parois verticales intérieures	
Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs). Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu. Enduits projetés, panneaux de cloisons.
2. Planchers et plafonds	
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. Planchers.	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés. Dalles de sol.
3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...) Clapets/volets coupe-feu. Portes coupe-feu. Vide-ordures.	Conduits, enveloppes de calorifuges. Clapets, volets, rebouchage. Joints (tresses, bandes). Conduits.
4. Éléments extérieurs	
Toitures. Bardages et façades légères. Conduits en toiture et façade.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardeaux bitumineux. Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment). Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.

La recherche concernant les enduits projetés se limitera aux enduits identifiables comme le Progypsol et non aux enduits projetés qui auraient un aspect lisse ou taloché, soumis à ce jour à interprétation.

Société

EMERAUDE DIAGNOSTIC / HUE Coentinn
3 Rue de la Condamine - 35400 SAINT MALO
Tel : 06 30 16 37 00 | Mail : corentin.hue@bc2e.com
Web : emeraudediagnostic.bc2e.com
Siret : 848 902 912

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 350601212
AMIANTE : 4 sur 14
DDT : 47 sur 122



2.2.5. Programme de repérage complémentaire (le cas échéant) :

En plus du programme de repérage réglementaire, le présent rapport porte sur les parties de composants suivantes :

Composant de la construction	Partie du composant ayant été inspectée	Sur demande ou sur information
Néant	Néant	Néant

IMPORTANT : Le programme de repérage de la mission de base est limitatif. Il est plus restreint que celui élaboré pour les missions de repérage de matériaux ou produits contenant de l'amiante avant démolition d'immeuble ou celui à élaborer avant réalisation de travaux.

2.2.6. Le périmètre de repérage effectif :

Il s'agit de l'ensemble des locaux ou parties de l'immeuble concerné par la mission de repérage figurant sur le schéma de repérage joint en annexe à l'exclusion des locaux ou parties d'immeuble n'ayant pu être visités.

- Description :

Fonction principale du bâtiment : Habitation (Maisons individuelles)

Date du permis de construire : Non précisée (antérieur au 1er juillet 1997 sur déclaration du mandataire)

Année de construction : < 1948

- Périmètre de repérage effectif :

Étage	Local	Nom des composants ou parties de composants
		Élément : Revêtement / Substrat
RDC	Cuisine 01	Sol (Carrelage) - Plinthe (Carrelage) - Plafond (Peinture Plâtre) - Mur A (Peinture Fibre de verre) - Mur B (Peinture Fibre de verre) - Mur C (Peinture Fibre de verre) - Mur D (Peinture Fibre de verre) - Porte 1 : intérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : extérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant extérieur (Peinture Bois) - Porte 1 : encadrement (Peinture Bois) - Porte 1 : embrasure (Peinture Fibre de verre) - Porte 2 : intérieure (Peinture Bois) - Porte 2 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Porte 3 : intérieure (Peinture Bois) - Porte 3 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : intérieure (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : extérieure (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : dormant extérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : encadrement (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : embrasure (Peinture Fibre de verre) - Fenêtre 1 : appui (Peinture Bois)
RDC	Degagement 01	Plinthe (Carrelage) - Plafond (Peinture Plâtre) - Mur A (Peinture Fibre de verre) - Mur B (Peinture Fibre de verre) - Mur C (Peinture Fibre de verre) - Mur D (Peinture Fibre de verre) - Mur E (Peinture Fibre de verre) - Mur F (Peinture Fibre de verre) - Porte 1 : intérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Porte 1 : encadrement (Peinture Bois) - Porte 1 : embrasure (Peinture Fibre de verre) - Porte 2 : intérieure (Peinture Bois) - Porte 2 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : intérieure (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : extérieure (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : dormant extérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : encadrement (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : embrasure (Peinture Fibre de verre) - Escalier 1 : limon (Peinture Bois) - Escalier 1 : marche (Bois) - Escalier 1 : contre-marche (Bois) - Escalier 1 : sous-face (Bois) - Escalier 1 : garde corps (Bois) - Placard 1 : porte intérieure (Peinture Bois) - Placard 1 : porte extérieure (Peinture Bois) - Placard 1 : encadrement intérieure (Peinture Bois) - Placard 1 : encadrement extérieure (Peinture Bois) - Placard 1 : intérieur (Peinture Bois) - Placard 1 : sol (Carrelage)
RDC	Local 01	Sol (Carrelage) - Plinthe (Carrelage) - Plafond (Peinture Plâtre) - Mur A (Peinture Fibre de verre) - Mur B (Peinture Fibre de verre) - Mur C (Peinture Fibre de verre) - Mur D (Peinture Fibre de verre) - Porte 1 : intérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : intérieure (PVC) - Fenêtre 1 : extérieure (PVC) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (PVC) - Fenêtre 1 : dormant extérieur (PVC) - Fenêtre 1 : embrasure (Peinture Fibre de verre) - Fenêtre 1 : appui (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : garde corps 1 (Peinture Métal)
RDC	Garage 01	Sol (Béton) - Plafond (Bois) - Mur A (Bois) - Mur B (Pierre) - Mur C (Pierre) - Mur D (Pierre) - Porte 1 : intérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Porte 2 : intérieure (Peinture Bois) - Porte 2 : extérieure (Peinture Bois) - Porte 2 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Porte 2 : dormant extérieur (Peinture Bois) - Porte 3 : intérieure (PVC) - Porte 3 : extérieure (PVC) - Porte 3 : dormant intérieur (PVC) - Porte 3 : dormant extérieur (PVC) - Fenêtre 1 : intérieure (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : extérieure (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : dormant extérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : garde corps 1 (Peinture Métal)
RDC	Degagement 02	Sol (Carrelage) - Plinthe (Peinture Bois) - Plafond (Peinture Plâtre) - Mur A (Peinture Fibre de verre) - Mur B (Peinture Fibre de verre) - Mur C (Peinture Fibre de verre) - Mur D (Peinture Fibre de verre) - Mur E (Peinture Fibre de verre) - Mur F (Peinture Fibre de verre) - Porte 1 : intérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Porte 2 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Porte 3 : intérieure (Peinture Bois) - Porte 3 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : intérieure (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : extérieure (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : dormant extérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : appui (Peinture Bois)



RDC	WC 01	Sol (Carrelage) - Plinthe (Peinture Bois) - Plafond (Peinture Plâtre) - Mur A (Peinture Fibre de verre) - Mur B (Peinture Fibre de verre) - Mur C (Peinture Fibre de verre) - Mur D (Peinture Fibre de verre) - Porte 1 : intérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : intérieure (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : extérieure (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : dormant extérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : encadrement (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : embrasure (Peinture Fibre de verre) - Fenêtre 1 : appui (Peinture Bois)
RDC	Entrée	Sol (Carrelage) - Plinthe (Peinture Bois) - Plafond (Peinture Plâtre) - Mur A (Peinture Plâtre) - Mur B (Peinture Plâtre) - Mur C (Peinture Plâtre) - Mur D (Peinture Plâtre) - Porte 1 : intérieure (PVC) - Porte 1 : extérieure (PVC) - Porte 1 : dormant intérieur (PVC) - Porte 1 : dormant extérieur (PVC) - Porte 2 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Porte 3 : intérieure (Peinture Bois) - Porte 3 : dormant intérieur (Peinture Bois)
RDC	Chambre 01	Sol (Parquet) - Plinthe (Peinture Bois) - Plafond (Peinture Plâtre) - Mur A (Peinture Plâtre) - Mur B (Peinture Plâtre) - Mur C (Peinture Plâtre) - Mur D (Peinture Plâtre) - Porte 1 : intérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Porte 2 : intérieure (Peinture Bois) - Porte 2 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : intérieure (PVC) - Fenêtre 1 : extérieure (PVC) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (PVC) - Fenêtre 1 : dormant extérieur (PVC) - Fenêtre 1 : embrasure (Peinture Plâtre) - Fenêtre 1 : appui (Peinture Bois)
RDC	Salle d'eau 01	Sol (Carrelage) - Plinthe (Carrelage) - Plafond (Peinture Plâtre) - Mur A (Faience) - Mur B (Faience) - Mur C (Faience) - Mur D (Faience) - Porte 1 : intérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Porte 1 : embrasure (Faience) - Fenêtre 1 : intérieure (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : extérieure (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : dormant extérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : garde corps 1 (Peinture Métal) - Fenêtre 2 : intérieure (Peinture Bois) - Fenêtre 2 : extérieure (Peinture Bois) - Fenêtre 2 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 2 : dormant extérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 2 : garde corps 1 (Peinture Métal) - Fenêtre 2 : garde corps 1 (Peinture Métal) - Fenêtre 3 : intérieure (Peinture Bois) - Fenêtre 3 : extérieure (Peinture Bois) - Fenêtre 3 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 3 : dormant extérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 3 : garde corps 1 (Peinture Métal) - Fenêtre 3 : garde corps 1 (Peinture Métal)
RDC	Sejour	Sol (Carrelage) - Plinthe (Peinture Bois) - Plafond (Peinture Plâtre) - Mur A (Peinture Plâtre) - Mur B (Peinture Plâtre) - Mur C (Peinture Plâtre) - Mur D (Peinture Plâtre) - Fenêtre 1 : intérieure (Peinture Métal) - Fenêtre 1 : extérieure (Peinture Métal) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (Peinture Métal) - Fenêtre 1 : dormant extérieur (Peinture Métal) - Fenêtre 2 : intérieure (Peinture Métal) - Fenêtre 2 : extérieure (Peinture Métal) - Fenêtre 2 : dormant intérieur (Peinture Métal) - Fenêtre 2 : dormant extérieur (Peinture Métal) - Fenêtre 3 : intérieure (PVC) - Fenêtre 3 : extérieure (PVC) - Fenêtre 3 : dormant intérieur (PVC) - Fenêtre 3 : dormant extérieur (PVC) - Fenêtre 3 : embrasure (Peinture Plâtre) - Fenêtre 4 : intérieure (Peinture Bois) - Fenêtre 4 : extérieure (Peinture Bois) - Fenêtre 4 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 4 : dormant extérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 4 : embrasure (Peinture Plâtre) - Fenêtre 4 : appui (Peinture Bois) - Fenêtre 4 : garde corps 1 (Peinture Métal) - Porte-fenêtre 1 : intérieure (Peinture Métal) - Porte-fenêtre 1 : extérieure (Peinture Métal) - Porte-fenêtre 1 : dormant intérieur (Peinture Métal) - Porte-fenêtre 1 : dormant extérieur (Peinture Métal) - Escalier 1 : limon (Bois) - Escalier 1 : marche (Bois) - Escalier 1 : contre-marche (Bois) - Escalier 1 : sous-face (Bois) - Escalier 1 : garde corps (Bois)
01	Degagement 03	Sol (Parquet) - Plinthe (Peinture Bois) - Plafond (Peinture Plâtre) - Mur A (Peinture Plâtre) - Mur B (Peinture Plâtre) - Mur C (Peinture Plâtre) - Mur D (Peinture Plâtre) - Porte 1 : intérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Porte 1 : embrasure (Peinture Plâtre) - Porte 2 : intérieure (Peinture Bois) - Porte 2 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : intérieure (PVC) - Fenêtre 1 : extérieure (PVC) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (PVC) - Fenêtre 1 : dormant extérieur (PVC) - Fenêtre 2 : intérieure (PVC) - Fenêtre 2 : extérieure (PVC) - Fenêtre 2 : dormant intérieur (PVC) - Fenêtre 2 : dormant extérieur (PVC)
01	Chambre 02	Sol (Parquet) - Plinthe (Peinture Bois) - Plafond (Peinture Plâtre) - Mur A (Peinture Fibre de verre) - Mur B (Peinture Fibre de verre) - Mur C (Peinture Fibre de verre) - Mur D (Peinture Fibre de verre) - Porte 1 : intérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : intérieure (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : extérieure (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : dormant extérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : embrasure (Peinture Fibre de verre) - Fenêtre 1 : appui (Peinture Bois) - Fenêtre 2 : intérieure (Peinture Bois) - Fenêtre 2 : extérieure (Peinture Bois) - Fenêtre 2 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 2 : dormant extérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 2 : embrasure (Peinture Fibre de verre) - Fenêtre 2 : appui (Peinture Bois)
01	Dressing	Sol (Parquet) - Plinthe (Peinture Bois) - Plafond (Peinture Plâtre) - Mur A (Peinture Fibre de verre) - Mur B (Peinture Fibre de verre) - Mur C (Peinture Fibre de verre) - Mur D (Peinture Fibre de verre) - Porte 1 : intérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Porte 2 : intérieure (Peinture Bois) - Porte 2 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : intérieure (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : extérieure (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : dormant extérieur (Peinture Bois) - Escalier 1 : limon (Bois) - Escalier 1 : marche (Bois) - Escalier 1 : contre-marche (Bois) - Escalier 1 : sous-face (Bois)

Société

EMERAUDE DIAGNOSTIC / HUE Corentin
3 Rue de la Condamine - 35400 SAINT MALO
Tel : 06 30 16 37 00 | Mail : corentin.hue@bc2e.com
Web : emeraudediagnostic.bc2e.com
Siret : 848 902 912

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 350601212
AMIANTE : 6 sur 14
DDT : 49 sur 122



01	Palier	Sol (<i>Parquet</i>) - Plinthe (<i>Peinture Bois</i>) - Plafond (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur A (<i>Peinture Fibre de verre</i>) - Mur B (<i>Peinture Fibre de verre</i>) - Mur C (<i>Peinture Fibre de verre</i>) - Mur D (<i>Peinture Fibre de verre</i>) - Mur E (<i>Peinture Fibre de verre</i>) - Mur F (<i>Peinture Fibre de verre</i>) - Porte 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 2 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 2 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>)
01	Chambre 03	Sol (<i>Parquet</i>) - Plinthe (<i>Peinture Bois</i>) - Plafond (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur A (<i>Peinture Fibre de verre</i>) - Mur B (<i>Peinture Fibre de verre</i>) - Mur C (<i>Peinture Fibre de verre</i>) - Mur D (<i>Peinture Fibre de verre</i>) - Porte 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : embrasure (<i>Peinture Fibre de verre</i>)
SOUS-SOL	Cave 01	Sol (<i>Béton</i>) - Plafond (<i>Bois</i>) - Mur A (<i>Pierre</i>) - Mur B (<i>Pierre</i>) - Mur C (<i>Pierre</i>) - Mur D (<i>Pierre</i>) - Porte 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 2 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 2 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : garde corps 1 (<i>Peinture Métal</i>)
SOUS-SOL	Cave 02	Sol (<i>Béton</i>) - Plafond (<i>Bois</i>) - Mur A (<i>Pierre</i>) - Mur B (<i>Pierre</i>) - Mur C (<i>Pierre</i>) - Mur D (<i>Pierre</i>) - Porte 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : garde corps 1 (<i>Peinture Métal</i>)
RDC	Garage 02	Plafond (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur A (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur B (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur C (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur D (<i>Peinture Plâtre</i>) - Porte 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>)
RDC	Local 02	Sol (<i>Béton</i>) - Plafond (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur A (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur B (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur C (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur D (<i>Peinture Plâtre</i>) - Porte 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : encadrement (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : embrasure (<i>Peinture Plâtre</i>)

Société

EMERAUDE DIAGNOSTIC / HUE Coentin
3 Rue de la Condamine - 35400 SAINT MALO
Tel : 06 30 16 37 00 | Mail : corentin.hue@bc2e.com
Web : emeraudediagnostic.bc2e.com
Siret : 848 902 912

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 350601212
AMIANTE : 7 sur 14
DDT : 50 sur 122

a

3. CONDITIONS DE RÉALISATION DU REPÉRAGE :

3.1. Bilan de l'analyse documentaire :

Documents	Remis	Date	Référence / Principales conclusions
Acte de vente du bien	Non		Référence :
Descriptif des matériaux	Non		Référence :
Détails des travaux réalisés	Non		Référence :
Plans, schémas ou croquis des bâtiments	Non		Référence :
Documents concernant la construction et les travaux de rénovation	Non		Référence :
Contrôle de concentration en poussière d'amiante	Non		Référence :
Dossier technique existant	Non		Référence :
Document interne	Non		Référence :
Dossier technique Amiante existant	Non		Référence :
Diagnostic Amiante des parties communes	Non		Référence :
Rapports de repérage antérieurs	Non		Référence :

3.2. Date d'exécution des visites du repérage in situ :

Date(s) de visite de l'ensemble des locaux : 11/10/2022

3.3. Identification de l'opérateur de repérage :

HUE Corentin

- Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **abcidia - 102, route de Limours - 78470 Daint-Rémy-les-Chevreuse**, numéro de certification : **19-1393**

- EMERAUDE DIAGNOSTIC / HUE Corentin - 3 Rue de la Condamine - 35400 SAINT MALO

- Assurance ALLIANZ : **62 490 415** - Date de validité : **31/12/2024**

3.4. Plan et procédures de prélèvements :

L'ensemble des prélèvements, le cas échéant, a été réalisé dans le respect du plan et des procédures d'intervention.

4. RÉSULTATS DÉTAILLÉS DU REPÉRAGE DES MATÉRIEAUX OU PRODUITS SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE :

4.1. Matériaux ou produits de la liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique :

Étage	Local ou zone homogène	Localisation	Numéro de prélèvement	Composant	Amiante	Critère de conclusion	Motif si MPSCA	Résultat, évaluation de l'état de conservation
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

Abréviations utilisées pour les critères de conclusion : **MM** : Marquage matériau - **DOC** : Document consulté - **RASP** : Résultat d'analyse suite à prélèvement - **MPPNCA** : matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante - **MPSCA** : matériau ou produit restant susceptible de contenir de l'amiante pour lequel des investigations complémentaires doivent être effectuées pour pouvoir conclure quant à la présence ou à l'absence d'amiante

Codification des résultats d'évaluation de l'état de conservation : **score = 1** : Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation - **score = 2** : Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement - **score = 3** : Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement.

4.2. Matériaux ou produits de la liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique :

Étage	Local ou zone homogène	Localisation	Numéro de prélèvement	Composant	Amiante	Critère de conclusion	Motif si MPSCA	Type de recommandation
	Toiture Garage 02	Toiture		Eléments extérieurs / Toitures / Plaques	OUI	JPOR		EP

Abréviations utilisées pour les critères de conclusion : **JPOR** : Jugement personnel de l'opérateur de repérage - **MM** : Marquage matériau - **DOC** : Document consulté - **RASP** : Résultat d'analyse suite à prélèvement - **MPPNCA** : matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante - **MPSCA** : matériau ou produit restant susceptible de contenir de l'amiante pour lequel des investigations complémentaires doivent être effectuées pour pouvoir conclure quant à la présence ou à l'absence d'amiante

Codification des résultats d'évaluation de l'état de conservation : **EP** : Évaluation périodique - **AC1** : Action corrective de premier niveau - **AC2** : Action corrective de second niveau - **Aucune** : Le matériau ou produit ne contenant pas d'amiante, aucune recommandation n'est à formuler.

4.3. Matériaux ou produits du programme de repérage complémentaire :

Étage	Local ou zone homogène	Localisation	Numéro de prélèvement	Composant	Amiante	Critère de conclusion	Motif si MPSCA
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant



Abréviations utilisées pour les critères de conclusion : **JPOR** : Jugement personnel de l'opérateur de repérage - **MM** : Marquage matériau - **DOC** : Document consulté - **RASP** : Résultat d'analyse suite à prélèvement - **MPPNCA** : matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante - **MPSCA** : matériau ou produit restant susceptible de contenir de l'amiante pour lequel des investigations complémentaires doivent être effectuées pour pouvoir conclure quant à la présence ou à l'absence d'amiante

4.4. Zones présentant des similitudes d'ouvrage :

Zone présentant des similitudes d'ouvrage	Détail de la zone	Lié au repérage	Amianté
Néant	Néant	Néant	Néant

5. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS PRÉCONISÉES POUR LES MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE :

5.1. Conclusions réglementaires concernant les matériaux ou produits de la liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique contenant de l'amiante :

Ces conclusions réglementaires s'appliquent aux propriétaires :

- des parties privatives d'immeubles collectifs d'habitation
- des parties communes d'immeubles collectifs d'habitation
- des immeubles bâtis autres que d'habitation

Étage	Local ou zone homogène	Localisation	Composant	Conclusion réglementaire
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

5.2. Recommandations réglementaires préconisées pour les matériaux et produit de la liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique contenant de l'amiante :

Étage	Local ou zone homogène	Localisation	Composant	Type de recommandation
	Toiture Garage 02	Toiture	Toitures / Plaques	Évaluation périodique

Complément d'information concernant le type de recommandation :

Évaluation périodique : Le propriétaire doit :

- Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

5.3. Conclusions et recommandations réglementaires préconisées pour les matériaux et produit contenant de l'amiante du programme de repérage complémentaire :

Étage	Local ou zone homogène	Localisation	Composant	Résultat de l'évaluation de l'état de conservation, conclusion et recommandation réglementaires
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

5.4. Compléments et précisions à ces conclusions et recommandations par l'opérateur de repérage :

Néant -

6. ÉCARTS/ADJONCTIONS À LA NORME NF X 46-020 :

Néant

7. SIGNATURE :

Etabli le
11/10/2022
Cachet:



Signature :

RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : Les rapports demeurent la propriété de notre société et ne pourront être utilisés jusqu'au complet paiement du prix par l'acheteur (Loi du 12 mai 1980).

8. REMARQUES DIVERSES :

8.1. Remarques importantes :

Société

EMERAUDE DIAGNOSTIC / HUE Corentin
3 Rue de la Condamine - 35400 SAINT MALO
Tel : 06 30 16 37 00 | Mail : corentin.hue@bc2e.com
Web : emeraudediagnostic.bc2e.com
Siret : 848 902 912

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 350601212
AMIANTE : 9 sur 14
DDT : 52 sur 122



Immeubles en copropriété : Les ouvrages tels que les sous-faces de dalles des sous-sols, des garages, des caves, des balcons, les réseaux de canalisations d'alimentation, d'évacuation, de chauffage, les gaines techniques, de fumées, d'extraction, de ventilation, de vide-ordures, sont considérés juridiquement comme des parties communes. Il en est de même pour tous les ouvrages mentionnés comme parties communes au règlement de copropriété. Ces composants ne font pas partie du présent repérage, même s'ils se trouvent dans les parties privatives. Ils doivent être repérés dans le cadre obligatoire du dossier technique amiante des parties communes de l'immeuble et figurer dans la fiche récapitulative de ce dossier. Dans le cadre de ce repérage, il n'est procédé à aucun sondage destructif (l'amiante enclouée n'est donc pas prise en compte), et aucun démontage d'habillage des appareils de chauffage ou de production d'eau chaude n'est prévu. Ce rapport est réalisé dans le cadre d'une vente. Il n'est pas suffisant pour évaluer les risques avant tous travaux destructifs. Ainsi ce rapport ne peut pas être utilisé pour satisfaire aux exigences du repérage avant démolition (Art. R.1334-19 du Code de la Santé Publique). Il ne peut pas non plus satisfaire aux exigences du repérage avant travaux requises notamment par la législation du travail.

9. ANNEXES AU RAPPORT DE MISSION DE REPÉRAGE N° 350601212 :

- Eléments d'information réglementaires à faire figurer dans le rapport : présent
- Grilles réglementaires d'évaluation de l'état de conservation des flocages contenant de l'amiante : sans objet
- Grilles réglementaires d'évaluation de l'état de conservation des calorifugeage contenant de l'amiante : sans objet
- Grilles réglementaires d'évaluation de l'état de conservation des faux-plafonds contenant de l'amiante : sans objet
- Grilles réglementaires d'évaluation des matériaux ou produits de la liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique : 1 grille(s)
- Illustration photographique : oui
- Schéma de repérage : oui
- Rapports d'analyses du laboratoire : non
- Documents annexés au présent rapport : aucun
- Copie du certificat de compétence de l'opérateur de diagnostic : présent
- Copie de l'attestation d'assurance couvrant l'opérateur de repérage dans sa mission : présent

ELEMENTS D'INFORMATION REGLEMENTAIRES A FAIRE FIGURER DANS LE RAPPORT

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épandements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en oeuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plutot aux situations d'usures anormales au de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes. Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données "déchets" gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet www.sinoe.org.

Société

EMERAUDE DIAGNOSTIC / HUE Coentin
3 Rue de la Condamine - 35400 SAINT MALO
Tel : 06 30 16 37 00 | Mail : coentin.hue@bc2e.com
Web : emeraudediagnostic.bc2e.com
Siret : 848 902 912

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 350601212
AMIANTE : 10 sur 14
DDT : 53 sur 122

CRITÈRES D'ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES MATÉRIAUX ET PRODUITS DE LA LISTE B CONTENANT DE L'AMIANTE ET DU RISQUE DE DÉGRADATION LIÉS À LEUR ENVIRONNEMENT

Protection physique	Etat de dégradation	Etendu de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>				EP
			Risque de dégradation faible ou à terme <input checked="" type="checkbox"/>	EP
	Matériau non dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>			Risque faible d'extension de dégradation <input type="checkbox"/>	EP
		Ponctuelle <input type="checkbox"/>	Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC1
	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>		Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2
		Généralisée <input type="checkbox"/>		AC2

Légende des types de recommandations :

EP = évaluation périodique ; AC1 = action corrective de premier niveau ; AC2 = action corrective de second niveau

N° de dossier	350601212
Date d'évaluation	11/10/2022
Bâtiment	Maison
Local ou zone homogène	Toiture Garage 02
Composant	Plaques

Société

EMERAUDE DIAGNOSTIC / HUE Corentin
 3 Rue de la Condamine - 35400 SAINT MALO
 Tel : 06 30 16 37 00 | Mail : corentin.hue@bc2e.com
 Web : emeraudediagnostic.bc2e.com
 Siret : 848 902 912

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

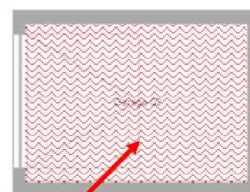
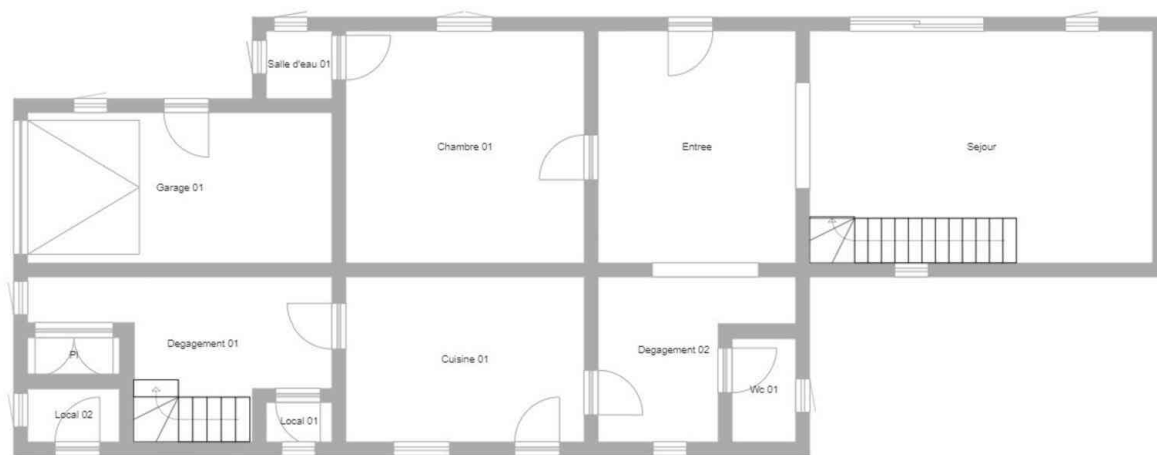
n° de rapport : 350601212
 AMIANTE : 11 sur 14
 DDT : 54 sur 122



Croquis



RDC



Garage 02 : Tôle ondulée amiante

	Flocage		Dalles de sol
	Calorifugeage		Bardage fibro-ciment
	Dalles de faux plafond		Dépôt de matériel contenant de l'amiante
	Conduit en fibro-ciment		Poteaux
	Toiture en fibro-ciment		Ardoise fibro-amiante

Société

EMERAUDE DIAGNOSTIC / HUE Corentin
 3 Rue de la Condamine - 35400 SAINT MALO
 Tel : 06 30 16 37 00 | Mail : corentin.hue@bc2e.com
 Web : emeraudediagnostic.bc2e.com
 Siret : 848 902 912

Scannez et téléchargez votre rapport

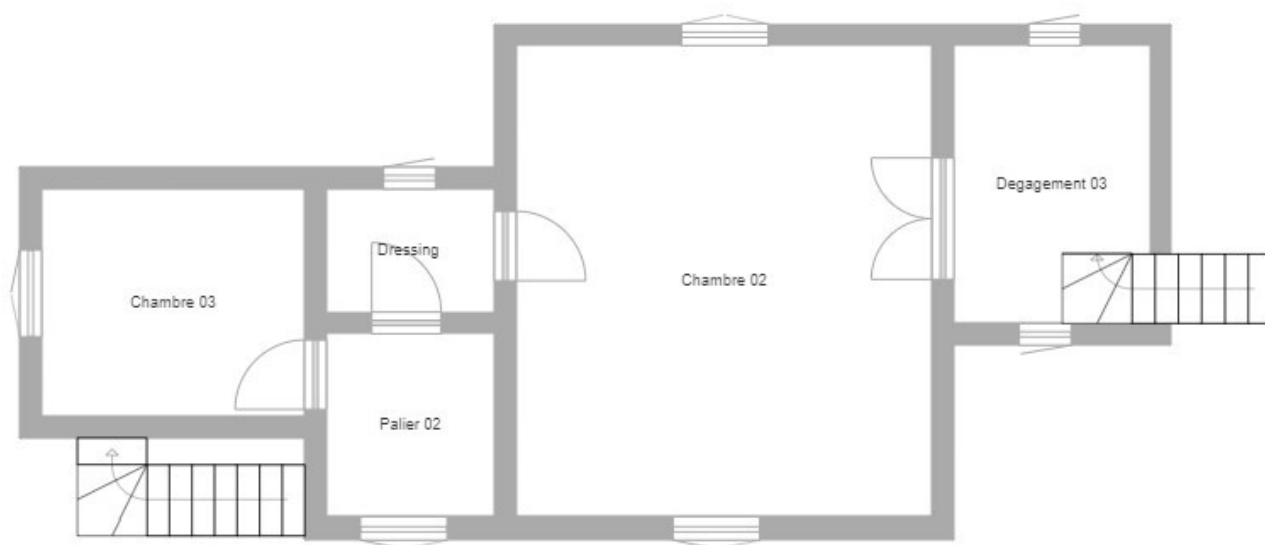


Rapport

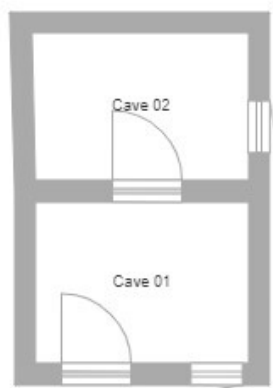
n° de rapport : 350601212
 AMIANTE : 12 sur 14
 DDT : 55 sur 122



R+1



SOUS SOL



Société

EMERAUDE DIAGNOSTIC / HUE Coentin
3 Rue de la Condamine - 35400 SAINT MALO
Tel : 06 30 16 37 00 | Mail : corentin.hue@bc2e.com
Web : emeraudediagnostic.bc2e.com
Siret : 848 902 912

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 350601212
AMIANTE : 13 sur 14
DDT : 56 sur 122



Rapport Photos



Garage 02 :

Société

EMERAUDE DIAGNOSTIC / HUE Corentin
3 Rue de la Condamine - 35400 SAINT MALO
Tel : 06 30 16 37 00 | Mail : corentin.hue@bc2e.com
Web : emeraudediagnostic.bc2e.com
Siret : 848 902 912

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 350601212
AMIANTE : 14 sur 14
DDT : 57 sur 122





Diagnostic de Performance Énergétique

DPE diagnostic de performance énergétique (logement)

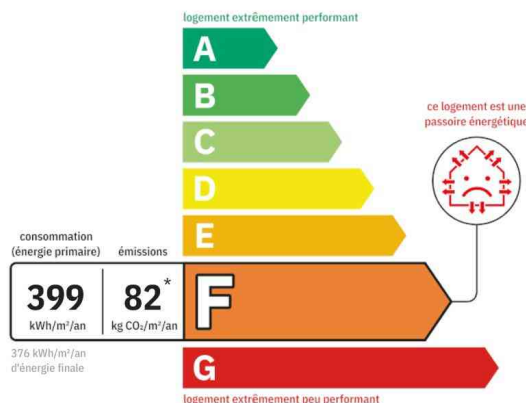
n° : 2435E0770214C
établi le : 01/03/2024
valable jusqu'au : 28/02/2034

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : <https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe>

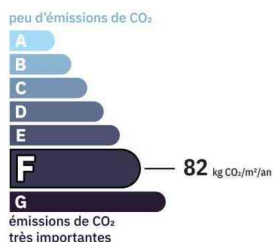
dossier n° : 350601212
adresse : **1 RUE DES TENNIS 35800 DINARD**
type de bien : Maison
année de construction : 1948
surface habitable : **144m²**
propriétaire : LECRUBIER BAILLY
adresse : 9 RUE CHARLES MALARD 35300 FOUGERES

étage :
porte :
lot n° :

Performance énergétique et climatique



* Dont émissions de gaz à effet de serre



Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements. Pour l'améliorer, voir pages 5 à 6.

Ce logement émet 11808 kg de CO₂ par an, soit l'équivalent de 61181 km parcourus en voiture. Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.).

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 les détails par poste.



entre **3470€** et **4750€** par an

Prix moyens des énergies indexés au 1^{er} janvier 2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ?
voir p.3

Informations diagnostiqueur
EMERAUDE DIAGNOSTIC
3 RUE DE LA CONDAMINE,
35400 SAINT-MALO
N° SIRET :
diagnostiqueur : Corentin HUE

tel : 0630163700
email : corentin.hue@bc2e.com
n° de certification : 19-1393
org.de certification : ABCIDIA
CERTIFICATION

À l'attention du propriétaire du bien au moment de la réalisation du DPE : Dans le cadre du règlement général sur la protection des données (RGPD), l'Ademe vous informe que vos données personnelles (Nom-Prénom-Adresse) sont stockées dans la base de données de l'Observatoire DPE à des fins de contrôles ou en cas de contestations ou de procédures judiciaires. Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité du DPE. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou d'une limitation du traitement de ces données. Si vous souhaitez faire valoir votre droit, veuillez nous contacter à l'adresse mail indiquée à l'adresse «Contact» de l'Observatoire DPE (<https://observatoire-dpe.ademe.fr/>).

Société

EMERAUDE DIAGNOSTIC / HUE Corentin
3 Rue de la Condamine - 35400 SAINT MALO
Tel : 06 30 16 37 00 | Mail : corentin.hue@bc2e.com
Web : emeraudediagnostic.bc2e.com
Siret : 848 902 912

Scannez et téléchargez votre rapport

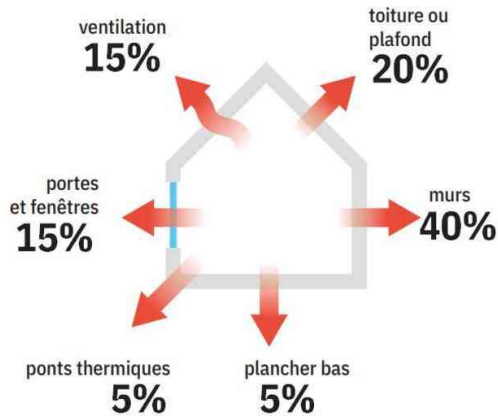


Rapport

n° de rapport : 350601212
DPE : 1 sur 22
DDT : 58 sur 122



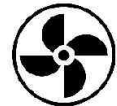
Schéma des déperditions de chaleur



Performance de l'isolation

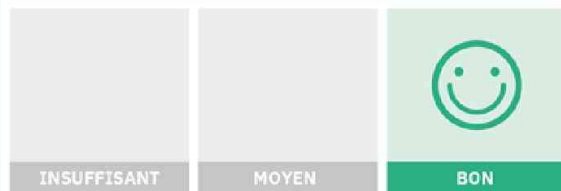


Système de ventilation en place



Ventilation par ouverture des fenêtres

Confort d'été (hors climatisation)*



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :

- fenêtres équipées de volets extérieurs ou brise-soleil
- bonne inertie du logement
- logement traversant

Pour améliorer le confort d'été :

- Faites isoler la toiture de votre logement

*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

Production d'énergies renouvelables

équipements présents dans le logement :





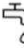





chauffage au bois

D'autres solutions d'énergies renouvelables existent :

- pompe à chaleur
- chauffe eau thermodynamique
- panneaux solaires photovoltaïques
- panneaux solaires thermiques
- réseau de chaleur vertueux
- géothermie



Montants et consommations annuels d'énergie

usage		consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)	frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	répartition des dépenses
 chauffage	 gaz	51624 (51624 é.f.)	entre 3050 € et 4140 €	88%
 eau chaude sanitaire	 électricité	3752 (1631 é.f.)	entre 270 € et 380 €	8%
 refroidissement		0 (0 é.f.)	entre 0 € et 0 €	0%
 éclairage	 électricité	626 (272 é.f.)	entre 40 € et 70 €	1%
 auxiliaire	 électricité	1521 (661 é.f.)	entre 110 € et 160 €	3%
énergie totale pour les usages recensés :		57 523 kWh (54 189 kWh é.f.)	entre 3 470 € et 4 750 € par an	

Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous.

Conventionnellement, ces chiffres sont données pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude de 129ℓ par jour.

é.f. → énergie finale

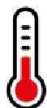
* Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements...

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



Température recommandée en hiver → 19°C
Chauffer à 19°C plutôt que 21°C,
c'est -22% sur votre facture **soit -801€ par an**

astuces (plus facile si le logement dispose de solutions de pilotage efficaces)

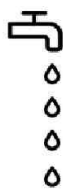
- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17°C la nuit.



Si climatisation,
température recommandée en été → 28°C

astuces

- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre logement la nuit.



Consommation recommandée → 129ℓ/jour
d'eau chaude à 40°C
Estimation faite par rapport à la surface de votre logement
(2-3 personnes). Une douche de 5 minutes = environ 40ℓ
53ℓ consommés en moins par jour,
c'est -29% sur votre facture **soit -94€ par an**

astuces

- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- Réduisez la durée des douches.







En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie :
france-renov.gouv.fr








Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements.

Vue d'ensemble du logement

	description	isolation
 murs	Murs Est, Sud, Ouest, Nord en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu donnant sur paroi extérieure, non isolé Murs Sud de type inconnu donnant sur garage	insuffisante
 plancher bas	Planchers entre solives bois avec remplissage donnant sur cellier Planchers de type inconnu donnant sur vide sanitaire, isolation inconnue	moyenne
 toiture/plafond	Plafond inconnu donnant sur local non chauffé non accessible, isolation inconnue Combles aménagés sous rampant donnant sur paroi extérieure, isolation inconnue	insuffisante
 portes et fenêtre	Portes en bois avec 30-60% de vitrage simple Portes en bois opaque pleine Fenêtres battantes bois ou bois métal et simple vitrage Fenêtres battantes pvc et double vitrage vpe	insuffisante

Vue d'ensemble des équipements

	description
 chauffage	Installation de chauffage seul classique (système individuel) Chaudière gaz classique (Année: 1980, Énergie: Gaz) Émetteur(s): Radiateur Cheminée à foyer ouvert : son utilisation, même occasionnelle, est source de gaspillage énergétique et présente de forts impacts sur la qualité de l'air.
 pilotage	Générateur avec régulation par pièce, Équipement : central avec minimum de température, Système : radiateur / convecteur
 eau chaude sanitaire	Ballon électrique à accumulation vertical Catégorie C ou 3 étoiles installé en 2000, non bouclé, de type accumulé (système individuel)
 climatisation	Sans objet
 ventilation	Ventilation par ouverture des fenêtres

Société

EMERAUDE DIAGNOSTIC / HUE Coentinn
3 Rue de la Condamine - 35400 SAINT MALO
Tel : 06 30 16 37 00 | Mail : corentin.hue@bc2e.com
Web : emeraudediagnostic.bc2e.com
Siret : 848 902 912

Scannez et téléchargez votre rapport




Rapport

n° de rapport : 350601212
DPE : 4 sur 22
DDT : 61 sur 122



Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

	type d'entretien
 ventilation	Veiller à ouvrir les fenêtres de chaque pièce très régulièrement afin de garantir la qualité de l'air intérieur.
 chaudière	Entretien obligatoire par un professionnel → 1 fois par an Programmer la température de chauffage en fonction de votre présence Baisser la température la nuit. / Abaisser la température de 2 à 3°C la nuit
 radiateurs	Dépoussiérer les radiateurs régulièrement
 circuit de chauffage	Faire débousser le circuit de chauffage par un professionnel → tous les 10 ans Veiller au bon équilibrage de l'installation de chauffage.
 éclairages	Nettoyer les ampoules et luminaires
 isolation	Faire vérifier et compléter les isolants par un professionnel → tous les 20 ans

Société

EMERAUDE DIAGNOSTIC / HUE Corentin
3 Rue de la Condamine - 35400 SAINT MALO
Tel : 06 30 16 37 00 | Mail : corentin.hue@bc2e.com
Web : emeraudediagnostic.bc2e.com
Siret : 848 902 912

Scannez et téléchargez votre rapport**Rapport**

n° de rapport : 350601212
DPE : 5 sur 22
DDT : 62 sur 122



Recommandation d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ① de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ② d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux ① + ② ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack ① avant le pack ②). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.


1

Les travaux essentiels montant estimé : 25160 à 34040€

lot	description	performance recommandée
 murs	Isolation des murs par l'intérieur	$R \geq 4.5 \text{ m}^2\text{K/W}$
 toiture et combles	Remplacement de l'isolation existante	$R \geq 7.5 \text{ m}^2\text{K/W}$
 portes et fenêtres	Installation de fenêtres double-vitrage	$U_w \leq 1.3 \text{ W/m}^2\text{.K}$ et $S_w \geq 0.3$

2

Les travaux à envisager montant estimé : 6800 à 9200€

lot	description	performance recommandée
 chauffage	Mise en place d'une pompe à chaleur air/eau avec eau chaude produite par la pompe à chaleur	

Commentaires :

Société

EMERAUDE DIAGNOSTIC / HUE Coentint
 3 Rue de la Condamine - 35400 SAINT MALO
 Tel : 06 30 16 37 00 | Mail : corentin.hue@bc2e.com
 Web : emeraudediagnostic.bc2e.com
 Siret : 848 902 912

Scannez et téléchargez votre rapport



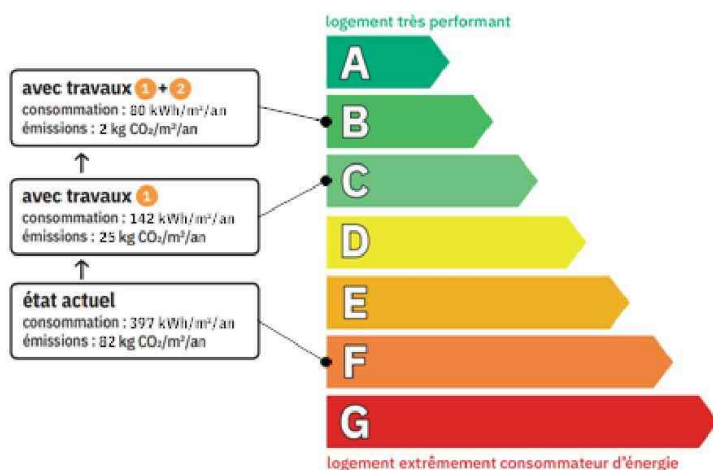
Rapport

n° de rapport : 350601212
 DPE : 6 sur 22
 DDT : 63 sur 122

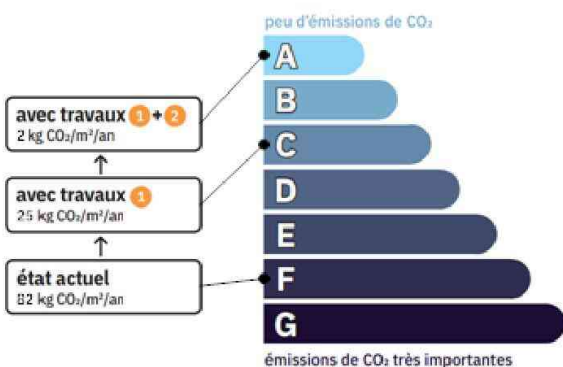


Recommandations d'amélioration de la performance (suite)

Évolution de la performance après travaux



Dont émissions de gaz à effet de serre



Préparez votre projet !

Contactez le conseiller France Rénov' le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans :

france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr

ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux :

france-renov.gouv.fr/aides



Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» d'ici 2028.

Société

EMERAUDE DIAGNOSTIC / HUE Corentin
3 Rue de la Condamine - 35400 SAINT MALO
Tel : 06 30 16 37 00 | Mail : corentin.hue@bc2e.com
Web : emeraudediagnostic.bc2e.com
Siret : 848 902 912

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 350601212
DPE : 7 sur 22
DDT : 64 sur 122



Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par ABCIDIA CERTIFICATION, 102, route de Limours - 78490 Saint-Rémy-la-Vallée-Chevreuse

référence du logiciel validé : WinDPE v3
référence du DPE : 350601212
date de visite du bien : 06/10/2022
référence de la parcelle cadastrale : AX 222
méthode de calcul : 3CL-DPE 2021 (V 1.4.25.1)

Justificatifs fournis pour établir le DPE :
Néant



Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles

généralités

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
département	📍 Observé/mesuré	35800
altitude	🌐 données en ligne	28m
type de bien	📍 Observé / mesuré	Maison individuelle
année de construction	≈ Estimé	1948
période de construction	≈ Estimé	De 1948 à 1974
surface habitable	📍 Observé / mesuré	144m ²
nombre de niveaux	📍 Observé / mesuré	2
hauteur moyenne sous plafond	📍 Observé / mesuré	2.80m

Société

EMERAUDE DIAGNOSTIC / HUE Corentin
3 Rue de la Condamine - 35400 SAINT MALO
Tel : 06 30 16 37 00 | Mail : corentin.hue@bc2e.com
Web : emeraudediagnostic.bc2e.com
Siret : 848 902 912

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 350601212
DPE : 8 sur 22
DDT : 65 sur 122



Fiche technique du logement (suite)

enveloppe	plancher bas 1	surface	🔍 Observé/mesuré	17	
		type	🔍 Observé/mesuré	Plancher entre solives bois avec remplissage	
		isolation	🔍 Observé/mesuré	Oui	
		type isolation	❌ Valeur par défaut	ITE	
		épaisseur isolant	🔍 Observé/mesuré	Inconnue	
		année d'isolation	❌ Valeur par défaut	De 1989 à 2000	
		type de local non chauffé	🔍 Observé/mesuré	Cellier	
		surface Aiu	🔍 Observé/mesuré	17	
		isolation Aiu	🔍 Observé/mesuré	Inconnu	
		surface Aue	🔍 Observé/mesuré	50	
		isolation Aue	🔍 Observé/mesuré	Non	
		coefficient de déperdition (b)			0.8
		plancher bas 2	surface	🔍 Observé/mesuré	74
			type	🔍 Observé/mesuré	Plancher inconnu
			isolation	🔍 Observé/mesuré	Inconnu
périmètre sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol	🔍 Observé/mesuré		49.33		
mitoyenneté	🔍 Observé/mesuré		Vide sanitaire		
coefficient de déperdition (b)			1		
plancher bas 3	surface	🔍 Observé/mesuré	16		
	type	🔍 Observé/mesuré	Plancher entre solives bois sans remplissage		
	isolation	🔍 Observé/mesuré	Non		
	type de local non chauffé	🔍 Observé/mesuré	Garage		
	surface Aiu	🔍 Observé/mesuré	21		
	isolation Aiu	🔍 Observé/mesuré	Inconnu		
	surface Aue	🔍 Observé/mesuré	37		
	isolation Aue	🔍 Observé/mesuré	Non		
coefficient de déperdition (b)			0.75		
toiture / plafond 1	surface totale (m ²)	🔍 Observé/mesuré	50		
	surface opaque (m ²)	🔍 Observé/mesuré	50 (surface des menuiseries déduite)		
	type	🔍 Observé/mesuré	Plafond inconnu		
	type de toiture	🔍 Observé/mesuré	Combles perdus		
	isolation	🔍 Observé/mesuré	Inconnu		
	inertie	🔍 Observé/mesuré	Légère		
	mitoyenneté	🔍 Observé/mesuré	Local non chauffé non accessible		
	coefficient de déperdition (b)			0.95	
toiture / plafond 2	surface totale (m ²)	🔍 Observé/mesuré	34		
	surface opaque (m ²)	🔍 Observé/mesuré	33.7 (surface des menuiseries déduite)		
	type	🔍 Observé/mesuré	Combles aménagés sous rampant		
	type de toiture	🔍 Observé/mesuré	Combles aménagés		



Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)	toiture / plafond 2 (suite)	isolation	🔍 Observé/mesuré	Inconnu	
		type isolation	✗ Valeur par défaut	ITE	
		inertie	🔍 Observé/mesuré	Légère	
		mitoyenneté	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure	
		coefficient de déperdition (b)		1	
		surface totale (m²)	🔍 Observé/mesuré	96	
	mur 1	surface opaque (m²)	🔍 Observé/mesuré	82.58 (surface des menuiseries déduite)	
		type	🔍 Observé/mesuré	Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu	
		épaisseur moyenne (cm)	🔍 Observé/mesuré	50	
		isolation	🔍 Observé/mesuré	Non	
		inertie	🔍 Observé/mesuré	Lourde	
		orientation	🔍 Observé/mesuré	Est	
		mitoyenneté	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure	
		coefficient de déperdition (b)		1	
		mur 2	surface totale (m²)	🔍 Observé/mesuré	14
			surface opaque (m²)	🔍 Observé/mesuré	12.18 (surface des menuiseries déduite)
	type		🔍 Observé/mesuré	Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu	
	épaisseur moyenne (cm)		🔍 Observé/mesuré	50	
	isolation		🔍 Observé/mesuré	Non	
	inertie		🔍 Observé/mesuré	Lourde	
mur 3	orientation	🔍 Observé/mesuré	Sud		
	mitoyenneté	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure		
	coefficient de déperdition (b)		1		
	surface totale (m²)	🔍 Observé/mesuré	21		
	surface opaque (m²)	🔍 Observé/mesuré	18.03 (surface des menuiseries déduite)		
	type	🔍 Observé/mesuré	Murs inconnu		
	isolation	🔍 Observé/mesuré	Inconnu		
	orientation	🔍 Observé/mesuré	Sud		
	type de local non chauffé	🔍 Observé/mesuré	Garage		
	surface Aiu	🔍 Observé/mesuré	21		
mur 4	isolation Aiu	🔍 Observé/mesuré	Inconnu		
	surface Aue	🔍 Observé/mesuré	37		
	isolation Aue	🔍 Observé/mesuré	Non		
	coefficient de déperdition (b)		0.75		
	surface totale (m²)	🔍 Observé/mesuré	80		
	surface opaque (m²)	🔍 Observé/mesuré	53.76 (surface des menuiseries déduite)		
	type	🔍 Observé/mesuré	Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu		
	épaisseur moyenne (cm)	🔍 Observé/mesuré	50		



Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)	mur 4 (suite)	isolation	🔍 Observé/mesuré	Non
		inertie	🔍 Observé/mesuré	Lourde
		orientation	🔍 Observé/mesuré	Ouest
		mitoyenneté	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure
		coefficient de déperdition (b)		1
		surface totale (m²)	🔍 Observé/mesuré	27
		surface opaque (m²)	🔍 Observé/mesuré	26.58 (surface des menuiseries déduite)
	mur 5	type	🔍 Observé/mesuré	Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
		épaisseur moyenne (cm)	🔍 Observé/mesuré	50
		isolation	🔍 Observé/mesuré	Non
		inertie	🔍 Observé/mesuré	Lourde
		orientation	🔍 Observé/mesuré	Nord
		mitoyenneté	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure
		coefficient de déperdition (b)		1
	porte 1	nombre		1
		surface	🔍 Observé/mesuré	2.34
		type	🔍 Observé/mesuré	Porte en bois avec 30-60% de vitrage simple
		largeur du dormant	🔍 Observé/mesuré	5
		localisation	🔍 Observé/mesuré	Au nu intérieur
		retour isolant	🔍 Observé/mesuré	Sans retour
		mur affilié	🔍 Observé/mesuré	Mur 1 - Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
		mitoyenneté	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure
		coefficient de déperdition (b)		1
		porte 2	nombre	
	surface		🔍 Observé/mesuré	1.89
	type		🔍 Observé/mesuré	Porte en bois opaque pleine
	largeur du dormant		🔍 Observé/mesuré	5
localisation	🔍 Observé/mesuré		Au nu intérieur	
retour isolant	🔍 Observé/mesuré		Sans retour	
mur affilié	🔍 Observé/mesuré		Mur 3 - Murs inconnu	
type de local non chauffé	🔍 Observé/mesuré		Garage	
surface Aiu	🔍 Observé/mesuré		21	
isolation Aiu	🔍 Observé/mesuré		Inconnu	
porte 3	surface Aue	🔍 Observé/mesuré	37	
	isolation Aue	🔍 Observé/mesuré	Non	
	coefficient de déperdition (b)		0.75	
	nombre		1	
	surface	🔍 Observé/mesuré	2.64	
	type	🔍 Observé/mesuré	Porte en pvc avec moins de 30% de vitrage simple	



Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)	porte 3 (suite)	largeur du dormant	⓪ Observé/mesuré	5	
		localisation	⓪ Observé/mesuré	Au nu intérieur	
		retour isolant	⓪ Observé/mesuré	Sans retour	
		étanchéité	⓪ Observé/mesuré	Présence de joint	
		mur affilié	⓪ Observé/mesuré	Mur 4 - Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu	
		mitoyenneté	⓪ Observé/mesuré	Paroi extérieure	
		coefficient de déperdition (b)		1	
		fenêtres / baie 1 (Fenêtre sur Mur 1)	nombre	⓪ Observé/mesuré	1
	surface		⓪ Observé/mesuré	0.50	
	type		⓪ Observé/mesuré	Menuiserie bois ou bois métal	
	largeur du dormant		⓪ Observé/mesuré	5	
	localisation		⓪ Observé/mesuré	Au nu intérieur	
	retour isolant		⓪ Observé/mesuré	Sans retour	
	type de paroi		⓪ Observé/mesuré	Fenêtres battantes	
	type de vitrage		⓪ Observé/mesuré	Simple vitrage	
	inclinaison		⓪ Observé/mesuré	Vertical	
	orientation		⓪ Observé/mesuré	Est	
	type de masques proches		⓪ Observé/mesuré	Aucun	
	type de masques lointains		⓪ Observé/mesuré	Aucun	
	mur/plancher haut affilié		⓪ Observé/mesuré	Mur 1 - Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu	
	donnant sur		⓪ Observé/mesuré	Paroi extérieure	
	coefficient de déperdition (b)			1	
	fenêtres / baie 2 (Fenêtre sur Mur 5)		nombre	⓪ Observé/mesuré	1
			surface	⓪ Observé/mesuré	0.42
		type	⓪ Observé/mesuré	Menuiserie bois ou bois métal	
		largeur du dormant	⓪ Observé/mesuré	5	
		localisation	⓪ Observé/mesuré	Au nu intérieur	
		retour isolant	⓪ Observé/mesuré	Sans retour	
		type de paroi	⓪ Observé/mesuré	Fenêtres battantes	
		type de vitrage	⓪ Observé/mesuré	Simple vitrage	
		inclinaison	⓪ Observé/mesuré	Vertical	
		orientation	⓪ Observé/mesuré	Nord	
		type de masques proches	⓪ Observé/mesuré	Aucun	
type de masques lointains		⓪ Observé/mesuré	Aucun		
mur/plancher haut affilié		⓪ Observé/mesuré	Mur 5 - Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu		
donnant sur		⓪ Observé/mesuré	Paroi extérieure		
coefficient de déperdition (b)			1		
fenêtres / baie 3 (Fenêtre sur Mur 1)		nombre	⓪ Observé/mesuré	1	



Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)	fenêtres / baie 3 (Fenêtre sur Mur 1)	surface	🕒 Observé/mesuré	1.10
		type	🕒 Observé/mesuré	Menuiserie bois ou bois métal
		largeur du dormant	🕒 Observé/mesuré	5
		localisation	🕒 Observé/mesuré	Au nu intérieur
		retour isolant	🕒 Observé/mesuré	Sans retour
		type de paroi	🕒 Observé/mesuré	Fenêtres battantes
		type de vitrage	🕒 Observé/mesuré	Simple vitrage
		inclinaison	🕒 Observé/mesuré	Vertical
		orientation	🕒 Observé/mesuré	Est
		type de masques proches	🕒 Observé/mesuré	Aucun
		type de masques lointains	🕒 Observé/mesuré	Aucun
		mur/plancher haut affilié	🕒 Observé/mesuré	Mur 1 - Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
		donnant sur	🕒 Observé/mesuré	Paroi extérieure
		coefficient de déperdition (b)		1
			fenêtres / baie 4 (Fenêtre sur Mur 1)	nombre
surface	🕒 Observé/mesuré			1.65
type	🕒 Observé/mesuré			Menuiserie bois ou bois métal
largeur du dormant	🕒 Observé/mesuré			5
localisation	🕒 Observé/mesuré			Au nu intérieur
retour isolant	🕒 Observé/mesuré			Sans retour
type de paroi	🕒 Observé/mesuré			Fenêtres battantes
type de vitrage	🕒 Observé/mesuré			Simple vitrage
inclinaison	🕒 Observé/mesuré			Vertical
orientation	🕒 Observé/mesuré			Est
type de masques proches	🕒 Observé/mesuré			Aucun
type de masques lointains	🕒 Observé/mesuré			Aucun
mur/plancher haut affilié	🕒 Observé/mesuré			Mur 1 - Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
donnant sur	🕒 Observé/mesuré			Paroi extérieure
coefficient de déperdition (b)				1
	fenêtres / baie 5 (Fenêtre sur Mur 1)	nombre	🕒 Observé/mesuré	1
		surface	🕒 Observé/mesuré	0.35
		type	🕒 Observé/mesuré	Menuiserie Pvc
		largeur du dormant	🕒 Observé/mesuré	5
		localisation	🕒 Observé/mesuré	Au nu intérieur
		retour isolant	🕒 Observé/mesuré	Sans retour
		type de paroi	🕒 Observé/mesuré	Fenêtres battantes
		type de vitrage	🕒 Observé/mesuré	Double vitrage VPE
		étanchéité	🕒 Observé/mesuré	Présence de joint
		inclinaison	🕒 Observé/mesuré	Vertical



Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)

fenêtres / baie 5 (Fenêtre sur Mur 1) (suite)	épaisseur lame d'air	🔍 Observé/mesuré	16
	remplissage	🔍 Observé/mesuré	Inconnu
	orientation	🔍 Observé/mesuré	Est
	type de masques proches	🔍 Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	🔍 Observé/mesuré	Aucun
	mur/plancher haut affilié	🔍 Observé/mesuré	Mur 1 - Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	donnant sur	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)		1
	nombre	🔍 Observé/mesuré	1
	surface	🔍 Observé/mesuré	1.08
fenêtres / baie 6 (Fenêtre sur Mur 3)	type	🔍 Observé/mesuré	Menuiserie bois ou bois métal
	largeur du dormant	🔍 Observé/mesuré	5
	localisation	🔍 Observé/mesuré	Au nu intérieur
	retour isolant	🔍 Observé/mesuré	Sans retour
	type de paroi	🔍 Observé/mesuré	Fenêtres battantes
	type de vitrage	🔍 Observé/mesuré	Simple vitrage
	inclinaison	🔍 Observé/mesuré	Vertical
	type de volets	🔍 Observé/mesuré	Volet battant bois (épaisseur tablier =< 22mm)
	orientation	🔍 Observé/mesuré	Sud
	type de masques proches	🔍 Observé/mesuré	Aucun
fenêtres / baie 7 (Fenêtre sur Mur 4)	type de masques lointains	🔍 Observé/mesuré	Aucun
	mur/plancher haut affilié	🔍 Observé/mesuré	Mur 3 - Murs inconnu
	type de local non chauffé	🔍 Observé/mesuré	Garage
	surface Aiu	🔍 Observé/mesuré	21
	isolation Aiu	🔍 Observé/mesuré	Inconnu
	surface Aue	🔍 Observé/mesuré	37
	isolation Aue	🔍 Observé/mesuré	Non
	coefficient de déperdition (b)		0.75
	nombre	🔍 Observé/mesuré	3
	surface	🔍 Observé/mesuré	0.35
fenêtres / baie 7 (Fenêtre sur Mur 4)	type	🔍 Observé/mesuré	Menuiserie bois ou bois métal
	largeur du dormant	🔍 Observé/mesuré	5
	localisation	🔍 Observé/mesuré	Au nu intérieur
	retour isolant	🔍 Observé/mesuré	Sans retour
	type de paroi	🔍 Observé/mesuré	Fenêtres battantes
	type de vitrage	🔍 Observé/mesuré	Simple vitrage
	inclinaison	🔍 Observé/mesuré	Vertical
	orientation	🔍 Observé/mesuré	Ouest
	type de masques proches	🔍 Observé/mesuré	Aucun



Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)

fenêtres / baie 7 (Fenêtre sur Mur 4) (suite)	type de masques lointains	🔍 Observé/mesuré	Aucun	
	mur/plancher haut affilié	🔍 Observé/mesuré	Mur 4 - Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu	
	donnant sur	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure	
	coefficient de déperdition (b)		1	
	nombre	🔍 Observé/mesuré	1	
	surface	🔍 Observé/mesuré	2.40	
	type	🔍 Observé/mesuré	Menuiserie Pvc	
	largeur du dormant	🔍 Observé/mesuré	5	
	localisation	🔍 Observé/mesuré	Au nu intérieur	
	retour isolant	🔍 Observé/mesuré	Sans retour	
	type de paroi	🔍 Observé/mesuré	Fenêtres battantes	
	type de vitrage	🔍 Observé/mesuré	Double vitrage VPE	
	étanchéité	🔍 Observé/mesuré	Présence de joint	
	fenêtres / baie 8 (Fenêtre sur Mur 4)	inclinaison	🔍 Observé/mesuré	Vertical
		épaisseur lame d'air	🔍 Observé/mesuré	14
remplissage		🔍 Observé/mesuré	Inconnu	
type de volets		🔍 Observé/mesuré	Volet battant bois (épaisseur tablier =< 22mm)	
orientation		🔍 Observé/mesuré	Ouest	
type de masques proches		🔍 Observé/mesuré	Aucun	
type de masques lointains		🔍 Observé/mesuré	Aucun	
mur/plancher haut affilié		🔍 Observé/mesuré	Mur 4 - Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu	
donnant sur		🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure	
coefficient de déperdition (b)			1	
nombre		🔍 Observé/mesuré	2	
surface		🔍 Observé/mesuré	1.26	
type		🔍 Observé/mesuré	Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique	
largeur du dormant		🔍 Observé/mesuré	5	
localisation		🔍 Observé/mesuré	Au nu intérieur	
retour isolant	🔍 Observé/mesuré	Sans retour		
type de paroi	🔍 Observé/mesuré	Fenêtres battantes		
type de vitrage	🔍 Observé/mesuré	Double vitrage		
étanchéité	🔍 Observé/mesuré	Présence de joint		
inclinaison	🔍 Observé/mesuré	Vertical		
épaisseur lame d'air	🔍 Observé/mesuré	10		
remplissage	🔍 Observé/mesuré	Inconnu		
type de volets	🔍 Observé/mesuré	Volets roulants PVC (épaisseur tablier =< 12mm)		
orientation	🔍 Observé/mesuré	Ouest		
type de masques proches	🔍 Observé/mesuré	Aucun		
type de masques lointains	🔍 Observé/mesuré	Aucun		
fenêtres / baie 9 (Fenêtre sur Mur 4)				



Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)

fenêtres / baie 10 (Fenêtre sur Mur 4)	mur/plancher haut affilié	🔍 Observé/mesuré	Mur 4 - Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	donnant sur	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)		1
	nombre	🔍 Observé/mesuré	1
	surface	🔍 Observé/mesuré	8.00
	type	🔍 Observé/mesuré	Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique
	largeur du dormant	🔍 Observé/mesuré	5
	localisation	🔍 Observé/mesuré	Au nu intérieur
	retour isolant	🔍 Observé/mesuré	Sans retour
	type de paroi	🔍 Observé/mesuré	Portes-fenêtres coulissantes
	type de vitrage	🔍 Observé/mesuré	Double vitrage
	étanchéité	🔍 Observé/mesuré	Présence de joint
	inclinaison	🔍 Observé/mesuré	Vertical
	épaisseur lame d'air	🔍 Observé/mesuré	10
	remplissage	🔍 Observé/mesuré	Inconnu
	type de volets	🔍 Observé/mesuré	Volets roulants PVC (épaisseur tablier =< 12mm)
	orientation	🔍 Observé/mesuré	Ouest
	type de masques proches	🔍 Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	🔍 Observé/mesuré	Aucun
fenêtres / baie 11 (Fenêtre sur Mur 4)	mur/plancher haut affilié	🔍 Observé/mesuré	Mur 4 - Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	donnant sur	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)		1
	nombre	🔍 Observé/mesuré	1
	surface	🔍 Observé/mesuré	2.24
	type	🔍 Observé/mesuré	Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique
	largeur du dormant	🔍 Observé/mesuré	5
	localisation	🔍 Observé/mesuré	Au nu intérieur
	retour isolant	🔍 Observé/mesuré	Sans retour
	type de paroi	🔍 Observé/mesuré	Fenêtres battantes
	type de vitrage	🔍 Observé/mesuré	Double vitrage
	étanchéité	🔍 Observé/mesuré	Présence de joint
	inclinaison	🔍 Observé/mesuré	Vertical
	épaisseur lame d'air	🔍 Observé/mesuré	14
	remplissage	🔍 Observé/mesuré	Inconnu
	type de volets	🔍 Observé/mesuré	Volet battant bois (épaisseur tablier =< 22mm)
	orientation	🔍 Observé/mesuré	Ouest
	type de masques proches	🔍 Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	🔍 Observé/mesuré	Aucun



Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)

fenêtres / baie 12 (Fenêtre sur Mur 1)	mur/plancher haut affilié	🔍 Observé/mesuré	Mur 4 - Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	donnant sur	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)		1
	nombre	🔍 Observé/mesuré	1
	surface	🔍 Observé/mesuré	2.80
	type	🔍 Observé/mesuré	Menuiserie Pvc
	largeur du dormant	🔍 Observé/mesuré	5
	localisation	🔍 Observé/mesuré	Au nu intérieur
	retour isolant	🔍 Observé/mesuré	Sans retour
	type de paroi	🔍 Observé/mesuré	Fenêtres battantes
	type de vitrage	🔍 Observé/mesuré	Double vitrage
	étanchéité	🔍 Observé/mesuré	Présence de joint
	inclinaison	🔍 Observé/mesuré	Vertical
	épaisseur lame d'air	🔍 Observé/mesuré	12
	remplissage	🔍 Observé/mesuré	Inconnu
	orientation	🔍 Observé/mesuré	Est
type de masques proches	🔍 Observé/mesuré	Aucun	
type de masques lointains	🔍 Observé/mesuré	Aucun	
fenêtres / baie 13 (Fenêtre sur Mur 1)	mur/plancher haut affilié	🔍 Observé/mesuré	Mur 1 - Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	donnant sur	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)		1
	nombre	🔍 Observé/mesuré	1
	surface	🔍 Observé/mesuré	2.86
	type	🔍 Observé/mesuré	Menuiserie bois ou bois métal
	largeur du dormant	🔍 Observé/mesuré	5
	localisation	🔍 Observé/mesuré	Au nu intérieur
	retour isolant	🔍 Observé/mesuré	Sans retour
	type de paroi	🔍 Observé/mesuré	Fenêtres battantes
	type de vitrage	🔍 Observé/mesuré	Simple vitrage
	étanchéité	🔍 Observé/mesuré	Présence de joint
	inclinaison	🔍 Observé/mesuré	Vertical
	type de volets	🔍 Observé/mesuré	Volets roulants PVC (épaisseur tablier =< 12mm)
	orientation	🔍 Observé/mesuré	Est
	type de masques proches	🔍 Observé/mesuré	Aucun
type de masques lointains	🔍 Observé/mesuré	Aucun	
mur/plancher haut affilié	🔍 Observé/mesuré	Mur 1 - Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu	
donnant sur	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure	
coefficient de déperdition (b)		1	



Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)	fenêtres / baie 14 (Fenêtre sur Mur 1)	nombre	🔍 Observé/mesuré	1
		surface	🔍 Observé/mesuré	1.82
		type	🔍 Observé/mesuré	Menuiserie bois ou bois métal
		largeur du dormant	🔍 Observé/mesuré	5
		localisation	🔍 Observé/mesuré	Au nu intérieur
		retour isolant	🔍 Observé/mesuré	Sans retour
		type de paroi	🔍 Observé/mesuré	Fenêtres battantes
		type de vitrage	🔍 Observé/mesuré	Simple vitrage
		étanchéité	🔍 Observé/mesuré	Présence de joint
		inclinaison	🔍 Observé/mesuré	Vertical
		orientation	🔍 Observé/mesuré	Est
		type de masques proches	🔍 Observé/mesuré	Aucun
		type de masques lointains	🔍 Observé/mesuré	Aucun
		mur/plancher haut affilié	🔍 Observé/mesuré	Mur 1 - Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
		donnant sur	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure
		coefficient de déperdition (b)		1
	fenêtres / baie 15 (Fenêtre sur Mur 2)	nombre	🔍 Observé/mesuré	1
		surface	🔍 Observé/mesuré	1.82
		type	🔍 Observé/mesuré	Menuiserie bois ou bois métal
		largeur du dormant	🔍 Observé/mesuré	5
		localisation	🔍 Observé/mesuré	Au nu intérieur
		retour isolant	🔍 Observé/mesuré	Sans retour
		type de paroi	🔍 Observé/mesuré	Fenêtres battantes
		type de vitrage	🔍 Observé/mesuré	Simple vitrage
		étanchéité	🔍 Observé/mesuré	Présence de joint
		inclinaison	🔍 Observé/mesuré	Vertical
		type de volets	🔍 Observé/mesuré	Volets roulants PVC (épaisseur tablier =< 12mm)
		orientation	🔍 Observé/mesuré	Sud
		type de masques proches	🔍 Observé/mesuré	Aucun
		type de masques lointains	🔍 Observé/mesuré	Aucun
		mur/plancher haut affilié	🔍 Observé/mesuré	Mur 2 - Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
		donnant sur	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure
coefficient de déperdition (b)		1		
	fenêtres / baie 16 (Fenêtre sur Plancher haut 2)	nombre	🔍 Observé/mesuré	1
		surface	🔍 Observé/mesuré	0.30
		type	🔍 Observé/mesuré	Menuiserie bois ou bois métal
		largeur du dormant	🔍 Observé/mesuré	5
		localisation	🔍 Observé/mesuré	Au nu intérieur
		retour isolant	🔍 Observé/mesuré	Sans retour



Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)

fenêtres / baie 16 (Fenêtre sur Plancher haut 2) (suite)	type de paroi	Ⓞ Observé/mesuré	Fenêtres battantes
	type de vitrage	Ⓞ Observé/mesuré	Double vitrage
	étanchéité	Ⓞ Observé/mesuré	Présence de joint
	inclinaison	Ⓞ Observé/mesuré	Vertical
	épaisseur lame d'air	Ⓞ Observé/mesuré	8
	remplissage	Ⓞ Observé/mesuré	Inconnu
	orientation	Ⓞ Observé/mesuré	Ouest
	type de masques proches	Ⓞ Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	Ⓞ Observé/mesuré	Aucun
	mur/plancher haut affilié	Ⓞ Observé/mesuré	Plancher haut 2 - Combles aménagés sous rampant
	donnant sur	Ⓞ Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)		1
	fenêtres / baie 17 (Fenêtre sur Mur 4)	nombre	Ⓞ Observé/mesuré
surface		Ⓞ Observé/mesuré	4.59
type		Ⓞ Observé/mesuré	Menuiserie bois ou bois métal
largeur du dormant		Ⓞ Observé/mesuré	5
localisation		Ⓞ Observé/mesuré	Au nu intérieur
retour isolant		Ⓞ Observé/mesuré	Sans retour
type de paroi		Ⓞ Observé/mesuré	Fenêtres battantes
type de vitrage		Ⓞ Observé/mesuré	Double vitrage
étanchéité		Ⓞ Observé/mesuré	Présence de joint
inclinaison		Ⓞ Observé/mesuré	Vertical
épaisseur lame d'air		Ⓞ Observé/mesuré	14
remplissage		Ⓞ Observé/mesuré	Inconnu
type de volets		Ⓞ Observé/mesuré	Volets roulants PVC (épaisseur tablier = < 12mm)
orientation	Ⓞ Observé/mesuré	Ouest	
type de masques proches	Ⓞ Observé/mesuré	Aucun	
type de masques lointains	Ⓞ Observé/mesuré	Aucun	
mur/plancher haut affilié	Ⓞ Observé/mesuré	Mur 4 - Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / Inconnu	
donnant sur	Ⓞ Observé/mesuré	Paroi extérieure	
coefficient de déperdition (b)		1	
fenêtres / baie 18 (Fenêtre sur Mur 4)	nombre	Ⓞ Observé/mesuré	1
	surface	Ⓞ Observé/mesuré	2.80
	type	Ⓞ Observé/mesuré	Menuiserie bois ou bois métal
	largeur du dormant	Ⓞ Observé/mesuré	5
	localisation	Ⓞ Observé/mesuré	Au nu intérieur
	retour isolant	Ⓞ Observé/mesuré	Sans retour
	type de paroi	Ⓞ Observé/mesuré	Fenêtres battantes
	type de vitrage	Ⓞ Observé/mesuré	Double vitrage



Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)

fenêtres / baie 18 (Fenêtre sur Mur 4) (suite)	étanchéité	🕒 Observé/mesuré	Présence de joint
	inclinaison	🕒 Observé/mesuré	Vertical
	épaisseur lame d'air	🕒 Observé/mesuré	14
	remplissage	🕒 Observé/mesuré	Inconnu
	orientation	🕒 Observé/mesuré	Ouest
	type de masques proches	🕒 Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	🕒 Observé/mesuré	Aucun
	mur/plancher haut affilié	🕒 Observé/mesuré	Mur 4 - Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	donnant sur	🕒 Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)		1
pont thermique 1	type de liaison	🕒 Observé/mesuré	Mur 1 / Porte 1
	Longueur	🕒 Observé/mesuré	6.1
pont thermique 2	type de liaison	🕒 Observé/mesuré	Mur 3 / Porte 2
	Longueur	🕒 Observé/mesuré	5.1
pont thermique 3	type de liaison	🕒 Observé/mesuré	Mur 4 / Porte 3
	Longueur	🕒 Observé/mesuré	5.6
pont thermique 4	type de liaison	🕒 Observé/mesuré	Mur 1 / Fenêtre 1
	Longueur	🕒 Observé/mesuré	3
pont thermique 5	type de liaison	🕒 Observé/mesuré	Mur 5 / Fenêtre 2
	Longueur	🕒 Observé/mesuré	2.6
pont thermique 6	type de liaison	🕒 Observé/mesuré	Mur 1 / Fenêtre 3
	Longueur	🕒 Observé/mesuré	4.2
pont thermique 7	type de liaison	🕒 Observé/mesuré	Mur 1 / Fenêtre 4
	Longueur	🕒 Observé/mesuré	5.2
pont thermique 8	type de liaison	🕒 Observé/mesuré	Mur 1 / Fenêtre 5
	Longueur	🕒 Observé/mesuré	2.4
pont thermique 9	type de liaison	🕒 Observé/mesuré	Mur 3 / Fenêtre 6
	Longueur	🕒 Observé/mesuré	4.2
pont thermique 10	type de liaison	🕒 Observé/mesuré	Mur 4 / Fenêtre 7
	Longueur	🕒 Observé/mesuré	7.2
pont thermique 11	type de liaison	🕒 Observé/mesuré	Mur 4 / Fenêtre 8
	Longueur	🕒 Observé/mesuré	6.2
pont thermique 12	type de liaison	🕒 Observé/mesuré	Mur 4 / Fenêtre 9
	Longueur	🕒 Observé/mesuré	9.2
pont thermique 13	type de liaison	🕒 Observé/mesuré	Mur 4 / Fenêtre 10
	Longueur	🕒 Observé/mesuré	8.2
pont thermique 14	type de liaison	🕒 Observé/mesuré	Mur 4 / Fenêtre 11
	Longueur	🕒 Observé/mesuré	6
pont thermique 15	type de liaison	🕒 Observé/mesuré	Mur 1 / Fenêtre 12

Société

EMERAUDE DIAGNOSTIC / HUE Corentin
 3 Rue de la Condamine - 35400 SAINT MALO
 Tel : 06 30 16 37 00 | Mail : corentin.hue@bc2e.com
 Web : emeraudediagnostic.bc2e.com
 Siret : 848 902 912

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 350601212
 DPE : 20 sur 22
 DDT : 77 sur 122



Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)

pont thermique 15 (suite)	Longueur	Ⓞ Observé/mesuré	8.6	
	type de liaison	Ⓞ Observé/mesuré	Mur 1 / Fenêtre 13	
pont thermique 16	Longueur	Ⓞ Observé/mesuré	7.4	
	type de liaison	Ⓞ Observé/mesuré	Mur 1 / Fenêtre 14	
pont thermique 17	Longueur	Ⓞ Observé/mesuré	5.4	
	type de liaison	Ⓞ Observé/mesuré	Mur 2 / Fenêtre 15	
pont thermique 18	Longueur	Ⓞ Observé/mesuré	5.4	
	type de liaison	Ⓞ Observé/mesuré	Mur 4 / Fenêtre 17	
pont thermique 19	Longueur	Ⓞ Observé/mesuré	8.8	
	type de liaison	Ⓞ Observé/mesuré	Mur 4 / Fenêtre 18	
pont thermique 20	Longueur	Ⓞ Observé/mesuré	8.6	
	type de liaison	Ⓞ Observé/mesuré	Mur 4 / Fenêtre 18	
système de ventilation 1	Type	Ⓞ Observé/mesuré	Ventilation par ouverture des fenêtres	
	façade exposées	Ⓞ Observé / mesuré	plusieurs	
	type d'installation	Ⓞ Observé/mesuré	Installation de chauffage seul classique	
	surface chauffée	Ⓞ Observé/mesuré	144	
	générateur type	Ⓞ Observé/mesuré	Chaudière gaz classique	
	énergie utilisée	Ⓞ Observé/mesuré	Gaz	
	température distribution		Moyenne/Radiateur à chaleur douce avant 1981	
	générateur année installation	Ⓞ Observé/mesuré	1980	
	Pn saisi		23	
	régulation	Ⓞ Observé/mesuré	Oui	
	régulation installation type	Ⓞ Observé/mesuré	Radiateur eau chaude avec robinet thermostatique	
	émetteur type	Ⓞ Observé/mesuré	Radiateur	
	émetteur année installation	Ⓞ Observé/mesuré	1980	
	distribution type	Ⓞ Observé/mesuré	Individuel eau chaude Moyenne ou basse température (<65°) non isolé	
	systèmes de chauffage / Installation 1	nom du générateur		Générateur 1
numéro d'intermittence			1	
émetteur		Ⓞ Observé/mesuré	Principal	
fonctionnement ecs		Ⓞ Observé/mesuré	Chauffage seul	
nombre de niveau chauffé		Ⓞ Observé/mesuré	2	
pilotage 1		numéro		1
		équipement	Ⓞ Observé/mesuré	Central avec minimum de température
		chauffage type	Ⓞ Observé/mesuré	Central individuel
		régulation pièce par pièce	Ⓞ Observé/mesuré	Avec
		système	Ⓞ Observé/mesuré	Radiateur / Convecteur
systèmes d'eau chaude sanitaire / Installation 1		production type	Ⓞ Observé/mesuré	Ballon électrique à accumulation vertical Catégorie C ou 3 étoiles
		installation type	Ⓞ Observé/mesuré	Individuelle
		localisation	Ⓞ Observé/mesuré	En volume habitable et pièces alimentées contiguës
		volume ballon (L)	Ⓞ Observé/mesuré	50



Fiche technique du logement (suite)

systèmes d'eau chaude sanitaire / Installation 1 (suite)	energie	🔍 Observé/mesuré	Electrique
	ancienneté	🔍 Observé/mesuré	2000
	bouclage réseau	🔍 Observé/mesuré	Non bouclé
	type de production d'ecs	🔍 Observé/mesuré	accumulée
	nombre de niveau	🔍 Observé/mesuré	2

équipement

Société

EMERAUDE DIAGNOSTIC / HUE Corentin
3 Rue de la Condamine - 35400 SAINT MALO
Tel : 06 30 16 37 00 | Mail : corentin.hue@bc2e.com
Web : emeraudediagnostic.bc2e.com
Siret : 848 902 912

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 350601212
DPE : 22 sur 22
DDT : 79 sur 122





Audit Énergétique Réglementaire

Audit énergétique


N° audit : A24350017569A
date de visite : 01/03/2024
établi le : 01/03/2024
valable jusqu'au : 28/02/2029
identifiant fiscal du logement :

Propositions de travaux pour réaliser une rénovation énergétique performante de votre logement

dossier n° : 350601212
adresse : 1 RUE DES TENNIS 35800 DINARD
type de bien : Maison
année de construction : 1948
surface habitable : 144 m²
Département : ILLE ET VILAINE
propriétaire : LECRUBIER BAILLY
adresse du propriétaire : 9 RUE CHARLES MALARD 35300 FOUGERES

N° cadastre : AX 222
nombre de niveaux :
altitude : 28 m

 **État initial du bâtiment**
p.3

 **Scénario de travaux en un clin d'oeil** p.7

Scénario 1 "rénovation en une fois"

Scenario 01 p.9

F → **B**

Scénario 2 "rénovation par étapes"

Scenario 02 p.12

F → **D** → **C** → **B**

 **Les principales phases du parcours de rénovation énergétique** p.18

 **Lexique et définitions** p.19

Informations auditeur

EMERAUDE DIAGNOSTIC
3 RUE DE LA CONDAMINE, 35400 SAINT-MALO

auditeur : Corentin HUE
tel : 0630163700
email : corentin.hue@bc2e.com

N° SIRET :
N° de certification : 19-1393
org.de certification : ABCIDIA
CERTIFICATION
logiciel : WinDpeV3

Décret n° 2022-780 du 4 mai 2022 relatif à l'audit énergétique mentionné à l'article L. 126-28-1 du code de la construction et de l'habitation
Arrêté du 4 mai 2022 définissant pour la France métropolitaine le contenu de l'audit énergétique réglementaire prévu par l'article L. 126-28-1 du code de la construction et de l'habitation
Arrêté du 17 novembre 2020 relatif aux caractéristiques techniques et modalités de réalisation des travaux et prestations dont les dépenses sont éligibles à la prime de transition énergétique
À l'attention du propriétaire du bien au moment de la réalisation de l'audit énergétique : Dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), l'Ademe vous informe que vos données personnelles (Nom-Prénom-Adresse) sont stockées dans la base de données de l'observatoire Audit à des fins de contrôles ou en cas de contestations ou de procédures judiciaires. Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité de l'audit. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou une limitation du traitement de ces données. Si vous souhaitez faire valoir votre droit, veuillez nous contacter à l'adresse mail indiquée à la page "Contacts" de l'Observatoire Audit.

Société

EMERAUDE DIAGNOSTIC / HUE Corentin
3 Rue de la Condamine - 35400 SAINT MALO
Tel : 06 30 16 37 00 | Mail : corentin.hue@bc2e.com
Web : emeraudediagnostic.bc2e.com
Siret : 848 902 912

Scannez et téléchargez votre rapport



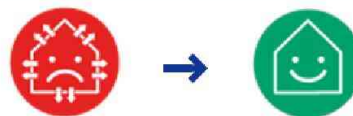
Rapport

n° de rapport : 350601212
AUDIT ÉNERGÉTIQUE : 1 sur 34
DDT : 80 sur 122



Objectif de cet audit

Cet audit énergétique vous permet d'appréhender le potentiel de rénovation énergétique de ce logement.



Cet audit énergétique peut être utilisé comme justificatif pour le bénéfice des aides à la rénovation, telles que MaPrimeRénov¹ et les Certificats d'Économie d'Énergie. Par ailleurs, la réalisation d'un audit énergétique est obligatoire pour la mise en vente de maisons individuelles ou de bâtiments en monopropriété, de performance énergétique ou environnementale F ou G, conformément à la loi Climat et Résilience. Ce classement est réalisé dans le cadre de l'établissement du DPE (Diagnostic de Performance Énergétique). Cet audit a été réalisé conformément aux exigences réglementaires, il peut donc être utilisé pour respecter cette obligation. L'audit vous propose plusieurs scénarios de travaux vous permettant de réaliser une rénovation performante, correspondant à l'atteinte de la classe A ou B, ou de la classe C pour les passoires énergétiques, sauf exceptions liées à des contraintes architecturales, techniques ou patrimoniales. Il se base sur l'étude de 6 postes : isolation des murs, des planchers bas, de la toiture, remplacement des menuiseries extérieures, ventilation, production de chauffage et d'eau chaude sanitaire.

Pourquoi réaliser des travaux de rénovation énergétique dans votre logement?



Rénover au bon moment

→ L'achat d'un bien, c'est le bon moment pour réaliser des travaux, aménager votre cadre de vie, sans avoir à vivre au milieu du chantier.



Profiter des aides financières disponibles

→ L'état et les collectivités encouragent les démarches de rénovation des bâtiments par le biais de dispositifs d'aides financières.



Vivre dans un logement de qualité

→ Un logement correctement rénové, isolé, et ventilé, c'est la garantie d'un confort au quotidien, d'économies d'énergies, et d'une bonne qualité de l'air.



Réduire les factures d'énergie

→ L'énergie est un poste important des dépenses des ménages. En réalisant des travaux de rénovation énergétique, vous pouvez réduire fortement ces dépenses, tout en étant moins soumis aux aléas des prix de l'énergie.



Contribuer à atteindre la neutralité carbone

→ En France, le secteur du bâtiment représente environ 45% de la consommation finale d'énergie (source : SDES bilan énergétique 2020) et 18% des émissions de CO₂ (source : Citepa 2020). Si nous sommes nombreux à améliorer la performance énergétique de nos bâtiments en les rénovant, nous contribuerons à atteindre la neutralité carbone !



Louer plus facilement votre bien

→ Si vous souhaitez louer votre bien, les travaux de rénovation énergétique vous permettront de fidéliser les locataires et de louer plus facilement, en valorisant la qualité du bâtiment et la maîtrise des charges.
→ Vous vous prémunissez également des interdictions progressives de location des logements les plus énergivores.



Donner de la valeur à votre bien

→ En réalisant des travaux de rénovation énergétique, vous améliorez votre patrimoine en donnant de la valeur à votre bien, pour de nombreuses années.



État initial du logement

Vous trouverez dans cette partie les informations de diagnostic de votre logement. Il est possible qu'elles diffèrent légèrement de celles mentionnées dans votre DPE (Diagnostic de Performance Énergétique), car les données utilisées pour le calcul peuvent ne pas être exactement les mêmes.
 Réf du DPE (si utilisé) : 2435E0770214C

Performance énergétique et environnementale actuelle du logement

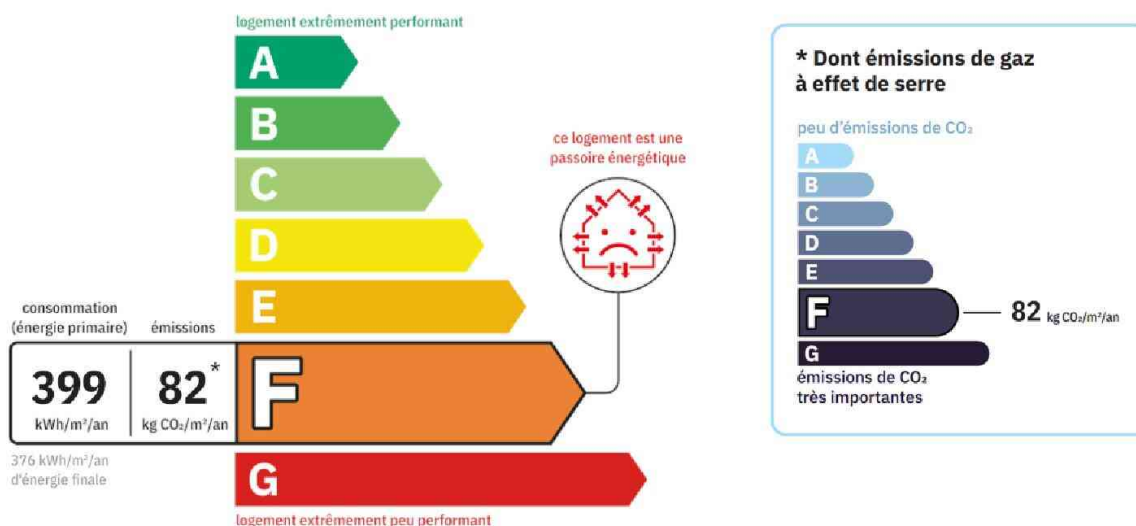
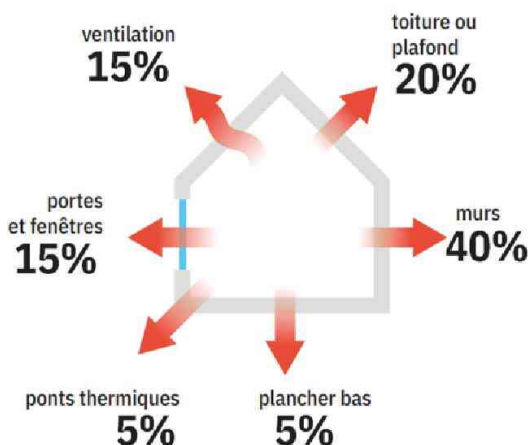


Schéma de déperdition de chaleur



Confort d'été (hors climatisation)



Performance de l'isolation



Société

EMERAUDE DIAGNOSTIC / HUE Corentin
 3 Rue de la Condamine - 35400 SAINT MALO
 Tel : 06 30 16 37 00 | Mail : corentin.hue@bc2e.com
 Web : emeraudediagnostic.bc2e.com
 Siret : 848 902 912

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 350601212
 AUDIT ÉNERGÉTIQUE : 3 sur 34
 DDT : 82 sur 122



Montants et consommations annuels d'énergie



Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude standardisée par personne et par jour.

Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation.

EP → énergie primaire | EF → énergie finale (voir la définition en annexe)

Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements...

* Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021. (abonnements compris)

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre consommations estimées et réelles

Le diagnostiqueur ayant réalisé le DPE n'a mentionné aucune explication personnalisée

Vue d'ensemble du logement

Description du bien

	Description
nombre de niveaux	0
nombre de pièces	RDC: 6 Pièces R+1: 6 Pièces
description des pièces	RDC: Séjour; Cuisine; WC; Chambre 01; Salle d'eau; Buanderie R+1 : Chambre 02; CHambre 03; Chambre 04; Chambre 05; Chambre 06; Degagement 01; Salle de bain 02
mitoyenneté	

Société

EMERAUDE DIAGNOSTIC / HUE Coentinn
3 Rue de la Condamine - 35400 SAINT MALO
Tel : 06 30 16 37 00 | Mail : corentin.hue@bc2e.com
Web : emeraudediagnostic.bc2e.com
Siret : 848 902 912

Scannez et téléchargez votre rapport








Rapport

n° de rapport : 350601212
AUDIT ÉNERGÉTIQUE : 4 sur 34
DDT : 83 sur 122



Vue d'ensemble des équipements

type d'équipement	description
 chauffage	Installation de chauffage seul classique(système individuel)Chaudière gaz classique (Année: 1980, Energie: Gaz) Emetteur(s): Radiateur Cheminée à foyer ouvert : son utilisation, même occasionnelle, est source de gaspillage énergétique et présente de forts impacts sur la qualité de l'air.
 pilotage	Générateur avec régulation par pièce, Equipement : central avec minimum de température, Système : radiateur / convecteur
 eau chaude sanitaire	Ballon électrique à accumulation vertical Catégorie C ou 3 étoiles installé en 2000, non bouclé, de type accumulé (système individuel)
 climatisation	Sans objet
 ventilation	Ventilation par ouverture des fenêtres

Pathologies / Caractéristiques architecturales, patrimoniales et techniques

photo	description	conseils
	Aucune pathologie / caractéristique architecturale, patrimoniale ou technique n'a été relevée pendant la visite du bien	

Société

EMERAUDE DIAGNOSTIC / HUE Coentin
3 Rue de la Condamine - 35400 SAINT MALO
Tel : 06 30 16 37 00 | Mail : corentin.hue@bc2e.com
Web : emeraudediagnostic.bc2e.com
Siret : 848 902 912


Scannez et téléchargez votre rapport




Rapport


n° de rapport : 350601212
AUDIT ÉNERGÉTIQUE : 5 sur 34
DDT : 84 sur 122



 Murs	Description	Isolation
Mur 1	Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu donnant sur paroi extérieure non isolé	INSUFFISANTE
Mur 2	Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu donnant sur paroi extérieure non isolé	INSUFFISANTE
Mur 3	Murs inconnu donnant sur garage 1 avec	INSUFFISANTE
Mur 4	Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu donnant sur paroi extérieure non isolé	INSUFFISANTE
Mur 5	Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu donnant sur paroi extérieure non isolé	INSUFFISANTE

 Planchers	Description	Isolation
Plancher bas 1	Plancher entre solives bois avec remplissage isolé donnant sur cave 1	MOYENNE
Plancher bas 2	Plancher inconnu isolation inconnue donnant sur vide sanitaire	BONNE
Plancher bas 3	Plancher entre solives bois sans remplissage non isolé donnant sur garage 1	INSUFFISANTE

 Toitures	Description	Isolation
Plancher haut 1	Plafond inconnu isolation inconnue donnant sur local non chauffé non accessible	INSUFFISANTE
Plancher haut 2	Combles aménagés sous rampant isolation inconnue donnant sur paroi extérieure	INSUFFISANTE

 Menuiseries	Description	Isolation
Fenêtres	Fenêtres battantes en bois ou bois métal, Simple vitrage Fenêtres battantes en bois ou bois métal, Simple vitrage et Volets roulants PVC (épaisseur tablier =< 12mm)	INSUFFISANTE
Portes-Fenêtres	Portes-fenêtres coulissantes en métallique sans rupture de pont thermique, Double vitrage et Volets roulants PVC (épaisseur tablier =< 12mm)	MOYENNE
Portes	Porte en pvc avec moins de 30% de vitrage simple Porte en bois avec 30-60% de vitrage simple	INSUFFISANTE

Observations de l'auditeur

Aucune observation pertinente sur l'état initial du logement

Société

EMERAUDE DIAGNOSTIC / HUE Coentin
 3 Rue de la Condamine - 35400 SAINT MALO
 Tel : 06 30 16 37 00 | Mail : corentin.hue@bc2e.com
 Web : emeraudediagnostic.bc2e.com
 Siret : 848 902 912

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 350601212
 AUDIT ÉNERGÉTIQUE : 6 sur 34
 DDT : 85 sur 122



Scénarios de travaux en un clin d'œil

Cet audit vous présente plusieurs scénarios de travaux pour ce logement, soit pour une rénovation « en une fois », soit pour une rénovation « par étapes ». Ces propositions de travaux vous permettent d'améliorer de manière significative la performance énergétique et environnementale de votre logement, et de réaliser d'importantes économies d'énergie. Des aides existent pour contribuer à financer ces travaux : vous en trouverez le détail dans les pages qui suivent.

Postes de travaux concernés	Performance énergétique et environnementale globale du logement <small>(conso. en kWhEP/m²/an et émissions en kg CO₂/m²/an)</small>	Économies d'énergie par rapport à l'état initial <small>(énergie primaire)</small>	Confort d'été	Dépenses d'énergie estimées/an	Coût estimé des travaux <small>(^hTTC)</small>
Avant travaux					
	399 82 F		☹ insuffisant	de 3470€ à 4750€	
Scénario 1 "rénovation en une fois" (détails p.9)					
Isolation des murs Isolation des planchers bas Remplacement des menuiseries extérieures Remplacement des menuiseries extérieures Remplacement du système de ventilation Remplacement du système de chauffage Remplacement du système de production d'eau chaude sanitaire Isolation de la toiture	76 2 B	- 81 % <small>(- 323 kWhEP/m²/an)</small>	☹ insuffisant	de 720€ à 980€	≈ 37350€

*Montant estimé à la date de réalisation de l'audit énergétique, les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux

Société

EMERAUDE DIAGNOSTIC / HUE Corentin
3 Rue de la Condamine - 35400 SAINT MALO
Tel : 06 30 16 37 00 | Mail : corentin.hue@bc2e.com
Web : emeraudediagnostic.bc2e.com
Siret : 848 902 912

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 350601212
AUDIT ÉNERGÉTIQUE : 7 sur 34
DDT : 86 sur 122



Scénario 2 "rénovation par étapes" (détails p.12)

<p>Première étape</p> <p>Isolation des planchers bas Remplacement des menuiseries extérieures Remplacement des menuiseries extérieures Remplacement du système de chauffage Remplacement du système de production d'eau chaude sanitaire</p>	<p>243 8 D</p>	<p>- 39 % (- 156 kWhEP/m²/an)</p>	<p>☹ insuffisant</p>	<p>de 2110€ à 2870€</p>	<p>≈ 24200€</p>
<p>Deuxième étape</p> <p>Isolation des murs</p>	<p>134 4 C</p>	<p>- 66 % (- 265 kWhEP/m²/an)</p>	<p>☹ insuffisant</p>	<p>de 1200€ à 1640€</p>	<p>≈ 9350€</p>
<p>Troisième étape</p> <p>Remplacement du système de ventilation Isolation de la toiture</p>	<p>76 2 B</p>	<p>- 81 % (- 323 kWhEP/m²/an)</p>	<p>☹ insuffisant</p>	<p>de 720€ à 980€</p>	<p>≈ 3800€</p>

*Montant estimé à la date de réalisation de l'audit énergétique, les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux

Société

EMERAUDE DIAGNOSTIC / HUE Corentin
3 Rue de la Condamine - 35400 SAINT MALO
Tel : 06 30 16 37 00 | Mail : corentin.hue@bc2e.com
Web : emeraudediagnostic.bc2e.com
Siret : 848 902 912

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 350601212
AUDIT ÉNERGÉTIQUE : 8 sur 34
DDT : 87 sur 122



Scénario 1 "rénovation en une fois"

Il est préférable de réaliser des travaux en une fois. Le coût des travaux sera moins élevé que si vous les faites par étapes, et la performance énergétique et environnementale à terme sera meilleure.

Les aides financières possibles pour ces travaux

Voici les principales aides que vous pouvez solliciter. Certaines aides sont sous conditions de ressources ou dépendent du type de travaux. Elles peuvent évoluer entre la réalisation de l'audit et la concrétisation des travaux.

Aides nationales :

MaPrimeRénov' Rénovation Globale
MaPrimeRénov' Sérénité
Certificats d'économie d'énergie (CEE)
EcoPTZ

Aides locales :

Programme ANAH "Habiter Mieux"

Pour en savoir plus sur les aides, rendez-vous sur France Rénov' : france-renov.gouv.fr



Pour des conseils neutres et gratuits, contactez France Rénov' : tel:

 Détails des travaux énergétiques	 Coût estimé (*TTC)
Murs Mur 1, mur 2, mur 4, mur 5 : Isolation par l'intérieur avec : laine de verre revêtue kraft pour doublage des murs (110mm R=3.7) (Surface isolée : 175.1m ²)  Mur 3 : Isolation par l'intérieur avec : Laine de verre revêtue kraft pour doublage des murs (90mm R=3.0) (Surface isolée : 18.03m ²)	≈ 9350 €
Plancher Plancher 1, plancher 3 : Laine de verre (200mm, R=5) (ITE) (Surface isolée : 33m ²) 	≈ 1600 €
Porte Porte 1, porte 3 : Porte bois exotique traité IFH avec 30-60% de double vitrage (Ud=1.7) 	≈ 3200 €
Fenêtre Fenêtre 1, fenêtre 2, fenêtre 3, fenêtre 4, fenêtre 6, fenêtre 7 : Fenêtre 2 vantaux bois, double vitrage 4/16/4 argon (Uw=1.3) 	≈ 5400 €
Ventilation Ventilation 1 : VMC SF Hygro B après 2012 	≈ 800 €
Chauffage Installation 1 : Pompe à chaleur air/eau (Scop de 4.0) 	≈ 12000 €

*Montant estimé à la date de réalisation de l'audit énergétique, les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux

Société

EMERAUDE DIAGNOSTIC / HUE Corentin
3 Rue de la Condamine - 35400 SAINT MALO
Tel : 06 30 16 37 00 | Mail : corentin.hue@bc2e.com
Web : emeraudediagnostic.bc2e.com
Siret : 848 902 912

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 350601212
AUDIT ÉNERGÉTIQUE : 9 sur 34
DDT : 88 sur 122



 Détails des travaux énergétiques (suite)	 Coût estimé (*TTC)
 Ecs Installation 1 : Ecs mixte : Pompe à chaleur air/eau (Ballon 300 litres)	≈ 2000 €
 Toiture Toiture 1 : Complément d'isolation de laine de verre (Rlx) (300mm, R=7.5) (ITE) (Surface isolée : 50m²)	≈ 3000 €

 Détails des travaux induits	 Coût estimé (*TTC)
---	--

*Montant estimé à la date de réalisation de l'audit énergétique, les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux

Société

EMERAUDE DIAGNOSTIC / HUE Corentin
3 Rue de la Condamine - 35400 SAINT MALO
Tel : 06 30 16 37 00 | Mail : corentin.hue@bc2e.com
Web : emeraudediagnostic.bc2e.com
Siret : 848 902 912

Scannez et téléchargez votre rapport**Rapport**

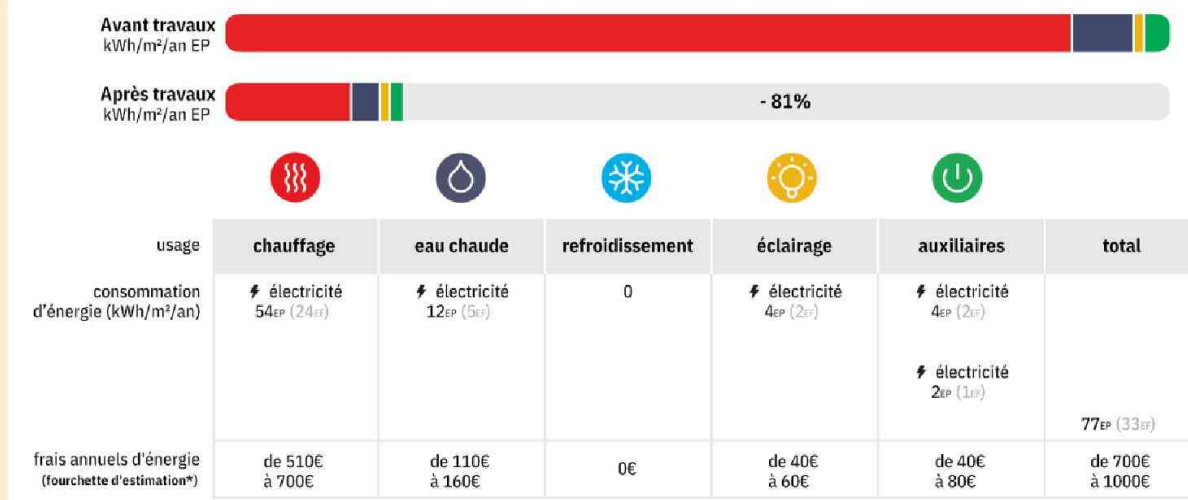
n° de rapport : 350601212
AUDIT ÉNERGÉTIQUE : 10 sur 34
DDT : 89 sur 122



Résultats après travaux

Performance énergétique et environnementale globale du logement kWhEP/m ² /an et kg CO ₂ /m ² /an	Économies d'énergie par rapport à l'état initial	Réduction des GES (gaz à effet de serre)	Confort d'été	Dépenses d'énergie estimées/an	Coût estimé des travaux (*TTC)
76 2 B	- 81 % (- 323 kWhEP/m ² /an) - 91 % (- 343 kWhEP/m ² /an)	- 98 % (- 80 kg CO ₂ /m ² /an)	☹ insuffisant	de 720€ à 980€	≈ 37350€

Répartition des consommations annuelles énergétiques



Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude standardisée par personne et par jour.

EP → énergie primaire | EF → énergie finale (voir la définition en annexe)
* Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation.

Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements...

*Montant estimé à la date de réalisation de l'audit énergétique, les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux

Société

EMERAUDE DIAGNOSTIC / HUE Corentin
3 Rue de la Condamine - 35400 SAINT MALO
Tel : 06 30 16 37 00 | Mail : corentin.hue@bc2e.com
Web : emeraudediagnostic.bc2e.com
Siret : 848 902 912

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 350601212
AUDIT ÉNERGÉTIQUE : 11 sur 34
DDT : 90 sur 122



Scénario 2 "rénovation par étapes"

Première étape

Les aides financières possibles pour ces travaux

Voici les principales aides que vous pouvez solliciter. Certaines aides sont sous conditions de ressources ou dépendent du type de travaux. Elles peuvent évoluer entre la réalisation de l'audit et la concrétisation des travaux.

Aides nationales :

MaPrimeRénov' Rénovation Globale
MaPrimeRénov' Sérénité
Certificats d'économie d'énergie (CEE)
EcoPTZ








Aides locales :

Programme ANAH "Habiter Mieux"

Pour en savoir plus sur les aides, rendez-vous sur France Rénov' : france-renov.gouv.fr



Pour des conseils neutres et gratuits, contactez France Rénov' : tel:

 Détails des travaux énergétiques	 Coût estimé (*TTC)
 Plancher Plancher 1, plancher 3 : Laine de verre (200mm, R=5) (ITE) (Surface isolée : 33m ²)	≈ 1600 €
 Porte Porte 1, porte 3 : Porte bois exotique traité IFH avec 30-60% de double vitrage (Ud=1.7)	≈ 3200 €
 Fenetre Fenêtre 1, fenêtre 2, fenêtre 3, fenêtre 4, fenêtre 6, fenêtre 7 : Fenêtre 2 vantaux bois, double vitrage 4/16/4 argon (Uw=1.3)	≈ 5400 €
 Chauffage Installation 1 : Pompe à chaleur air/eau (Scop de 4.0)	≈ 12000 €
 Ecs Installation 1 : Ecs mixte : Pompe à chaleur air/eau (Ballon 300 litres)	≈ 2000 €
 Détails des travaux induits	 Coût estimé (*TTC)

*Montant estimé à la date de réalisation de l'audit énergétique, les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux

Société

EMERAUDE DIAGNOSTIC / HUE Corentin
3 Rue de la Condamine - 35400 SAINT MALO
Tel : 06 30 16 37 00 | Mail : corentin.hue@bc2e.com
Web : emeraudediagnostic.bc2e.com
Siret : 848 902 912

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 350601212
AUDIT ÉNERGÉTIQUE : 12 sur 34
DDT : 91 sur 122



Résultats après travaux

Performance énergétique et environnementale globale du logement kWhEP/m ² /an et kg CO ₂ /m ² /an	Économies d'énergie par rapport à l'état initial	Réduction des GES (gaz à effet de serre)	Confort d'été	Dépenses d'énergie estimées/an	Coût estimé des travaux (*TTC)
243 8 D	- 39 % (- 156 kWhEP/m ² /an) - 72 % (- 271 kWhEP/m ² /an)	- 90 % (- 74 kg CO ₂ /m ² /an)	☹ insuffisant	de 2110€ à 2870€	≈ 24200€

Répartition des consommations annuelles énergétiques



Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude standardisée par personne et par jour.

EP → énergie primaire | EF → énergie finale (voir la définition en annexe)
* Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation.

Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements...

***Montant estimé à la date de réalisation de l'audit énergétique, les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux**

Société

EMERAUDE DIAGNOSTIC / HUE Corentin
3 Rue de la Condamine - 35400 SAINT MALO
Tel : 06 30 16 37 00 | Mail : corentin.hue@bc2e.com
Web : emeraudediagnostic.bc2e.com
Siret : 848 902 912

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 350601212
AUDIT ÉNERGÉTIQUE : 13 sur 34
DDT : 92 sur 122



Deuxième étape

Les aides financières possibles pour ces travaux

Voici les principales aides que vous pouvez solliciter. Certaines aides sont sous conditions de ressources ou dépendent du type de travaux. Elles peuvent évoluer entre la réalisation de l'audit et la concrétisation des travaux.

Aides nationales :

MaPrimeRénov' Rénovation Globale
MaPrimeRénov' Sérénité
Certificats d'économie d'énergie (CEE)
EcoPTZ





Aides locales :

Programme ANAH "Habiter Mieux"

Pour en savoir plus sur les aides, rendez-vous sur France Rénov' : france-renov.gouv.fr



Pour des conseils neutres et gratuits, contactez France Rénov' : tel:

 Détails des travaux énergétiques	 Coût estimé (*TTC)
<p>Murs</p> <p>Mur 1, mur 2, mur 4, mur 5 : Isolation par l'intérieur avec : laine de verre revêtue kraft pour doublage des murs (110mm R=3.7) (Surface isolée : 175.1m²)</p> <p>Mur 3 : Isolation par l'intérieur avec : Laine de verre revêtue kraft pour doublage des murs (90mm R=3.0) (Surface isolée : 18.03m²)</p>	<p>≈ 9350 €</p>
 Détails des travaux induits	 Coût estimé (*TTC)

*Montant estimé à la date de réalisation de l'audit énergétique, les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux

Société

EMERAUDE DIAGNOSTIC / HUE Corentin
3 Rue de la Condamine - 35400 SAINT MALO
Tel : 06 30 16 37 00 | Mail : corentin.hue@bc2e.com
Web : emeraudediagnostic.bc2e.com
Siret : 848 902 912

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

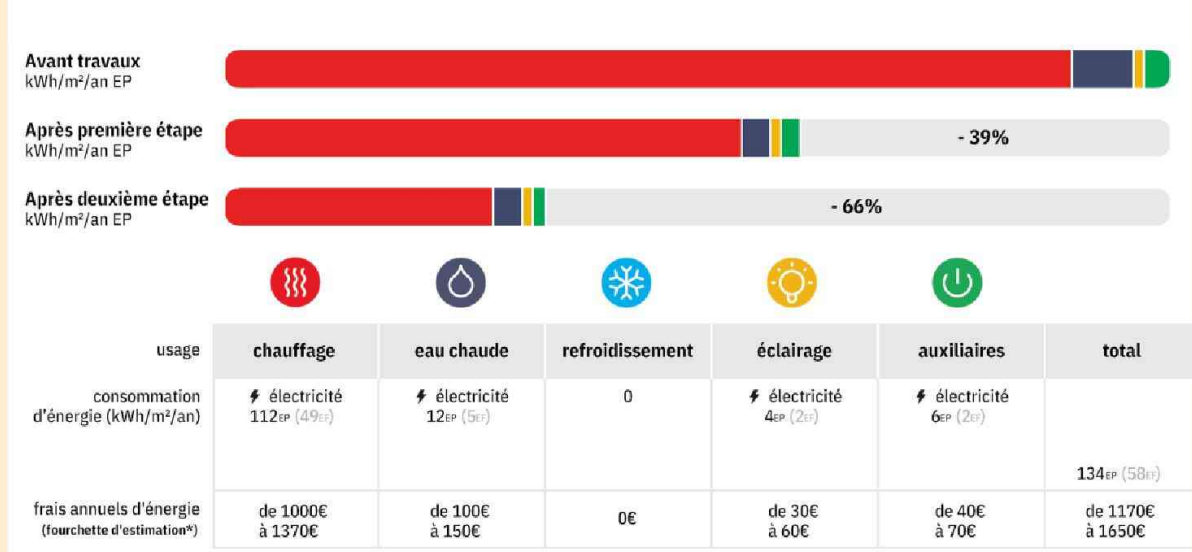
n° de rapport : 350601212
AUDIT ÉNERGÉTIQUE : 14 sur 34
DDT : 93 sur 122



Résultats après travaux

Performance énergétique et environnementale globale du logement kWhEP/m²/an et kg CO₂/m²/an	Économies d'énergie par rapport à l'état initial	Réduction des GES (gaz à effet de serre)	Confort d'été	Dépenses d'énergie estimées/an	Coût estimé des travaux (*TTC)
134 4	- 66 % (- 265 kWhEP/m²/an) - 85 % (- 318 kWhEF/m²/an)	- 95 % (- 78 kg CO₂/m²/an)	insuffisant	de 1200€ à 1640€	≈ 9350€

Répartition des consommations annuelles énergétiques



Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude standardisée par personne et par jour.

EP → énergie primaire | EF → énergie finale (voir la définition en annexe)
* Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation.

Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements...

*Montant estimé à la date de réalisation de l'audit énergétique, les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux

Société

EMERAUDE DIAGNOSTIC / HUE Corentin
3 Rue de la Condamine - 35400 SAINT MALO
Tel : 06 30 16 37 00 | Mail : corentin.hue@bc2e.com
Web : emeraudediagnostic.bc2e.com
Siret : 848 902 912

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 350601212
AUDIT ÉNERGÉTIQUE : 15 sur 34
DDT : 94 sur 122



Troisième étape

Les aides financières possibles pour ces travaux

Voici les principales aides que vous pouvez solliciter. Certaines aides sont sous conditions de ressources ou dépendent du type de travaux. Elles peuvent évoluer entre la réalisation de l'audit et la concrétisation des travaux.

Aides nationales :

MaPrimeRénov' Rénovation Globale
MaPrimeRénov' Sérénité
Certificats d'économie d'énergie (CEE)
EcoPTZ



Aides locales :

Programme ANAH "Habiter Mieux"

Pour en savoir plus sur les aides, rendez-vous sur France Rénov' : france-renov.gouv.fr



Pour des conseils neutres et gratuits, contactez France Rénov' : tel:

 Détails des travaux énergétiques	 Coût estimé (*TTC)
 Ventilation Ventilation 1 : VMC SF Hygro B après 2012	≈ 800 €
 Toiture Toiture 1 : Complément d'isolation de laine de verre (Rlx) (300mm, R=7.5) (ITE) (Surface isolée : 50m²)	≈ 3000 €
 Détails des travaux induits	 Coût estimé (*TTC)

*Montant estimé à la date de réalisation de l'audit énergétique, les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux

Société

EMERAUDE DIAGNOSTIC / HUE Corentin
3 Rue de la Condamine - 35400 SAINT MALO
Tel : 06 30 16 37 00 | Mail : corentin.hue@bc2e.com
Web : emeraudediagnostic.bc2e.com
Siret : 848 902 912

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

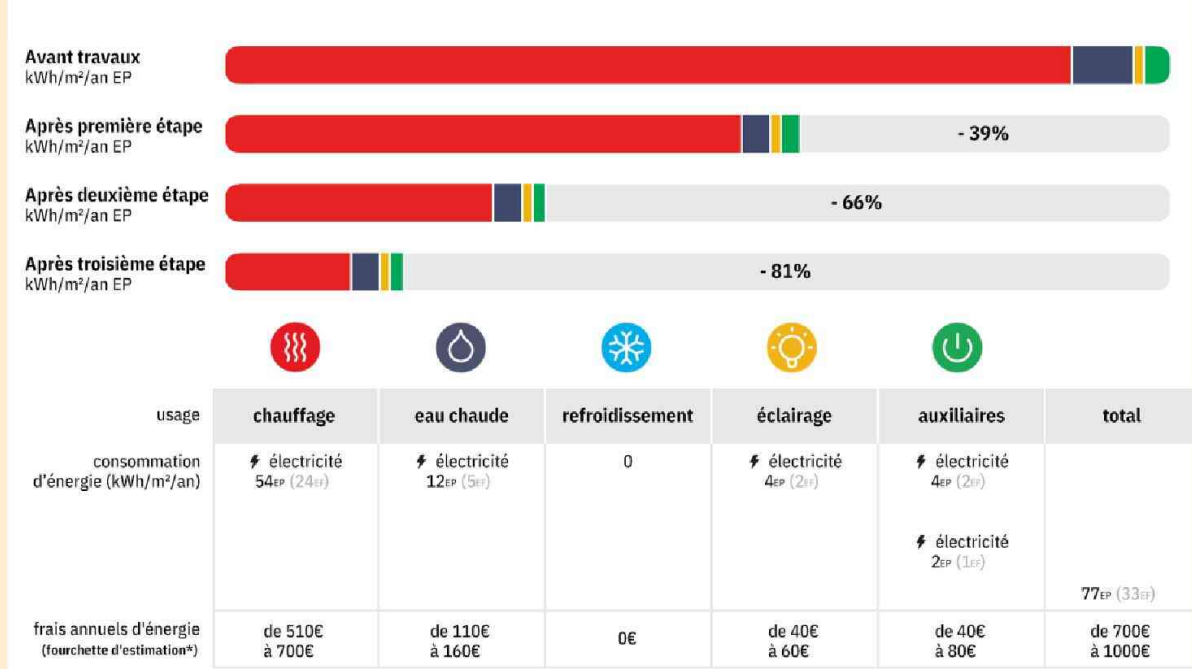
n° de rapport : 350601212
AUDIT ÉNERGÉTIQUE : 16 sur 34
DDT : 95 sur 122



Résultats après travaux

Performance énergétique et environnementale globale du logement kWhEP/m²/an et kg CO₂/m²/an	Économies d'énergie par rapport à l'état initial	Réduction des GES (gaz à effet de serre)	Confort d'été	Dépenses d'énergie estimées/an	Coût estimé des travaux (*TTC)
76 2 B	- 81 % (- 323 kWhEP/m²/an) - 91 % (- 343 kWhEP/m²/an)	- 98 % (- 80 kg CO₂/m²/an)	☹ insuffisant	de 720€ à 980€	≈ 3800€

Répartition des consommations annuelles énergétiques



Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude standardisée par personne et par jour.

Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation.

EP → énergie primaire | EF → énergie finale (voir la définition en annexe)

* Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements...

*Montant estimé à la date de réalisation de l'audit énergétique, les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux

Société

EMERAUDE DIAGNOSTIC / HUE Corentin
3 Rue de la Condamine - 35400 SAINT MALO
Tel : 06 30 16 37 00 | Mail : corentin.hue@bc2e.com
Web : emeraudediagnostic.bc2e.com
Siret : 848 902 912

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 350601212
AUDIT ÉNERGÉTIQUE : 17 sur 34
DDT : 96 sur 122



Les principales phases du parcours de rénovation énergétique

1

Définition du projet de rénovation

- Préparez votre projet : choix des travaux, renseignement sur les aides, organisation du chantier et de l'articulation entre les artisans...
- Inspirez-vous des propositions de travaux détaillées dans ce document.



Vous pouvez être accompagné dans votre préparation de projet par un conseiller France Rénov'. Ce conseil est neutre, gratuit et indépendant. Trouvez un conseiller près de chez vous : france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr

3

Recherche des artisans et demandes de devis

- Pour trouver un artisan, demandez à vos proches et regardez les avis laissés sur internet.
- Pour obtenir des aides, vous devez recourir à un artisan RGE (Reconnu Garant de l'Environnement).
- Ne signez pas les devis avant d'avoir demandé les aides.



Pour obtenir une aide financière, il est nécessaire de recourir à un professionnel Reconnu Garant de l'Environnement (RGE). Trouvez votre artisan ici : france-renov.gouv.fr/annuaire-rge

2

Demande d'aides financières

- MaPrimeRénov' et les aides CEE sont les principales aides à la rénovation énergétique, calculées en fonction de vos revenus et des types de travaux réalisés.
- Il existe d'autres aides en fonction de votre situation.



Estimez les aides auxquelles vous avez droit sur Simul'aides : france-renov.gouv.fr/aides/simulation

Créez votre compte MaPrimeRénov' : maprimerenov.gouv.fr/prweb



Vous pouvez également faire une demande d'éco-Prêt à Taux Zéro. Retrouvez la liste des banques qui le proposent ici : www2.sgtgas.fr/etablisements-affilies

4

Validation des devis et demandes d'aides

- Une fois que vous recevez la confirmation de l'attribution des différentes aides financières et de leurs montants prévisionnels, vous pouvez signer les devis et engager les travaux.

5

Lancement et réalisation des travaux après dépôt de votre dossier d'aides

- Lancement et suivi des travaux.
- Lorsque le chantier est important, il peut être utile de faire appel à un maître d'œuvre dès le début de votre projet, dont la mission sera d'assurer la bonne réalisation des travaux et la cohérence entre les différents artisans.
- Si vous ne faites pas appel à une maîtrise d'œuvre, nous vous conseillons de rassembler au moins une fois l'ensemble des artisans pour qu'ils se rencontrent et se coordonnent.

6

Réception des travaux

- Lorsque les travaux sont terminés, transmettez les factures sur votre espace MaPrimeRénov' et effectuez votre demande de paiement. Faites de même pour les autres aides sollicitées.



Lexique et définitions

Déperdition de chaleur

Perte de chaleur du bâtiment

Surface habitable (utilisée dans l'audit)

"La surface habitable d'un logement est la surface de plancher construite, après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escaliers, gaines, embrasures de portes et de fenêtres ; le volume habitable correspond au total des surfaces habitables ainsi définies multipliées par les hauteurs sous plafond. Il n'est pas tenu compte de la superficie des combles non aménagés, caves, sous-sols, remises, garages, terrasses, loggias, balcons, séchoirs extérieurs au logement, vérandas non chauffées, volumes vitrés prévus à l'article R.155-1 du code de la construction et de l'habitation, locaux communs et autres dépendances des logements, ni des parties de locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 mètre. A noter que dans le cadre du DPE et de l'audit énergétique réglementaire, les vérandas chauffées sont intégrées dans la SHAB. "

Système de pilotage

Le pilotage est un ensemble de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle dans votre logement. Ils permettent de limiter et d'optimiser les consommations d'énergie au sein de votre logement et de réduire ainsi l'empreinte carbone tout en garantissant le confort et le bien-être des usagers. Ces dispositifs associent le pilotage de l'énergie, des protections mobiles, des ouvrants et la détection des risques techniques.

Confort d'été

Le confort d'été est la capacité d'un bâtiment à maintenir une température intérieure maximale agréable l'été, sans avoir à recourir à un système de climatisation.

Pathologie

Analyse des symptômes, des causes et des remèdes à apporter aux ouvrages qui présentent des désordres.

Résistance thermique

La résistance thermique, notée R, est la capacité du matériau à résister aux variations de chaleur, c'est-à-dire au chaud comme au froid. Plus la résistance thermique est grande, plus la performance de l'isolant sera élevée.

Energie primaire

L'énergie primaire (kWh Ep) est l'énergie contenue dans les ressources naturelles, avant une éventuelle transformation. Elle tient également compte (en plus de l'énergie finale consommée) de l'énergie nécessaire à la production, au stockage, au transport et à la distribution de l'énergie finale. L'énergie Primaire est la somme de toutes les énergies nécessaires à l'obtention d'une unité d'énergie finale.

Photovoltaïque autoconsommée

L'autoconsommation photovoltaïque consiste à consommer sa propre production d'électricité solaire. Elle permet donc d'utiliser une énergie locale et abondante, tout en réduisant sa dépendance vis-à-vis du réseau national d'électricité.

Neutralité carbone

La neutralité carbone vise à parvenir à un équilibre entre les émissions de carbone issues des activités humaines et l'absorption du carbone de l'atmosphère par les puits de carbone. Pour l'atteindre, nous devons utiliser différents moyens pour réduire et compenser les émissions de gaz à effet de serre (GES) produites par les activités humaines, en particulier le CO₂, le principal gaz à effet de serre en volume dans l'atmosphère.

Gaz à effet de serre

Les gaz à effet de serre (GES) sont des gaz qui absorbent une partie du rayonnement solaire en le redistribuant sous la forme de radiations au sein de l'atmosphère terrestre, phénomène appelé effet de serre.

Rénovation énergétique performante globale

Une rénovation énergétique performante globale est une rénovation énergétique performante réalisée en une seule fois, dans un délai de moins de 18 mois pour une maison individuelle, et de moins de 36 mois pour un bâtiment d'habitation collective.

Energie finale

L'énergie finale (kWh Ef) correspond à l'énergie directement consommée par l'occupant d'un logement. Elle est comptabilisée au niveau du compteur et sert de base à la facturation.

Rénovation énergétique performante

La rénovation énergétique performante d'un bâtiment ou d'une partie de bâtiment est en principe un ensemble de travaux qui permettent à ce bâtiment ou à cette partie de bâtiment d'atteindre la classe A ou B du DPE après l'étude des 6 postes de travaux essentiels à la réussite d'une rénovation énergétique (isolation des murs, isolation des planchers bas, isolation de la toiture, remplacement des menuiseries extérieures, ventilation, production de chauffage et d'eau chaude sanitaire).



Ventilation

Ensemble des dispositions et équipements destinés à faciliter l'aération des locaux, c'est-à-dire l'évacuation de l'air vicié et son renouvellement par de l'air frais. Le principe général consiste à faire entrer l'air frais par les pièces principales en façade (séjour, chambres) et à l'évacuer par les pièces de service (salles d'eau, cuisine), par des gaines de ventilation verticales débouchant en toiture

Isolation du plancher bas

L'isolation des planchers bas peut se faire par le bas ou par le haut, le but est de supprimer les déperditions de chaleur. La première technique est possible lorsque le sol se trouve au-dessus de locaux non chauffés (cave, vide sanitaire ...). Dans ce cas, on applique un isolant sur la face inférieure de votre plancher. Dans le deuxième cas, l'isolant est posé sur le plancher sous forme de panneaux rigides et une chappe est coulée par-dessus et servira de base au nouveau revêtement.

Isolation des parois vitrées

L'isolation des parois vitrées peut correspondre au remplacement du simple vitrage existant par un double vitrage, à l'installation d'un survitrage en posant une vitre sur la fenêtre existante, au changement de la fenêtre en conservant le dormant existant ou enfin au remplacement de la fenêtre existante ce qui nécessite souvent des travaux de maçonnerie.

Isolation plancher de combles

L'isolation du plancher de combles consiste à disposer sur toute la surface du plancher de façon continue et jointive à la charpente et aux murs un procédé d'isolation composé d'un matériau isolant, d'un dispositif de fixation et de protection (pare vapeur, écran hautement perméable à la vapeur ...). On peut isoler le plancher des combles avec des rouleaux d'isolant ou un isolant en vrac.

Isolation des murs par l'intérieur

Dans le but de réduire les déperditions de chaleur, l'isolation des murs par l'intérieur consiste à appliquer un procédé d'isolation composé d'un matériau isolant, d'un dispositif de fixation et de protection (pare vapeur, ...) sur les parois intérieures du bâtiment, en veillant à éviter les ponts thermiques (points d'interruption de l'isolation, qui peuvent constituer des points de condensation et de dégradation des parois intérieures du logement).

Chauffe eau thermodynamique

Cet équipement permet de produire de l'eau chaude sanitaire pour votre maison, avec un fonctionnement plus économe en énergie que les chauffe-eau traditionnels. Il récupère les calories présentes dans l'air pour réchauffer un liquide caloporteur. Ce fluide restitue ensuite la chaleur collectée au ballon d'eau pour produire de l'eau chaude sanitaire.

Pompe à chaleur air/eau

Équipement qui utilise les calories naturellement présentes dans l'air pour produire du chauffage et/ou de l'eau chaude sanitaire dans votre maison.



Fiche technique du logement (Etat initial)

Cette fiche technique liste les caractéristiques techniques du bâtiment ou de la partie de bâtiment audité renseignées par l'auditeur pour obtenir les résultats présentés dans la partie état initial de ce document.

référence du logiciel validé : WinDPE v3
référence de l'audit : 350601212
date de visite du bien : 01/03/2024
référence de la parcelle cadastrale : AX 222
méthode de calcul : 3CL-DPE 2021 (V 1.4.25.1)

Justificatifs fournis pour établir l'audit :
→ Rapport DPE

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
département	🔍 Observé/mesuré	35800
altitude	🌐 données en ligne	28m
type de bien	🔍 Observé / mesuré	Maison individuelle
année de construction	≈ Estimé	1948
période de construction	≈ Estimé	De 1948 à 1974
zone climatique		H2a
surface habitable	🔍 Observé / mesuré	144m ²
nombre de niveaux	🔍 Observé / mesuré	2
hauteur moyenne sous plafond	🔍 Observé / mesuré	2.80m

généralités

Société

EMERAUDE DIAGNOSTIC / HUE Corentin
3 Rue de la Condamine - 35400 SAINT MALO
Tel : 06 30 16 37 00 | Mail : corentin.hue@bc2e.com
Web : emeraudediagnostic.bc2e.com
Siret : 848 902 912

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 350601212
AUDIT ÉNERGÉTIQUE : 21 sur 34
DDT : 100 sur 122



enveloppe	plancher bas 1	surface	<input type="radio"/> Observé/mesuré	17
		type	<input type="radio"/> Observé/mesuré	Plancher entre solives bois avec remplissage
		isolation	<input type="radio"/> Observé/mesuré	Oui
		type isolation	<input checked="" type="radio"/> Valeur par défaut	ITE
		épaisseur isolant	<input type="radio"/> Observé/mesuré	Inconnue
		année d'isolation	<input checked="" type="radio"/> Valeur par défaut	De 1989 à 2000
		type de local non chauffé	<input type="radio"/> Observé/mesuré	Cellier
		surface Aiu	<input type="radio"/> Observé/mesuré	17
		isolation Aiu	<input type="radio"/> Observé/mesuré	Inconnu
		surface Aue	<input type="radio"/> Observé/mesuré	50
		isolation Aue	<input type="radio"/> Observé/mesuré	Non
		coefficient de déperdition (b)		
enveloppe	plancher bas 2	surface	<input type="radio"/> Observé/mesuré	74
		type	<input type="radio"/> Observé/mesuré	Plancher inconnu
		isolation	<input type="radio"/> Observé/mesuré	Inconnu
		périmètre sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol	<input type="radio"/> Observé/mesuré	49.33
		mitoyenneté	<input type="radio"/> Observé/mesuré	Vide sanitaire
coefficient de déperdition (b)			1	
enveloppe	plancher bas 3	surface	<input type="radio"/> Observé/mesuré	16
		type	<input type="radio"/> Observé/mesuré	Plancher entre solives bois sans remplissage
		isolation	<input type="radio"/> Observé/mesuré	Non
		type de local non chauffé	<input type="radio"/> Observé/mesuré	Garage
		surface Aiu	<input type="radio"/> Observé/mesuré	21
		isolation Aiu	<input type="radio"/> Observé/mesuré	Inconnu
		surface Aue	<input type="radio"/> Observé/mesuré	37
		isolation Aue	<input type="radio"/> Observé/mesuré	Non
coefficient de déperdition (b)			0.75	
enveloppe	toiture / plafond 1	surface totale (m²)	<input type="radio"/> Observé/mesuré	50
		surface opaque (m²)	<input type="radio"/> Observé/mesuré	50 (surface des menuiseries déduite)
		type	<input type="radio"/> Observé/mesuré	Plafond inconnu
		type de toiture	<input type="radio"/> Observé/mesuré	Combles perdus
		isolation	<input type="radio"/> Observé/mesuré	Inconnu
		inertie	<input type="radio"/> Observé/mesuré	Légère
		mitoyenneté	<input type="radio"/> Observé/mesuré	Local non chauffé non accessible
		coefficient de déperdition (b)		
enveloppe	toiture / plafond 2	surface totale (m²)	<input type="radio"/> Observé/mesuré	34
		surface opaque (m²)	<input type="radio"/> Observé/mesuré	33.7 (surface des menuiseries déduite)
		type	<input type="radio"/> Observé/mesuré	Combles aménagés sous rampant
		type de toiture	<input type="radio"/> Observé/mesuré	Combles aménagés
		isolation	<input type="radio"/> Observé/mesuré	Inconnu
		type isolation	<input checked="" type="radio"/> Valeur par défaut	ITE
		inertie	<input type="radio"/> Observé/mesuré	Légère



enveloppe (suite)

toiture / plafond 2 (suite)	mitoyenneté	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure	
	coefficient de déperdition (b)		1	
mur 1	surface totale (m²)	🔍 Observé/mesuré	96	
	surface opaque (m²)	🔍 Observé/mesuré	82.58 (surface des menuiseries déduite)	
	type	🔍 Observé/mesuré	Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu	
	épaisseur moyenne (cm)	🔍 Observé/mesuré	50	
	isolation	🔍 Observé/mesuré	Non	
	inertie	🔍 Observé/mesuré	Lourde	
	orientation	🔍 Observé/mesuré	Est	
	mitoyenneté	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure	
	coefficient de déperdition (b)		1	
	surface totale (m²)	🔍 Observé/mesuré	14	
mur 2	surface opaque (m²)	🔍 Observé/mesuré	12.18 (surface des menuiseries déduite)	
	type	🔍 Observé/mesuré	Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu	
	épaisseur moyenne (cm)	🔍 Observé/mesuré	50	
	isolation	🔍 Observé/mesuré	Non	
	inertie	🔍 Observé/mesuré	Lourde	
	orientation	🔍 Observé/mesuré	Sud	
	mitoyenneté	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure	
	coefficient de déperdition (b)		1	
	surface totale (m²)	🔍 Observé/mesuré	21	
	surface opaque (m²)	🔍 Observé/mesuré	18.03 (surface des menuiseries déduite)	
mur 3	type	🔍 Observé/mesuré	Murs inconnu	
	isolation	🔍 Observé/mesuré	Inconnu	
	orientation	🔍 Observé/mesuré	Sud	
	type de local non chauffé	🔍 Observé/mesuré	Garage	
	surface Aiu	🔍 Observé/mesuré	21	
	isolation Aiu	🔍 Observé/mesuré	Inconnu	
	surface Aue	🔍 Observé/mesuré	37	
	isolation Aue	🔍 Observé/mesuré	Non	
	coefficient de déperdition (b)		0.75	
	surface totale (m²)	🔍 Observé/mesuré	80	
mur 4	surface opaque (m²)	🔍 Observé/mesuré	53.76 (surface des menuiseries déduite)	
	type	🔍 Observé/mesuré	Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu	
	épaisseur moyenne (cm)	🔍 Observé/mesuré	50	
	isolation	🔍 Observé/mesuré	Non	
	inertie	🔍 Observé/mesuré	Lourde	
	orientation	🔍 Observé/mesuré	Ouest	
	mitoyenneté	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure	
	coefficient de déperdition (b)		1	
	mur 5	surface totale (m²)	🔍 Observé/mesuré	27



enveloppe (suite)

mur 5	surface opaque (m²)	🔍 Observé/mesuré	26.58 (surface des menuiseries déduite)
	type	🔍 Observé/mesuré	Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	épaisseur moyenne (cm)	🔍 Observé/mesuré	50
	isolation	🔍 Observé/mesuré	Non
	inertie	🔍 Observé/mesuré	Lourde
	orientation	🔍 Observé/mesuré	Nord
	mitoyenneté	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)		1
porte 1	nombre		1
	surface	🔍 Observé/mesuré	2.34
	type	🔍 Observé/mesuré	Porte en bois avec 30-60% de vitrage simple
	largeur du dormant	🔍 Observé/mesuré	5
	localisation	🔍 Observé/mesuré	Au nu intérieur
	retour isolant	🔍 Observé/mesuré	Sans retour
	mur affilié	🔍 Observé/mesuré	Mur 1 - Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	mitoyenneté	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)		1
	nombre		1
porte 2	surface	🔍 Observé/mesuré	1.89
	type	🔍 Observé/mesuré	Porte en bois opaque pleine
	largeur du dormant	🔍 Observé/mesuré	5
	localisation	🔍 Observé/mesuré	Au nu intérieur
	retour isolant	🔍 Observé/mesuré	Sans retour
	mur affilié	🔍 Observé/mesuré	Mur 3 - Murs inconnu
	type de local non chauffé	🔍 Observé/mesuré	Garage
	surface Aiu	🔍 Observé/mesuré	21
isolation Aiu	🔍 Observé/mesuré	Inconnu	
porte 3	surface Aue	🔍 Observé/mesuré	37
	isolation Aue	🔍 Observé/mesuré	Non
	coefficient de déperdition (b)		0.75
	nombre		1
	surface	🔍 Observé/mesuré	2.64
	type	🔍 Observé/mesuré	Porte en pvc avec moins de 30% de vitrage simple
	largeur du dormant	🔍 Observé/mesuré	5
	localisation	🔍 Observé/mesuré	Au nu intérieur
retour isolant	🔍 Observé/mesuré	Sans retour	
porte 3	étanchéité	🔍 Observé/mesuré	Présence de joint
	mur affilié	🔍 Observé/mesuré	Mur 4 - Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	mitoyenneté	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)		1
	nombre	🔍 Observé/mesuré	1



enveloppe (suite)

fenêtres / baie 1 (Fenêtre sur Mur 1)	surface	🔍 Observé/mesuré	0.50
	type	🔍 Observé/mesuré	Menuiserie bois ou bois métal
	largeur du dormant	🔍 Observé/mesuré	5
	localisation	🔍 Observé/mesuré	Au nu intérieur
	retour isolant	🔍 Observé/mesuré	Sans retour
	type de paroi	🔍 Observé/mesuré	Fenêtres battantes
	type de vitrage	🔍 Observé/mesuré	Simple vitrage
	inclinaison	🔍 Observé/mesuré	Vertical
	orientation	🔍 Observé/mesuré	Est
	type de masques proches	🔍 Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	🔍 Observé/mesuré	Aucun
	mur/plancher haut affilié	🔍 Observé/mesuré	Mur 1 - Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	donnant sur	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)		1
fenêtres / baie 2 (Fenêtre sur Mur 5)	nombre	🔍 Observé/mesuré	1
	surface	🔍 Observé/mesuré	0.42
	type	🔍 Observé/mesuré	Menuiserie bois ou bois métal
	largeur du dormant	🔍 Observé/mesuré	5
	localisation	🔍 Observé/mesuré	Au nu intérieur
	retour isolant	🔍 Observé/mesuré	Sans retour
	type de paroi	🔍 Observé/mesuré	Fenêtres battantes
	type de vitrage	🔍 Observé/mesuré	Simple vitrage
	inclinaison	🔍 Observé/mesuré	Vertical
	orientation	🔍 Observé/mesuré	Nord
	type de masques proches	🔍 Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	🔍 Observé/mesuré	Aucun
	mur/plancher haut affilié	🔍 Observé/mesuré	Mur 5 - Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	donnant sur	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure
coefficient de déperdition (b)		1	
fenêtres / baie 3 (Fenêtre sur Mur 1)	nombre	🔍 Observé/mesuré	1
	surface	🔍 Observé/mesuré	1.10
	type	🔍 Observé/mesuré	Menuiserie bois ou bois métal
	largeur du dormant	🔍 Observé/mesuré	5
	localisation	🔍 Observé/mesuré	Au nu intérieur
	retour isolant	🔍 Observé/mesuré	Sans retour
	type de paroi	🔍 Observé/mesuré	Fenêtres battantes
	type de vitrage	🔍 Observé/mesuré	Simple vitrage
	inclinaison	🔍 Observé/mesuré	Vertical
	orientation	🔍 Observé/mesuré	Est
	type de masques proches	🔍 Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	🔍 Observé/mesuré	Aucun



enveloppe (suite)

fenêtres / baie 4 (Fenêtre sur Mur 1)	mur/plancher haut affilié	🔍 Observé/mesuré	Mur 1 - Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	donnant sur	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)		1
	nombre	🔍 Observé/mesuré	1
	surface	🔍 Observé/mesuré	1.65
	type	🔍 Observé/mesuré	Menuiserie bois ou bois métal
	largeur du dormant	🔍 Observé/mesuré	5
	localisation	🔍 Observé/mesuré	Au nu intérieur
	retour isolant	🔍 Observé/mesuré	Sans retour
	type de paroi	🔍 Observé/mesuré	Fenêtres battantes
	type de vitrage	🔍 Observé/mesuré	Simple vitrage
	inclinaison	🔍 Observé/mesuré	Vertical
	orientation	🔍 Observé/mesuré	Est
	type de masques proches	🔍 Observé/mesuré	Aucun
type de masques lointains	🔍 Observé/mesuré	Aucun	
fenêtres / baie 5 (Fenêtre sur Mur 1)	mur/plancher haut affilié	🔍 Observé/mesuré	Mur 1 - Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	donnant sur	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)		1
	nombre	🔍 Observé/mesuré	1
	surface	🔍 Observé/mesuré	0.35
	type	🔍 Observé/mesuré	Menuiserie Pvc
	largeur du dormant	🔍 Observé/mesuré	5
	localisation	🔍 Observé/mesuré	Au nu intérieur
	retour isolant	🔍 Observé/mesuré	Sans retour
	type de paroi	🔍 Observé/mesuré	Fenêtres battantes
	type de vitrage	🔍 Observé/mesuré	Double vitrage VPE
	étanchéité	🔍 Observé/mesuré	Présence de joint
	inclinaison	🔍 Observé/mesuré	Vertical
	épaisseur lame d'air	🔍 Observé/mesuré	16
remplissage	🔍 Observé/mesuré	Inconnu	
orientation	🔍 Observé/mesuré	Est	
type de masques proches	🔍 Observé/mesuré	Aucun	
type de masques lointains	🔍 Observé/mesuré	Aucun	
fenêtres / baie 6 (Fenêtre sur Mur 3)	mur/plancher haut affilié	🔍 Observé/mesuré	Mur 1 - Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	donnant sur	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)		1
	nombre	🔍 Observé/mesuré	1
	surface	🔍 Observé/mesuré	1.08
	type	🔍 Observé/mesuré	Menuiserie bois ou bois métal
largeur du dormant	🔍 Observé/mesuré	5	
localisation	🔍 Observé/mesuré	Au nu intérieur	



enveloppe (suite)

fenêtres / baie 6 (Fenêtre sur Mur 3)	retour isolant	⓪ Observé/mesuré	Sans retour
	type de paroi	⓪ Observé/mesuré	Fenêtres battantes
	type de vitrage	⓪ Observé/mesuré	Simple vitrage
	inclinaison	⓪ Observé/mesuré	Vertical
	type de volets	⓪ Observé/mesuré	Volet battant bois (épaisseur tablier =< 22mm)
	orientation	⓪ Observé/mesuré	Sud
	type de masques proches	⓪ Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	⓪ Observé/mesuré	Aucun
	mur/plancher haut affilié	⓪ Observé/mesuré	Mur 3 - Murs inconnu
	type de local non chauffé	⓪ Observé/mesuré	Garage
	surface Aiu	⓪ Observé/mesuré	21
	isolation Aiu	⓪ Observé/mesuré	Inconnu
	surface Aue	⓪ Observé/mesuré	37
	isolation Aue	⓪ Observé/mesuré	Non
	coefficient de déperdition (b)		0.75
fenêtres / baie 7 (Fenêtre sur Mur 4)	nombre	⓪ Observé/mesuré	3
	surface	⓪ Observé/mesuré	0.35
	type	⓪ Observé/mesuré	Menuiserie bois ou bois métal
	largeur du dormant	⓪ Observé/mesuré	5
	localisation	⓪ Observé/mesuré	Au nu intérieur
	retour isolant	⓪ Observé/mesuré	Sans retour
	type de paroi	⓪ Observé/mesuré	Fenêtres battantes
	type de vitrage	⓪ Observé/mesuré	Simple vitrage
	inclinaison	⓪ Observé/mesuré	Vertical
	orientation	⓪ Observé/mesuré	Ouest
	type de masques proches	⓪ Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	⓪ Observé/mesuré	Aucun
	mur/plancher haut affilié	⓪ Observé/mesuré	Mur 4 - Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	donnant sur	⓪ Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)		1
fenêtres / baie 8 (Fenêtre sur Mur 4)	nombre	⓪ Observé/mesuré	1
	surface	⓪ Observé/mesuré	2.40
	type	⓪ Observé/mesuré	Menuiserie Pvc
	largeur du dormant	⓪ Observé/mesuré	5
	localisation	⓪ Observé/mesuré	Au nu intérieur
	retour isolant	⓪ Observé/mesuré	Sans retour
	type de paroi	⓪ Observé/mesuré	Fenêtres battantes
	type de vitrage	⓪ Observé/mesuré	Double vitrage VPE
	étanchéité	⓪ Observé/mesuré	Présence de joint
	inclinaison	⓪ Observé/mesuré	Vertical
	épaisseur lame d'air	⓪ Observé/mesuré	14
	remplissage	⓪ Observé/mesuré	Inconnu



enveloppe (suite)

fenêtres / baie 8 (Fenêtre sur Mur 4) (suite)	type de volets	🕒 Observé/mesuré	Volet battant bois (épaisseur tablier =< 22mm)
	orientation	🕒 Observé/mesuré	Ouest
	type de masques proches	🕒 Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	🕒 Observé/mesuré	Aucun
	mur/plancher haut affilié	🕒 Observé/mesuré	Mur 4 - Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	donnant sur	🕒 Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)		1
	nombre	🕒 Observé/mesuré	2
	surface	🕒 Observé/mesuré	1.26
	type	🕒 Observé/mesuré	Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique
	largeur du dormant	🕒 Observé/mesuré	5
	localisation	🕒 Observé/mesuré	Au nu intérieur
	retour isolant	🕒 Observé/mesuré	Sans retour
	type de paroi	🕒 Observé/mesuré	Fenêtres battantes
fenêtres / baie 9 (Fenêtre sur Mur 4)	type de vitrage	🕒 Observé/mesuré	Double vitrage
	étanchéité	🕒 Observé/mesuré	Présence de joint
	inclinaison	🕒 Observé/mesuré	Vertical
	épaisseur lame d'air	🕒 Observé/mesuré	10
	remplissage	🕒 Observé/mesuré	Inconnu
	type de volets	🕒 Observé/mesuré	Volets roulants PVC (épaisseur tablier =< 12mm)
	orientation	🕒 Observé/mesuré	Ouest
	type de masques proches	🕒 Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	🕒 Observé/mesuré	Aucun
	mur/plancher haut affilié	🕒 Observé/mesuré	Mur 4 - Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	donnant sur	🕒 Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)		1
	nombre	🕒 Observé/mesuré	1
	fenêtres / baie 10 (Fenêtre sur Mur 4)	surface	🕒 Observé/mesuré
type		🕒 Observé/mesuré	Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique
largeur du dormant		🕒 Observé/mesuré	5
localisation		🕒 Observé/mesuré	Au nu intérieur
retour isolant		🕒 Observé/mesuré	Sans retour
type de paroi		🕒 Observé/mesuré	Portes-fenêtres coulissantes
type de vitrage		🕒 Observé/mesuré	Double vitrage
étanchéité		🕒 Observé/mesuré	Présence de joint
inclinaison		🕒 Observé/mesuré	Vertical
épaisseur lame d'air		🕒 Observé/mesuré	10
remplissage		🕒 Observé/mesuré	Inconnu
type de volets		🕒 Observé/mesuré	Volets roulants PVC (épaisseur tablier =< 12mm)
orientation		🕒 Observé/mesuré	Ouest
type de masques proches		🕒 Observé/mesuré	Aucun



enveloppe (suite)

fenêtres / baie 11
(Fenêtre sur Mur 4)

type de masques lointains	🔍 Observé/mesuré	Aucun
mur/plancher haut affilié	🔍 Observé/mesuré	Mur 4 - Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
donnant sur	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure
coefficient de déperdition (b)		1
nombre	🔍 Observé/mesuré	1
surface	🔍 Observé/mesuré	2.24
type	🔍 Observé/mesuré	Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique
largeur du dormant	🔍 Observé/mesuré	5
localisation	🔍 Observé/mesuré	Au nu intérieur
retour isolant	🔍 Observé/mesuré	Sans retour
type de paroi	🔍 Observé/mesuré	Fenêtres battantes
type de vitrage	🔍 Observé/mesuré	Double vitrage
étanchéité	🔍 Observé/mesuré	Présence de joint
inclinaison	🔍 Observé/mesuré	Vertical
épaisseur lame d'air	🔍 Observé/mesuré	14
remplissage	🔍 Observé/mesuré	Inconnu
type de volets	🔍 Observé/mesuré	Volet battant bois (épaisseur tablier = < 22mm)
orientation	🔍 Observé/mesuré	Ouest
type de masques proches	🔍 Observé/mesuré	Aucun
type de masques lointains	🔍 Observé/mesuré	Aucun

fenêtres / baie 12
(Fenêtre sur Mur 1)

mur/plancher haut affilié	🔍 Observé/mesuré	Mur 4 - Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
donnant sur	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure
coefficient de déperdition (b)		1
nombre	🔍 Observé/mesuré	1
surface	🔍 Observé/mesuré	2.80
type	🔍 Observé/mesuré	Menuiserie Pvc
largeur du dormant	🔍 Observé/mesuré	5
localisation	🔍 Observé/mesuré	Au nu intérieur
retour isolant	🔍 Observé/mesuré	Sans retour
type de paroi	🔍 Observé/mesuré	Fenêtres battantes
type de vitrage	🔍 Observé/mesuré	Double vitrage
étanchéité	🔍 Observé/mesuré	Présence de joint
inclinaison	🔍 Observé/mesuré	Vertical
épaisseur lame d'air	🔍 Observé/mesuré	12
remplissage	🔍 Observé/mesuré	Inconnu
orientation	🔍 Observé/mesuré	Est
type de masques proches	🔍 Observé/mesuré	Aucun
type de masques lointains	🔍 Observé/mesuré	Aucun
mur/plancher haut affilié	🔍 Observé/mesuré	Mur 1 - Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
donnant sur	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure
coefficient de déperdition (b)		1



enveloppe (suite)

fenêtres / baie 13 (Fenêtre sur Mur 1)	nombre	🔍 Observé/mesuré	1	
	surface	🔍 Observé/mesuré	2.86	
	type	🔍 Observé/mesuré	Menuiserie bois ou bois métal	
	largeur du dormant	🔍 Observé/mesuré	5	
	localisation	🔍 Observé/mesuré	Au nu intérieur	
	retour isolant	🔍 Observé/mesuré	Sans retour	
	type de paroi	🔍 Observé/mesuré	Fenêtres battantes	
	type de vitrage	🔍 Observé/mesuré	Simple vitrage	
	étanchéité	🔍 Observé/mesuré	Présence de joint	
	inclinaison	🔍 Observé/mesuré	Vertical	
	type de volets	🔍 Observé/mesuré	Volets roulants PVC (épaisseur tablier =< 12mm)	
	orientation	🔍 Observé/mesuré	Est	
	type de masques proches	🔍 Observé/mesuré	Aucun	
	type de masques lointains	🔍 Observé/mesuré	Aucun	
	mur/plancher haut affilié	🔍 Observé/mesuré	Mur 1 - Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu	
	donnant sur	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure	
	coefficient de déperdition (b)			1
fenêtres / baie 14 (Fenêtre sur Mur 1)	nombre	🔍 Observé/mesuré	1	
	surface	🔍 Observé/mesuré	1.82	
	type	🔍 Observé/mesuré	Menuiserie bois ou bois métal	
	largeur du dormant	🔍 Observé/mesuré	5	
	localisation	🔍 Observé/mesuré	Au nu intérieur	
	retour isolant	🔍 Observé/mesuré	Sans retour	
	type de paroi	🔍 Observé/mesuré	Fenêtres battantes	
	type de vitrage	🔍 Observé/mesuré	Simple vitrage	
	étanchéité	🔍 Observé/mesuré	Présence de joint	
	inclinaison	🔍 Observé/mesuré	Vertical	
	orientation	🔍 Observé/mesuré	Est	
	type de masques proches	🔍 Observé/mesuré	Aucun	
	type de masques lointains	🔍 Observé/mesuré	Aucun	
	mur/plancher haut affilié	🔍 Observé/mesuré	Mur 1 - Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu	
	donnant sur	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure	
	coefficient de déperdition (b)			1
	fenêtres / baie 15 (Fenêtre sur Mur 2)	nombre	🔍 Observé/mesuré	1
surface		🔍 Observé/mesuré	1.82	
type		🔍 Observé/mesuré	Menuiserie bois ou bois métal	
largeur du dormant		🔍 Observé/mesuré	5	
localisation		🔍 Observé/mesuré	Au nu intérieur	
retour isolant		🔍 Observé/mesuré	Sans retour	
type de paroi		🔍 Observé/mesuré	Fenêtres battantes	
type de vitrage		🔍 Observé/mesuré	Simple vitrage	



enveloppe (suite)

fenêtres / baie 15 (Fenêtre sur Mur 2) (suite)	étanchéité	⊕ Observé/mesuré	Présence de joint
	inclinaison	⊕ Observé/mesuré	Vertical
	type de volets	⊕ Observé/mesuré	Volets roulants PVC (épaisseur tablier =< 12mm)
	orientation	⊕ Observé/mesuré	Sud
	type de masques proches	⊕ Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	⊕ Observé/mesuré	Aucun
	mur/plancher haut affilié	⊕ Observé/mesuré	Mur 2 - Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	dormant sur	⊕ Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)		1
	nombre	⊕ Observé/mesuré	1
fenêtres / baie 16 (Fenêtre sur Plancher haut 2)	surface	⊕ Observé/mesuré	0.30
	type	⊕ Observé/mesuré	Menuiserie bois ou bois métal
	largeur du dormant	⊕ Observé/mesuré	5
	localisation	⊕ Observé/mesuré	Au nu intérieur
	retour isolant	⊕ Observé/mesuré	Sans retour
	type de paroi	⊕ Observé/mesuré	Fenêtres battantes
	type de vitrage	⊕ Observé/mesuré	Double vitrage
	étanchéité	⊕ Observé/mesuré	Présence de joint
	inclinaison	⊕ Observé/mesuré	Vertical
	épaisseur lame d'air	⊕ Observé/mesuré	8
fenêtres / baie 17 (Fenêtre sur Mur 4)	remplissage	⊕ Observé/mesuré	Inconnu
	orientation	⊕ Observé/mesuré	Ouest
	type de masques proches	⊕ Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	⊕ Observé/mesuré	Aucun
	mur/plancher haut affilié	⊕ Observé/mesuré	Plancher haut 2 - Combles aménagés sous rampant
	dormant sur	⊕ Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)		1
	nombre	⊕ Observé/mesuré	1
	surface	⊕ Observé/mesuré	4.59
	type	⊕ Observé/mesuré	Menuiserie bois ou bois métal
fenêtres / baie 17 (Fenêtre sur Mur 4)	largeur du dormant	⊕ Observé/mesuré	5
	localisation	⊕ Observé/mesuré	Au nu intérieur
	retour isolant	⊕ Observé/mesuré	Sans retour
	type de paroi	⊕ Observé/mesuré	Fenêtres battantes
	type de vitrage	⊕ Observé/mesuré	Double vitrage
	étanchéité	⊕ Observé/mesuré	Présence de joint
	inclinaison	⊕ Observé/mesuré	Vertical
	épaisseur lame d'air	⊕ Observé/mesuré	14
	remplissage	⊕ Observé/mesuré	Inconnu
	type de volets	⊕ Observé/mesuré	Volets roulants PVC (épaisseur tablier =< 12mm)
orientation	⊕ Observé/mesuré	Ouest	
type de masques proches	⊕ Observé/mesuré	Aucun	



enveloppe (suite)

fenêtres / baie 18 (Fenêtre sur Mur 4)	type de masques lointains	🔍 Observé/mesuré	Aucun
	mur/plancher haut affilié	🔍 Observé/mesuré	Mur 4 - Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	donnant sur	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)		1
	nombre	🔍 Observé/mesuré	1
	surface	🔍 Observé/mesuré	2.80
	type	🔍 Observé/mesuré	Menuiserie bois ou bois métal
	largeur du dormant	🔍 Observé/mesuré	5
	localisation	🔍 Observé/mesuré	Au nu intérieur
	retour isolant	🔍 Observé/mesuré	Sans retour
	type de paroi	🔍 Observé/mesuré	Fenêtres battantes
	type de vitrage	🔍 Observé/mesuré	Double vitrage
	étanchéité	🔍 Observé/mesuré	Présence de joint
	inclinaison	🔍 Observé/mesuré	Vertical
	épaisseur lame d'air	🔍 Observé/mesuré	14
	remplissage	🔍 Observé/mesuré	Inconnu
	orientation	🔍 Observé/mesuré	Ouest
	type de masques proches	🔍 Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	🔍 Observé/mesuré	Aucun
	mur/plancher haut affilié	🔍 Observé/mesuré	Mur 4 - Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
donnant sur	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure	
coefficient de déperdition (b)		1	
pont thermique 1	type de liaison	🔍 Observé/mesuré	Mur 1 / Porte 1
	Longueur	🔍 Observé/mesuré	6.1
pont thermique 2	type de liaison	🔍 Observé/mesuré	Mur 3 / Porte 2
	Longueur	🔍 Observé/mesuré	5.1
pont thermique 3	type de liaison	🔍 Observé/mesuré	Mur 4 / Porte 3
	Longueur	🔍 Observé/mesuré	5.6
pont thermique 4	type de liaison	🔍 Observé/mesuré	Mur 1 / Fenêtre 1
	Longueur	🔍 Observé/mesuré	3
pont thermique 5	type de liaison	🔍 Observé/mesuré	Mur 5 / Fenêtre 2
	Longueur	🔍 Observé/mesuré	2.6
pont thermique 6	type de liaison	🔍 Observé/mesuré	Mur 1 / Fenêtre 3
	Longueur	🔍 Observé/mesuré	4.2
pont thermique 7	type de liaison	🔍 Observé/mesuré	Mur 1 / Fenêtre 4
	Longueur	🔍 Observé/mesuré	5.2
pont thermique 8	type de liaison	🔍 Observé/mesuré	Mur 1 / Fenêtre 5
	Longueur	🔍 Observé/mesuré	2.4
pont thermique 9	type de liaison	🔍 Observé/mesuré	Mur 3 / Fenêtre 6
	Longueur	🔍 Observé/mesuré	4.2
pont thermique 10	type de liaison	🔍 Observé/mesuré	Mur 4 / Fenêtre 7



enveloppe (suite)

pont thermique 10 (suite)	Longueur	🔍 Observé/mesuré	7.2
	type de liaison	🔍 Observé/mesuré	Mur 4 / Fenêtre 8
pont thermique 11	Longueur	🔍 Observé/mesuré	6.2
	type de liaison	🔍 Observé/mesuré	Mur 4 / Fenêtre 9
pont thermique 12	Longueur	🔍 Observé/mesuré	9.2
	type de liaison	🔍 Observé/mesuré	Mur 4 / Fenêtre 10
pont thermique 13	Longueur	🔍 Observé/mesuré	8.2
	type de liaison	🔍 Observé/mesuré	Mur 4 / Fenêtre 11
pont thermique 14	Longueur	🔍 Observé/mesuré	6
	type de liaison	🔍 Observé/mesuré	Mur 1 / Fenêtre 12
pont thermique 15	Longueur	🔍 Observé/mesuré	8.6
	type de liaison	🔍 Observé/mesuré	Mur 1 / Fenêtre 13
pont thermique 16	Longueur	🔍 Observé/mesuré	7.4
	type de liaison	🔍 Observé/mesuré	Mur 1 / Fenêtre 14
pont thermique 17	Longueur	🔍 Observé/mesuré	5.4
	type de liaison	🔍 Observé/mesuré	Mur 2 / Fenêtre 15
pont thermique 18	Longueur	🔍 Observé/mesuré	5.4
	type de liaison	🔍 Observé/mesuré	Mur 4 / Fenêtre 17
pont thermique 19	Longueur	🔍 Observé/mesuré	8.8
	type de liaison	🔍 Observé/mesuré	Mur 4 / Fenêtre 18
pont thermique 20	Longueur	🔍 Observé/mesuré	8.6
	type de liaison	🔍 Observé/mesuré	Mur 4 / Fenêtre 18
système de ventilation 1	Type	🔍 Observé/mesuré	Ventilation par ouverture des fenêtres
	façade exposées	🔍 Observé / mesuré	plusieurs
	type d'installation	🔍 Observé/mesuré	Installation de chauffage seul classique
	surface chauffée	🔍 Observé/mesuré	144
	générateur type	🔍 Observé/mesuré	Chaudière gaz classique
	énergie utilisée	🔍 Observé/mesuré	Gaz
	température distribution		Moyenne/Radiateur à chaleur douce avant 1981
	générateur année installation	🔍 Observé/mesuré	1980
	Pn saisi		23
	régulation	🔍 Observé/mesuré	Oui
systèmes de chauffage / Installation 1	régulation installation type	🔍 Observé/mesuré	Radiateur eau chaude avec robinet thermostatique
	émetteur type	🔍 Observé/mesuré	Radiateur
	émetteur année installation	🔍 Observé/mesuré	1980
	distribution type	🔍 Observé/mesuré	Individuel eau chaude Moyenne ou basse température (<65°) non isolé
	nom du générateur		Générateur 1
	numéro d'intermittence		1
	émetteur	🔍 Observé/mesuré	Principal
	fonctionnement ecs	🔍 Observé/mesuré	Chauffage seul
	nombre de niveau chauffé	🔍 Observé/mesuré	2
	pilotage 1	numéro	
équipement		🔍 Observé/mesuré	Central avec minimum de température



pilotage 1 (suite)	chauffage type	🔍 Observé/mesuré	Central individuel
	régulation pièce par pièce	🔍 Observé/mesuré	Avec
	système	🔍 Observé/mesuré	Radiateur / Convecteur
systèmes d'eau chaude sanitaire / Installation 1	production type	🔍 Observé/mesuré	Ballon électrique à accumulation vertical Catégorie C ou 3 étoiles
	installation type	🔍 Observé/mesuré	Individuelle
	localisation	🔍 Observé/mesuré	En volume habitable et pièces alimentées contiguës
	volume ballon (L)	🔍 Observé/mesuré	50
	energie	🔍 Observé/mesuré	Electrique
	ancienneté	🔍 Observé/mesuré	2000
	bouclage réseau	🔍 Observé/mesuré	Non bouclé
	type de production d'ecs	🔍 Observé/mesuré	accumulée
	nombre de niveau	🔍 Observé/mesuré	2

équipement

Société

EMERAUDE DIAGNOSTIC / HUE Coentinn
 3 Rue de la Condamine - 35400 SAINT MALO
 Tel : 06 30 16 37 00 | Mail : corentin.hue@bc2e.com
 Web : emeraudediagnostic.bc2e.com
 Siret : 848 902 912

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 350601212
 AUDIT ÉNERGÉTIQUE : 34 sur 34
 DDT : 113 sur 122



ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

1 RUE DES TENNIS 35800 SAINT-BRIAC-SUR-MER

Adresse: 1 Rue des Tennis 35800 ST BRIAC SUR MER
Coordonnées GPS: 48.62379, -2.136129
Cadastre: AX 222

Commune: ST BRIAC SUR MER
Code Insee: 35256

Reference d'édition: 1983893
Date d'édition: 11/10/2022

Vendeur-Bailleur:
LECUBRIER - BAILLY
Acquéreur-locataire:



PEB : NON

Radon : NIVEAU 1

2 BASIAS, 0 BASOL, 0 ICPE

SEISME : NIVEAU 2

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

Type	Exposition	Plan de prevention
Informatif PEB	NON	Le bien n'est pas situé dans un zonage réglementaire du plan d'exposition au bruit
PPR Naturel SEISME	OUI	Zonage réglementaire sur la sismicité : Niveau 2
PPR Naturel RADON	OUI	Commune à potentiel radon de niveau 1
PPR Naturels	NON	La commune ne dispose d'aucun plan de prevention des risques Naturels
PPR Miniers	NON	La commune ne dispose d'aucun plan de prevention des risques Miniers
PPR Technologiques	NON	La commune ne dispose d'aucun plan de prevention des risques Technologiques

DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES ET REFERENCES

<https://www.info-risques.com/short/JFSZG>

En cliquant sur le lien suivant ci-dessus vous trouverez toutes les informations préfectorales et les documents de références et les annexes qui ont permis la réalisation de ce document.



Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

N°	35-2019-08-21-001	du	21/08/2019	Mis à jour le	
2. Adresse		code postal ou Insee	commune		
1 Rue des Tennis		35800	ST BRIAC SUR MER		

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques naturels (PPRN)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR N Oui Non

prescrit anticipé approuvé date

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

inondation <input type="checkbox"/>	crue torrentielle <input type="checkbox"/>	remontée de nappe <input type="checkbox"/>	avalanches <input type="checkbox"/>
cyclone <input type="checkbox"/>	mouvements de terrain <input type="checkbox"/>	sécheresse géotechnique <input type="checkbox"/>	feux de forêt <input type="checkbox"/>
séisme <input type="checkbox"/>	volcan <input type="checkbox"/>	autres <input type="checkbox"/>	

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN Oui Non

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés Oui Non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR M Oui Non

prescrit anticipé approuvé date

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

mouvements de terrain <input type="checkbox"/>	autres <input type="checkbox"/>
--	---------------------------------

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM Oui Non

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés Oui Non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR T prescrit et non encore approuvé Oui Non

Si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :

effet toxique <input type="checkbox"/>	effet thermique <input type="checkbox"/>	effet de surpression <input type="checkbox"/>
--	--	---

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR T approuvé Oui Non

Extraits des documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte :

> L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement Oui Non

L'immeuble est situé en zone de prescription Oui Non

Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés Oui Non

Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location Oui Non

Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

L'immeuble se situe dans une commune de sismicité classée en

zone 1 <input type="checkbox"/>	zone 2 <input checked="" type="checkbox"/>	zone 3 <input type="checkbox"/>	zone 4 <input type="checkbox"/>	zone 5 <input type="checkbox"/>
très faible	faible	modérée	moyenne	forte

Information relative à la pollution de sols

> Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS) Oui Non

Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

> L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon de niveau 3 Oui Non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan d'exposition au bruit (PEB)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB: Oui Non

Si oui, les nuisances sonores s'élèvent aux niveau: zone D zone C zone B zone A

faible	modérée	forte	très forte
--------	---------	-------	------------

Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe N/M/T*

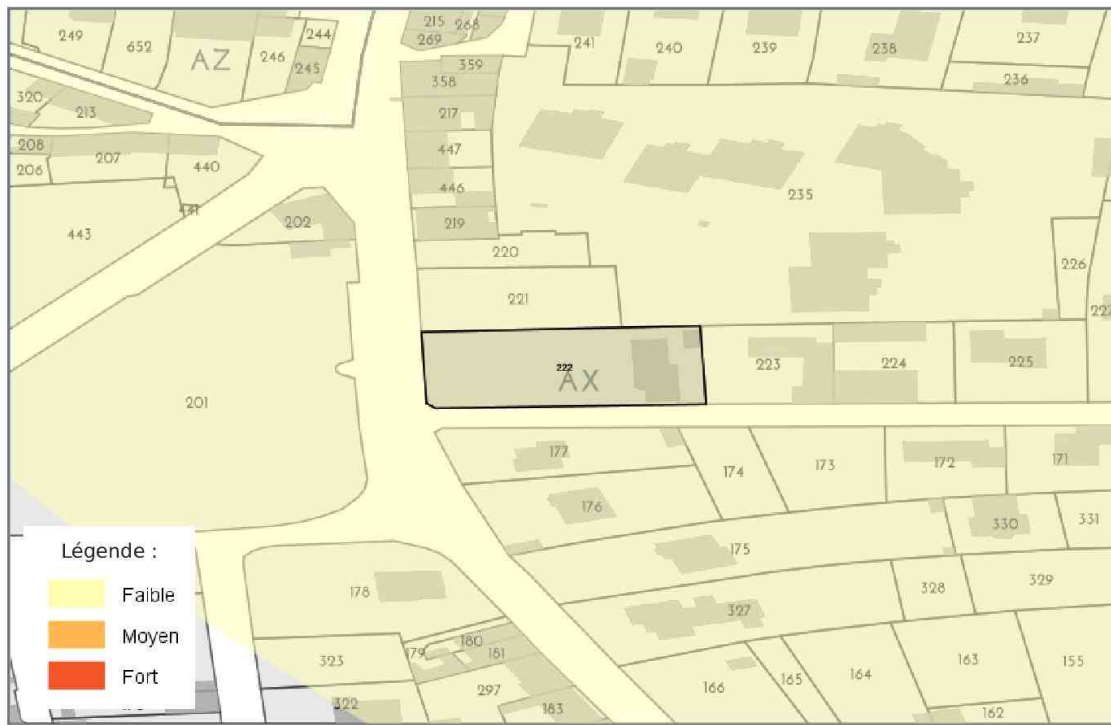
* catastrophe naturelle minière ou technologique

> L'information est mentionnée dans l'acte de vente Oui Non

vendeur / bailleur	date / lieu	acquéreur / locataire
LECUBRIER - BAILLY	11/10/2022 / ST BRIAC SUR MER	



CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS (ARGILES)



RADON



Société

EMERAUDE DIAGNOSTIC / HUE Corentin
3 Rue de la Condamine - 35400 SAINT MALO
Tel : 06 30 16 37 00 | Mail : corentin.hue@bc2e.com
Web : emeraudediagnostic.bc2e.com
Siret : 848 902 912

Scannez et téléchargez votre rapport

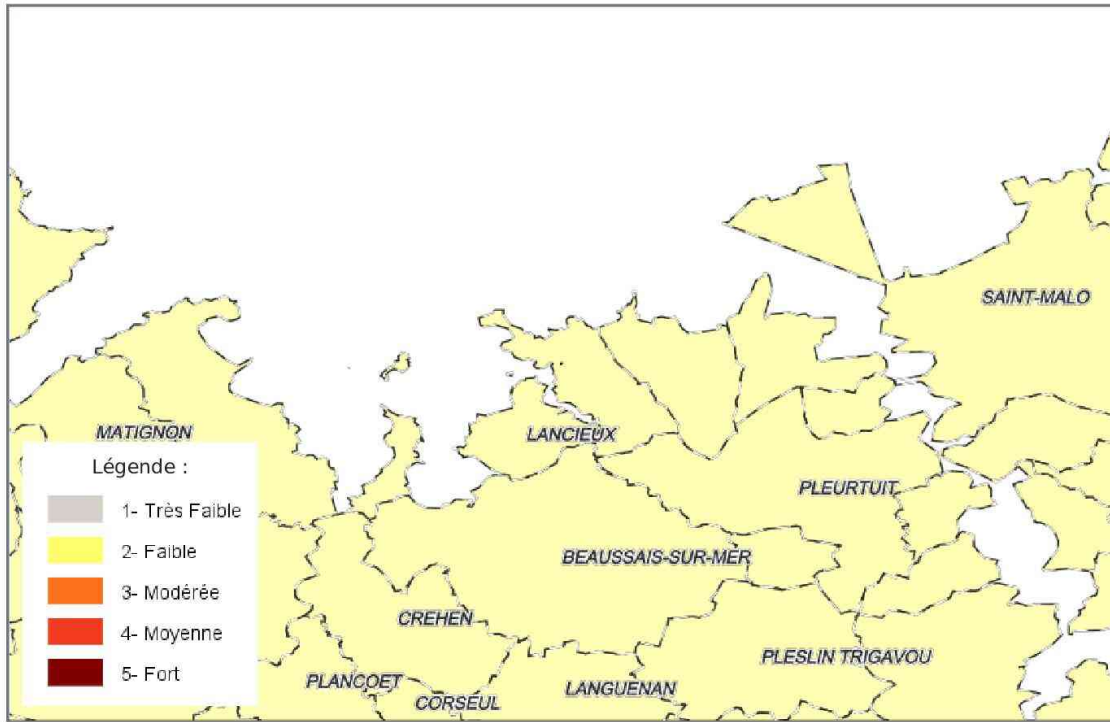


Rapport

n° de rapport : 350601212
ERP : 3 sur 7
DDT : 116 sur 122



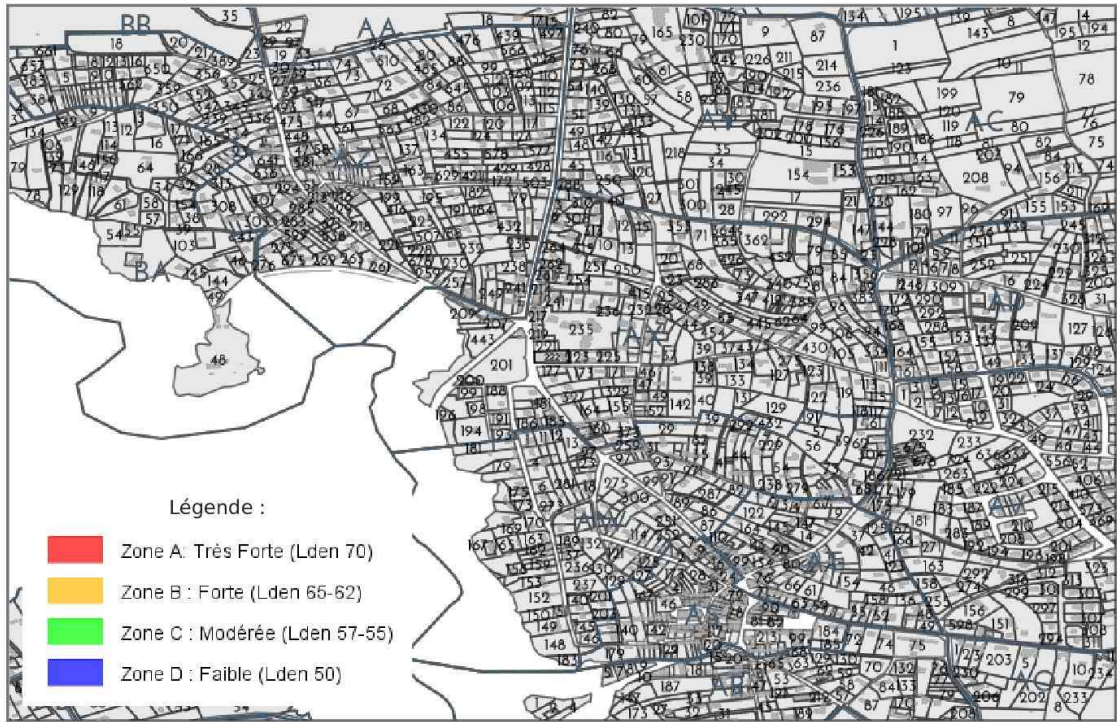
CARTOGRAPHIE DES ZONES SISMIQUES



CARTOGRAPHIE DE POLLUTION DES SOLS (BASOL / BASIAS)



PLAN D'EXPOSITION AUX BRUITS (PEB)



Société

EMERAUDE DIAGNOSTIC / HUE Corentin
3 Rue de la Condamine - 35400 SAINT MALO
Tel : 06 30 16 37 00 | Mail : corentin.hue@bc2e.com
Web : emeraudediagnostic.bc2e.com
Siret : 848 902 912

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 350601212
ERP : 5 sur 7
DDT : 118 sur 122



LISTE DES SITES BASIAS (À MOINS DE 500 MÈTRES)
BASE DE DONNÉES DES SITES INDUSTRIELS ET ACTIVITÉS DE SERVICES

Code	Raison social, Activité, Adresse	Distance
BRE3502006	richeux louis / olivier, garage station service, , 3 rue tennis (des) saint-briac-sur-mer (35256)	87 mètres
BRE3500850	lecomte gérald/ dutay/ gilbert marcel/ roederer, station-service, garage de la houle, boulevard houle (de la) saint-briac-sur-mer (35256)	171 mètres

LISTE DES SITES BASOL (À MOINS DE 500 MÈTRES)
BASE DE DONNÉES DE POLLUTION DES SOL

Code	Raison social, Activité, Adresse	Distance
Aucun site BASOL a moins de 500 mètres		

LISTE DES SITES ICPE (À MOINS DE 500 MÈTRES)
INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Code	Raison social, Activité, Adresse	Distance
Aucun site ICPE a moins de 500 mètres		

Société

EMERAUDE DIAGNOSTIC / HUE Coirentin
3 Rue de la Condamine - 35400 SAINT MALO
Tel : 06 30 16 37 00 | Mail : coirentin.hue@bc2e.com
Web : emeraudediagnostic.bc2e.com
Siret : 848 902 912

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 350601212
ERP : 6 sur 7
DDT : 119 sur 122





Préfecture : Ille-et-Vilaine
Commune : ST BRIAC SUR MER

Déclaration de sinistres indemnisés

en application du IV de l'article L.125-5 du Code l'environnement

Adresse de l'immeuble

1 Rue des Tennis
35800 ST BRIAC SUR MER

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe

Cochez les cases **OUI** ou **NON**

Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune

si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Catastrophe naturelle	Début	Fin	Arrêté	Jo du	Indemnisation	
Tempête	15/10/1987	16/10/1987	22/10/1987	24/10/1987	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Inondations - coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	09/03/2008	10/03/2008	07/08/2008	13/08/2008	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON

Etabli le :

Nom et visa du vendeur ou du bailleur

Visa de l'acquéreur ou du locataire

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs : www.georisques.gouv.fr



Attestations RCP et Certifications



ATTESTATION D'ASSURANCE

Allianz Responsabilité Civile des Entreprises et de Services
Attestation RC Professionnelle Diagnostiqueurs Immobiliers

La Compagnie Allianz I.A.R.D dont le Siège social se situe au 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex 542.110.291 RCS Nanterre atteste que :

EMERAUDE DIAGNOSTIC
Monsieur HUE Corentin
3 RUE DE LA CONDAMINE
35400 SAINT-MALO

est titulaire d'un contrat Allianz Responsabilité Civile Activités de Services souscrit auprès d'elle sous le n°62.460.415 qui a pris effet le 01/01/2024.

Ce contrat a pour objet de :

- satisfaire aux obligations édictées par l'ordonnance n° 2005-655 du 8 juin 2005 et son décret d'application n° 2006-1114 du 5 septembre 2006, codifié aux articles R 271-1 à R 271-4 et L 271-4 B, L 271-6 du Code de la construction et de l'habitation, ainsi que ses textes subséquents ;

Garantie RC Professionnelle : 300 000 EUR par sinistre dans la limite de 500 000 EUR par année d'assurance

La présente attestation valable, sous réserve du paiement des cotisations, pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les activités sont garanties sous réserve que le diagnostiqueur immobilier soit titulaire des certificats délivrés par des organismes de certification accrédités et/ou Formations, conformément à la réglementation en vigueur.

Le présent document, établi par Allianz I.A.R.D, a pour objet d'attester l'existence d'un contrat. Il ne constitue pas une présomption d'application des garanties et ne peut engager Allianz I.A.R.D au-delà des clauses et conditions du contrat auquel il se réfère. **Les exceptions de garantie opposables au souscripteur le sont également aux bénéficiaires de l'indemnité (résiliation, nullité règle proportionnelle, exclusions, déchéances...)**

Toute adjonction autre que les cachets et signature du représentant de la Compagnie est réputée non écrite.

Fait à Paris le 12 décembre 2023

Pour la Compagnie Allianz I.A.R.D
Par délégation

Willa Toussaint
Présidente
Allianz I.A.R.D
31 rue de la République - 92076 Paris
CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex

Allianz IARD
Attesté par le Code des assurances
Société anonyme au capital de 991.967.200 €
Siège social : 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex
542.110.291 RCS Nanterre

La certification de compétence de personnes physiques est attribuée par ABCIDIA CERTIFICATION à

HUE Corentin
sous le numéro 19-1393



Cette certification concerne les spécialités de diagnostics immobiliers suivantes :

- Amiante** sans mention
Prise d'effet : 12/12/2023 Validité : 11/12/2030
Atteint du 24 décembre 2021 défilissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.
- DPE** individuel
Prise d'effet : 12/12/2023 Validité : 11/12/2030
Atteint du 24 décembre 2021 défilissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.
- Gaz**
Prise d'effet : 10/01/2024 Validité : 09/01/2031
Atteint du 24 décembre 2021 défilissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.
- CREP**
Prise d'effet : 12/12/2023 Validité : 11/12/2030
Atteint du 24 décembre 2021 défilissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.
- Électricité**
Prise d'effet : 12/12/2023 Validité : 11/12/2030
Atteint du 24 décembre 2021 défilissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.

19-1393 - V7 - 12/01/2024

Véronique DELMAY
Gestionnaire des certifiés

Le maintien des dates de validité mentionnées ci-dessus est conditionné à la bonne exécution des opérations de surveillance
Certification délivrée selon le dispositif particulier de certification de diagnostiqueur immobilier PRO 06

ABCIDIA CERTIFICATION - Domaine de Saint Paul - Bat - Ab - 4e étage - BAL N° 60011
102, route de Limours - 78470 Saint-Pémy-lès-Chevreaux - 01 30 65 25 71
www.abcidia-certification.fr - contact@abcidia-certification.fr ENR20 V10 du 02 décembre 2021

Société

EMERAUDE DIAGNOSTIC / HUE Corentin
3 Rue de la Condamine - 35400 SAINT MALO
Tel : 06 30 16 37 00 | Mail : corentin.hue@bc2e.com
Web : emeraudediagnostic.bc2e.com
Siret : 848 902 912

Rapport

n° de rapport : 350601212
DDT : 121 sur 122



Signature du responsable de l'OC :

Date de fin de validité de l'attestation : 28/03/2025

Date de prise d'effet de l'attestation : 28/01/2024

Cette attestation indique par conséquent que **M. Corentin HUE** respecte les conditions définies au d du 2° de l'article 1 du décret n° 2022-780 du 4 mai 2022 relatif à l'audit énergétique mentionné à l'article L. 126-28-1 du code de la construction et de l'habitation, pendant une période maximale de 9 mois et au plus tard jusqu'à la date limite fixée par le décret susvisé, soit le 30 avril 2025.

Cette formation a été dispensée par un organisme de formation certifié dans les conditions définies à l'article R. 6316-1 du code du travail et/ou à l'article mentionné à l'article R. 271-1 du code de la construction et de l'habitation.


Cette formation a été dispensée par un organisme de formation certifié dans les conditions définies à l'article R. 6316-1 du code du travail et/ou de la Construction et de l'habitation.

M. Corentin HUE, diagnostiqueur immobilier, certifié par **ABCIDIA Certification**, pour réaliser les audits énergétiques prévus par l'article L. 126-28-1 du Code de la Construction et de l'habitation, certifié par **ABCIDIA Certification**, pour réaliser les audits énergétiques prévus par l'article L. 126-28-1 du Code de la Construction et de l'habitation, depuis moins de 6 mois, du 06/03/2023 au 07/03/2023 pour réaliser les audits énergétiques prévus par l'article L. 126-28-1 du Code de la Construction et de l'habitation.

Cette attestation doit être : présentée au propriétaire ou à son mandataire lors de la visite du logement et annexée à cet audit énergétique.

AE+19-1393

Attestation relative à la capacité de réaliser les audits énergétiques prévus à l'article L. 126-28-1 du code de la construction et de l'habitation, établie pour un diagnostiqueur immobilier DPE¹, délivrée par ABCIDIA Certification



Société

EMERAUDE DIAGNOSTIC / HUE Corentin
3 Rue de la Condamine - 35400 SAINT MALO
Tel : 06 30 16 37 00 | Mail : corentin.hue@bc2e.com
Web : emeraudediagnostic.bc2e.com
Siret : 848 902 912

Rapport

n° de rapport : 350601212
DDT : 122 sur 122